



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 23 avril 2020

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 3)
Intervention préalable de monsieur le Président	(p. 3)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 3)
Procédure d'urgence	(p. 4)
Approbation des procès-verbaux des séances publiques du Conseil des :	
- 16 décembre 2019	(p. 5)
- 20 janvier 2020	(p. 6)
- 29 janvier 2020	(p. 6)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 février 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2020-4239)	(p. 7)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018, n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 et n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 - Période du 1 ^{er} décembre 2019 au 31 mars 2020 - (dossier n° 2020-4240)	(p. 7)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 14 décembre 2019 et le 1 ^{er} avril 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2018-2735 du 27 avril 2018 (dossier n° 2020-4241)	(p. 8)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants passés entre le 2 avril et le 10 avril 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1 ^{er} avril 2020 (dossier n° 2020-4242)	(p. 8)
Vœu déposé par le groupe La Métropole autrement relatif à la situation de l'entreprise Famar - Contribution de la Métropole de Lyon	
* interventions	(p. 46)
* annexe	(p. 52)
Les textes des délibérations n° 2020-4239 à 2020-4247 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 55 (Avril 2020).	
N° 2020-4239	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 février 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - (p. 7)
N° 2020-4240	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018, n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 et n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 - Période du 1 ^{er} décembre 2019 au 31 mars 2020 - (p. 7)
N° 2020-4241	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 14 décembre 2019 et le 1 ^{er} avril 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (p. 8)

N° 2020-4242	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants passés entre le 2 avril et le 10 avril 2020 en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 -</i>	(p. 8)
N° 2020-4243	<i>Covid-19 - Modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes -</i>	(p. 5)
N° 2020-4244	<i>Covid-19 - Délégations d'attributions accordées au Président par le Conseil de la Métropole en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 -</i>	(p. 10)
N° 2020-4245	<i>Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2020 - Abrogation de la délibération du Conseil n° 2019-3983 du 16 décembre 2019 -</i>	(p. 19)
N° 2020-4246	<i>Mesures d'urgence à caractère économique de la Métropole de Lyon en réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19 -</i>	(p. 21)
N° 2020-4247	<i>Vœu déposé par le groupe La Métropole autrement -</i>	(p. 46)

**Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président**

Le jeudi 23 avril 2020 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 16 avril 2020 en séance publique par monsieur le Président selon la procédure d'urgence, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Intervention préalable de monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous pour cette séance inédite et pour le moins inattendue. Avant que l'on ne rentre dans le vif du sujet de cette séance du Conseil métropolitain, je voudrais vous dire quelques mots au sujet de la mobilisation de nos agents depuis le début de la crise. Je voudrais rendre un vibrant hommage à l'action publique. L'action publique, si souvent chahutée, critiquée, souvent jugée trop lourde, boursoufflée, excessive, inefficace, est au rendez-vous et tient le pays à bout de bras.

Il faut parfois des crises pour se rendre compte combien le service public est indispensable pour que notre pays tienne debout. Hommage, je le disais, aux personnels soignants, bien entendu, dont l'engagement est salué de tous, des malades, des familles, des habitants ; hommage à nos personnels territoriaux et à leurs élus qui font montre dans cette période d'un investissement sans faille.

Pour ce qui concerne la Métropole de Lyon, 1 500 agents sont, depuis le début de la crise, physiquement investis chaque jour afin d'assumer nos compétences incontournables. Je suis allé à leur contact et j'ai été très impressionné de constater que leur sens du service public emportait toute réserve quant à leur santé et à celle de leurs proches. Priorité à leurs missions, priorité à leurs vocations et chaque soir il me plaît de penser que les applaudissements leur sont aussi un peu destinés.

Près de 4 000 agents travaillent à distance, assument leurs fonctions et gèrent la crise tout en préparant l'avenir. Je veux aussi saluer tous les élus du territoire qui, chaque jour, sont au plus près de leurs concitoyens pour résoudre les problèmes souvent nouveaux et parfois exceptionnels que cette crise soulève et, en particulier, les Maires de toutes les communes de cette Métropole.

Je veux saluer l'esprit de solidarité, de confiance qui anime nos relations de travail dans le seul objectif de sortir au mieux de cette crise dont on sait tous qu'elle laissera des traces indélébiles, que ce soit dans les vies de chacun, dans les modes de travail mais, bien évidemment, dans les attentes de nos concitoyens et donc, les besoins du territoire. Je vous remercie.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et m'assister dans la tenue de cette séance.

(Mme Sarah Peillon est désignée).

M. LE PRÉSIDENT : Madame Sarah Peillon et moi-même sommes présents à l'Hôtel de la Métropole ainsi qu'un certain nombre de Présidents de groupes qui en ont fait la demande.

Mesdames et messieurs les élus, conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, j'ai décidé de réunir ce Conseil, par convocation du 16 avril 2020. Celui-ci se tiendra de façon dématérialisée.

Afin de faciliter nos échanges, je vous rappelle que les micros sont automatiquement coupés par l'administration, afin de limiter les interférences et les bruits de fond.

Je demande à chaque élu de bien vouloir :

- me faire part de son souhait de prendre la parole uniquement par le chat,
- d'attendre mon autorisation pour le faire,
- et d'énoncer, de manière claire et intelligible, son nom et son prénom avant de commencer son intervention,

- afin d'éviter la saturation du réseau, il vous est demandé, lorsque vous ne prenez pas la parole, de couper votre micro et votre caméra.

Madame Sarah Peillon va procéder à l'appel nominal. Afin que l'administration puisse vérifier la présence et l'identité de chacun, je demande aux élus participant à notre visioconférence d'énoncer distinctement, à l'appel de leur nom, "Nom, Prénom, présent".

Par ailleurs, les élus porteurs d'un pouvoir le signaleront à l'appel du nom de l'élu dont ils détiennent le pouvoir en annonçant "pouvoir détenu par Nom Prénom".

Seuls les pouvoirs reçus par la direction des assemblées et de la vie de l'institution à l'adresse convocassemblies@grandlyon.com seront comptabilisés.

Mme Sarah Peillon, vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barge (pouvoir à M. Sellès), Mme Rabatel (pouvoir à M. Jacquet), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mmes Gailliot (pouvoir à Mme Brugnera), Gardon-Chemain (pouvoir à M. Moroge), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mmes Giraud (pouvoir à Mme Bouzerda), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Huguet (pouvoir à M. Hamelin), Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mmes Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Roustan (pouvoir à Mme Vessiller).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Aggoun, Mme Ait-Maten, MM. Bravo, Havard.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Peillon. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 55 élus des membres présents ou représentés est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Procédure d'urgence

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu, en date du 16 avril 2020, les points inscrits à notre ordre du jour.

Ces dossiers vous sont présentés selon la procédure d'urgence.

Avant toute discussion, comme ces dossiers vous ont été adressés en dehors du délai de 12 jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour les examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre Règlement intérieur.

S'il n'y a pas d'opposition, je vous demande de bien vouloir prendre acte de l'examen en urgence de ces dossiers.

(En l'absence d'opposition, l'examen en urgence est accepté).

N° 2020-4243 - Covid-19 - Modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, passons maintenant à notre ordre du jour ; il convient de procéder en 1^{er} lieu à l'examen du dossier portant modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes.

Celui-ci détermine :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats,
- les modalités de scrutin.

Je vous demande donc d'approuver que :

- l'identification des participants se fait lors de la connexion et de l'appel nominal à l'ouverture des séances,
- les débats seront enregistrés, en vue de la réalisation du procès-verbal, et qu'ils sont diffusés en direct pour assurer le caractère public de nos séances,
- les votes auront lieu par l'intermédiaire d'un système de vote électronique, ou à défaut, sur appel nominal,
- les commissions thématiques ne se réunissent pas avant les séances,
- le dispositif de modulation des indemnités de fonction est suspendu.

Ces dispositions s'appliquent pour la tenue de tout Conseil ou Commission permanente se déroulant pendant la période d'état d'urgence sanitaire définie par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Avant de procéder à la mise aux voix de ce rapport, je vous remercie de bien vouloir participer à un test de vote afin de s'assurer que le logiciel de vote est opérant.

À l'ouverture du scrutin, vous aurez une minute 30 pour voter. Si vous le voulez bien, afin de faciliter le décompte de ce test, je vous remercie de voter pour.

J'ouvre le scrutin.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez donc sur votre écran le test. Il ne faut pas oublier d'envoyer votre vote une fois que vous avez voté. Le temps de vote est terminé, on va vérifier si les choses fonctionnent pour poursuivre le déroulé du Conseil.

On est en train de vérifier que tout fonctionne. Merci de votre patience.

C'est une bonne nouvelle mais je n'étais pas très inquiet compte tenu de la qualité du service informatique, cela fonctionne. Le système fonctionnant, je déclare le vote ouvert pour le dossier que l'on vient d'évoquer, n° 2020-4243, et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition. Nous démarrons l'opération de vote.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Voici le résultat du vote :

- pour : 136,
- contre : 0,
- abstentions : 7.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 16 décembre 2019**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 16 décembre 2019.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition. Nous pouvons démarrer les opérations de vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos, j'attends simplement les résultats pour la bonne marche de nos affaires. Vous nous excuserez du délai mais c'est ainsi.

- pour : 149,
- contre : 0,
- abstention : 0.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.)

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 20 janvier 2020

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 20 janvier 2020.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

- pour : 139,
- contre : 0,
- abstention : 0.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.)

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 29 janvier 2020

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 29 janvier 2020.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vais vous communiquer les résultats :

- pour : 141 (annoncé : 122),
- contre : 0,
- abstention : 1.

(Le procès-verbal est adopté.)

**Compte-rendu des décisions prises
par la Commission permanente par délégation du Conseil**

N° 2020-4239 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 février 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 10 février 2020 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2020-4239.

Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vais vous communiquer les résultats.

- pour : 139,
- contre : 1,
- abstentions : 3,
- ne participent pas au vote : 6.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD

**Compte-rendu des décisions prises
par monsieur le Président par délégation du Conseil**

N° 2020-4240 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018, n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 et n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 - Période du 1er décembre 2019 au 31 mars 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 mars 2020, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2020-4240 pour ce qui concerne les décisions diverses.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention suivante : deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, monsieur Hémon.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie, je voulais revenir sur cette délibération où vous avez pris un certain nombre de décisions. Parmi celles-ci, il y a un certain nombre de préemptions dans le paragraphe "Urbanisme - préemptions", en page 3 du document pour ceux que ça intéresse, il s'agit du document coté R0259 - Tassin la Demi Lune - secteur du Valvert - 4 allée du Valvert, il s'agit de l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble.

Nous voulions dire que nous avons vérifié et que, une fois encore, on fait préemption et on achète un immeuble sur l'espace qui était prévu d'être dédié à l'Anneau des Sciences. Dans une précédente réunion monsieur le Président, on vous avait dit qu'il valait mieux arrêter de faire ceci puisque l'Anneau des Sciences, l'idée même de faire l'Anneau des Sciences était aujourd'hui minoritaire dans notre assemblée. Je crois qu'après le 1^{er} tour des élections métropolitaines du 15 mars, nous avons la preuve que ce projet est largement minoritaire dans la population puisque, si l'on additionnait les voix des deux principaux partisans de l'Anneau des Sciences, même s'ils ne sont pas sur le même projet, ils n'atteignent même pas 40 %.

Je voudrais vous dire aussi que vous avez tweeté, le 14 février, en tant que Président de la Métropole, pour répondre à mes amis écologistes qui faisaient une réunion à Saint Genis Laval, vous avez dit, contrairement à ce qui a pu être dit hier soir, donc le 13 février, lors d'une réunion publique qui se tenait à Saint Genis Laval sur l'Anneau des Sciences, "le Grand Lyon ne procède plus à aucune préemption pour ce projet".

Cette consigne a été donnée il y a plusieurs mois donc moi je vous crois tout à fait, maintenant il resterait juste à faire en sorte que cette consigne soit suivie et appliquée, y compris plusieurs mois après. Voilà, je tenais juste à le préciser et vous dire qu'il y a un vrai souci de ce point de vue, c'est la seule chose que j'ai repérée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Hémon. Il a été donné comme instruction aux services de la Métropole d'arrêter toute préemption motivée par le projet d'ADS (Anneau des Sciences) en décembre 2019 donc je revérifierai les données que vous indiquez mais instruction a été donnée dès décembre 2019, confirmée effectivement sans doute par le tweet que vous indiquez mais les préemptions dont vous faites écho sont des préemptions qui concernent le métro E dans l'optique de préemption des biens.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

- pour : 136,
- contre : 2,
- abstentions : 10,
- ne participe pas au vote : 1.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2020-4241 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 14 décembre 2019 et le 1er avril 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 14 décembre 2019 au 1^{er} avril 2020, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2020-4241, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres.

Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vais vous communiquer les résultats.

- pour : 142,
- contre : 0,
- abstentions : 6.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2020-4242 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants passés entre le 2 avril et le 10 avril 2020 en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 2 au 10 avril 2020 en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et qui font l'objet du dossier n° 2020-4242, en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention suivante : trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), madame Perrin-Gilbert.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Merci. Je voulais soulever quelques questions à l'occasion de cette proposition de délibération. Mes questions concernent l'achat de masques puisque l'on voit ces achats dans cette délibération, notamment l'achat de 1 500 000 masques chirurgicaux commandés en trois lots chacun de 500 000 masques.

Ma première interrogation portait sur la différence de tarifs alors que ce sont des masques a priori identiques, des masques chirurgicaux, puisque l'on voit que les commandes vont de 215 000 € pour 500 000 masques à 280 000 € pour 500 000 masques et c'est ce qui explique finalement cette différence à produit égal, à quantité égale, qui peut aller jusqu'à 75 000 €.

D'autre part, j'aurais aimé, nous aurions aimé connaître l'usage de ces masques commandés, comment vont-ils être acheminés, vers qui, pour quels usages ? Ensuite, dans les masques commandés, nous notons la commande de masques FFP2, ces fameux masques FFP2 dont nous avons largement besoin, notamment dans les collèges en vue de leur réouverture, également dans nos EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) actuellement. Il est donc indiqué la commande de masques FFP2 pour un montant de 90 000 € mais il n'est pas indiqué combien de masques FFP2 ont été commandés pour ce montant.

Là aussi, pouvez-vous nous donner des informations sur le nombre de masques FFP2 dont la Métropole dispose à ce jour et quels usages elle en a fait ou elle va en faire et j'en profite pour poser la question de la sortie de confinement et, notamment du retour progressif au collège, à l'ouverture des collèges et est-ce que nos collègues métropolitains seront dotés de ces masques FFP2 par exemple ?

Et puis enfin, une autre commande est réalisée et là on parle de masques alternatifs : 240 000 masques alternatifs pour 250 000 €, là aussi quel est l'usage de ces masques alternatifs et qu'entendons-nous par "masques alternatifs" ? Parce que l'on voit se développer toute une série de qualificatifs pour parler des masques, on a entendu le Président parler de masques grand public, là on parle de masques alternatifs donc de quoi s'agit-il et quelle sera l'utilisation de ces masques ?

Et enfin, une dernière question, c'est celle de la Maire d'arrondissement : depuis les annonces faites par vous-même, monsieur le Président de la Métropole, que des masques seraient distribués à tous les habitants et habitantes de la Métropole, nous avons régulièrement des appels en Mairie, des personnes aussi qui viennent sur rendez-vous demander des masques. Donc nous avons besoin de connaître rapidement les modalités de distribution aux habitants et habitantes de ces masques que vous avez annoncée au grand public. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Perrin-Gilbert. Quelques mots sur les masques, d'abord pour dire que notre priorité, ma priorité a été de commander des masques, d'ailleurs comme l'ont fait un certain nombre de Maires et de Présidents de collectivités, je pense notamment à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. D'abord des masques chirurgicaux, environ 2 000 000 de masques ont été commandés avec des livraisons qui arriveront dans les prochains jours, une grande partie qui devrait arriver avant le 11 mai. Dès que nous les aurons, nous pourrions les distribuer à tous ceux qui nous les ont demandés, dont les communes puisque nous avons fait un travail en lien étroit avec les communes mais pas simplement, les résidences pour personnes âgées, les associations, un certain nombre de personnes qui travaillent dans l'urgence sanitaire.

Au passage, mais vous le savez tous, je crois, il y a des très grosses tensions sur ce marché et pour répondre à la différence des prix, nous avons souhaité sectionner le risque en quelque sorte et de ne pas s'adresser à un seul fournisseur. Nous sommes dans une procédure d'urgence, évidemment hors marché et nous avons fait le choix, avec des prix différents, de pouvoir faire en sorte de ne pas mettre, j'allais dire, tous nos achats sur un seul et même fournisseur au risque de n'avoir et de ne recevoir aucun masque, vous l'avez vu, la presse en a fait l'écho, un certain nombre de déboires en matière de commande de masques, quels que soient d'ailleurs celles et ceux qui les commandaient.

Nous nous sommes bien sûr engagés à mettre à disposition de chaque habitant et des entreprises des masques en tissu, que l'on qualifie quelquefois de masques alternatifs ou de substitution. Nous nous sommes organisés pour pouvoir distribuer 2 000 000 de masques, 1 200 000 masques en tissu ont été commandés avec une livraison de 800 000 masques avant le 11 mai. Nous avons fait aussi appel, et je crois que vous en avez fait référence dans votre intervention, à 2 500 couturières solidaires, que je souhaiterais remercier au passage, qui devraient pouvoir livrer 150 000 masques avant le 11 mai et nous serons en capacité de livrer 2 000 000 de masques entre le 11 mai et fin mai.

Nous étudions actuellement la question de la distribution. Nous en reparlerons lundi puisque nous serons en Conférence métropolitaine des Maires, avec l'ensemble des Maires et nous pourrions mettre en commun, bien évidemment, ce sujet-là pour pouvoir organiser ensemble, parce que cela ne se fera qu'ensemble, la distribution des masques en tissu. Je rappelle aussi que nous avons distribué du gel, comme d'autres l'ont fait d'ailleurs et comme les communes en ont commandé.

Sur la question des masques FFP2, nous avons commandé 20 000 masques FFP2 qui sont dédiés à nos agents de la protection maternelle infantile.

Je dois dire aussi que, sur cette affaire de gestion des masques, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Agence régionale de santé pour pouvoir ensemble gérer les priorités, les publics prioritaires et c'est à travers cette discussion avec l'Agence régionale de santé, avec le Préfet mais aussi avec l'ensemble des Maires des communes concernées, en lien aussi avec la Région, que nous déploierons un dispositif dont nous aurons une communication dès la semaine prochaine à l'issue de la Conférence métropolitaine des Maires.

Je vous remercie. On y reviendra peut-être tout à l'heure dans d'autres délibérations et je vous donnerai peut-être, si vous le souhaitez, d'autres détails sur cette affaire des masques où nous construisons la stratégie, j'allais dire, comme tout un chacun, jour après jour, sans aucune prétention et surtout avec beaucoup d'humilité dans un sujet extrêmement compliqué où les avis des uns et des autres quelquefois diffèrent d'un jour sur l'autre ou d'une semaine sur l'autre.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

- pour : 141,
- contre : 0,
- abstentions : 4.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2020-4244 - Covid-19 - Délégations d'attributions accordées au Président par le Conseil de la Métropole en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, abordons maintenant le dossier n° 2020-4244 relatif aux délégations du Conseil au Président de la Métropole de Lyon.

Durant toute la période d'urgence sanitaire, l'ordonnance prise le 1^{er} avril permet un fonctionnement simplifié de notre institution. Afin de favoriser la continuité de l'action des collectivités, cette ordonnance prévoit que les Exécutifs locaux exercent, par une délégation de plein droit, de nouvelles attributions.

En plus des délégations existantes, l'Exécutif disposera d'une délégation pour :

- fixer les tarifs des droits de voirie, de dépôts temporaires sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges sans préjudice des dispositions de l'article L 3221-10 du CGCT qui lui permettent de le faire à titre conservatoire quelles que soient les conditions et charges,
- prendre les décisions relatives à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire,
- autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la collectivité est membre,
- demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,
- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du département,
- prendre toute décision concernant la préparation à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants. Sur ce point, l'ordonnance étend cette délégation à tous les marchés et avenants de la section de fonctionnement quel qu'en soit le montant,

- attribuer des subventions aux associations. Sur ce point, par la délibération que nous verrons un peu plus tard dans le Conseil, la numéro 2020-4246 sur les aides économiques, j'ai souhaité vous soumettre le cadre qui va prévaloir aux décisions que je serai amené à prendre et les subventions d'un montant important,

- garantir les emprunts. Cette compétence est actuellement déléguée à la Commission permanente.

Il me semble important de rappeler que ces nouvelles délégations d'attributions sont assorties d'une obligation d'informer, sans délai, les Conseillers métropolitains sur les actes pris et de les transmettre au contrôle de légalité.

Plus globalement, ce qui m'apparaît essentiel dans la gestion de la crise sanitaire que nous connaissons, est d'associer étroitement les acteurs de terrain et les représentants politiques de toutes sensibilités. C'est pourquoi, dans les tous premiers jours du confinement, c'était je crois le 19 mars, j'ai réuni en visioconférence les Présidents des groupes politiques puis à nouveau, vendredi dernier, 17 avril, à l'occasion de la Conférence des Présidents. Comme je les en ai informés, nous nous réunirons sous ce même format tous les 15 jours, voire un rythme plus soutenu si l'actualité, si les décisions nous le dictaient.

Tous les groupes politiques ont vocation à être associés aux décisions exceptionnelles que vous prenez en ces temps de crise sanitaire. C'est pour cela que j'ai souhaité mettre en place une cellule de coordination et d'urgence métropolitaine qui associait, à l'échelle métropolitaine, les acteurs de la société civile afin d'apporter des réponses immédiates et collectives aux difficultés qu'ils rencontrent.

À cette cellule d'urgence, les Présidents des groupes politiques peuvent contribuer sous forme de proposition écrite et seront destinataires des comptes rendus de toutes ces réunions. J'ai également décidé de confier à Georges Képénékian une mission visant à dresser un portrait de la situation sanitaire au sein de la Métropole de Lyon et à proposer des modalités de déconfinement de la population avec une approche territoriale.

Toujours dans un esprit de concorde et d'engagement transpartisan, l'ensemble des membres de l'Exécutif et des groupes politiques métropolitains sont invités à transmettre leurs propositions à Georges Képénékian qui prendra à leur rencontre un certain nombre d'initiatives. Les travaux de la cellule d'urgence et de la mission déconfinement alimenteront un comité métropolitain de relance dont la mission sera de préparer collectivement l'issue de la crise sanitaire et la relance économique, environnementale et sociale.

Les enjeux auxquels il faudra répondre exigent là aussi, bien entendu, l'association de chacun des groupes politiques de la Métropole.

Concernant les autres instances de la Métropole, nous allons, je l'ai dit tout à l'heure, réunir la Conférence métropolitaine des Maires lundi prochain, 27 avril. Nous avons, pour le moment, fait le choix de ne pas réunir la Commission permanente pour ne pas alourdir trop le processus décisionnel durant cette période d'état d'urgence. Cela ne m'apparaît pas utile à ce stade de réunir la Commission permanente car toutes les délégations d'attributions peuvent être exercées par le Conseil. Ce sera le cas, notamment le 8 juin, où une trentaine d'acquisitions foncières seront présentées au Conseil.

Il est plus simple, pour associer tous les élus, également pour des raisons d'organisation de deux Conseils à un mois et demi d'intervalle, de ne pas réunir une autre instance que le Conseil et d'y mettre l'ensemble des décisions que nous devons prendre, y compris des décisions qui étaient prises auparavant en Commission permanente.

Si, par ailleurs, la nécessité absolue d'une réunion de la Commission permanente, se faisait jour dans les prochains mois, le règlement intérieur m'autorise à entendre toute personne dont l'audition est en lien avec son champ d'intervention, les Présidents de groupe seront à ce titre, bien évidemment, invités. Merci.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), madame Perrin-Gilbert.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, merci. Par rapport à cette intervention que vous venez de faire, j'aurai une question préalable à mon intervention. Est-ce que, lors de la Conférence métropolitaine des Maires de lundi prochain, vous inviterez les Maires d'arrondissement ? Pour ce qui est de la situation lyonnaise, vous savez que c'est une demande récurrente, à la fois de plusieurs groupes politiques et, à la fois, bien sûr, des Maires d'arrondissement, d'être mieux associés aux décisions prises par la Métropole. Donc voilà, serons-nous invités à cette Conférence des Maires pour, comme vous le dites, participer ensemble à ce nouveau plan de relance économique, certes, mais surtout social et environnemental de notre Métropole ?

Pour en revenir à la délibération n° 2020-4244, elle présente ou rappelle le cadre juridique dans lequel continuent de fonctionner nos institutions, nos collectivités, donc notre Métropole durant cette période d'état d'urgence sanitaire.

Je voudrais signaler, quand même que, après avoir rappelé les dispositions de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 qui donne, en principe des pouvoirs accrus aux Présidents des collectivités, la délibération que vous nous présentez, monsieur le Président, constate que les délégations que le Conseil métropolitain vous a données, à votre demande en 2018 ; je cite la délibération : "Ces délégations couvrent, d'ores et déjà, une part importante de celles prévues par l'ordonnance".

Or, cela en dit très long sur le mode de fonctionnement de notre Métropole très peu démocratique, très centralisée autour de son Exécutif et de son Président, puisque finalement cela recouvre peu ou prou, ce que prévoit l'État en période d'état d'urgence et c'est d'ailleurs pourquoi, nous faisons des remarques sur le fonctionnement démocratique de la Métropole depuis 2015 et sur la nécessité de réformer son fonctionnement. Cette délibération nous en donne la preuve : c'est comme si la Métropole fonctionnait toujours en état d'urgence, avec des pouvoirs extrêmement importants à une personne qui en est à la tête.

Et puis pour terminer, je reviendrai sur deux ou trois éléments qui sont cités dans cette délibération, notamment la possibilité de demander à l'État l'attribution de subventions, également la possibilité, pour vous, monsieur le Président, d'exercer votre droit de préemption et, à l'heure du mal logement, du sans-abrisme, et donc de l'exposition d'autant plus à la précarité et à la vulnérabilité sanitaire, il semblerait très important que ce droit de préemption s'exerce pour pouvoir mettre à l'abri les personnes qui n'en ont pas actuellement.

Et puis, autre chose qui a attiré mon attention, c'est la possibilité d'arrêter de modifier l'affectation des propriétés de la collectivité métropolitaine pour ses services publics. Alors, là aussi, si de telles modifications devaient intervenir sur nos territoires, je souhaiterais qu'en amont que les décisions soient prises, vous informiez ou même vous consultiez les Maires des communes ou les Maires d'arrondissements. Il n'est pas neutre, en effet, quand la Métropole installe ou, à l'inverse, désinstalle un service public sur un territoire. Là, vous pouvez le faire, je vous demande évidemment de nous en informer et de nous consulter en amont. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Perrin-Gilbert, je dirai un mot à la fin par rapport aux questions que vous avez posées. Trois minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés, monsieur Hamelin.

M. le Conseiller HAMELIN : Merci monsieur le Président, chers collègues, dans une situation inédite et des conditions particulières, nous devons nous prononcer sur des délégations d'attribution qui vous sont accordées, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 1^{er} avril dernier.

Il est évident qu'en situation de confinement, nous devons adapter notre organisation et permettre à notre collectivité de continuer à fonctionner et il n'est donc pas choquant dans ce contexte, que de nouvelles attributions vous soient accordées.

Pour autant, afin que celles-ci soient acceptées et ne fassent l'objet d'aucune contestation, il me semble nécessaire que vous vous appuyiez, monsieur le Président, sur les Maires de notre collectivité.

On l'a vu dans la gestion de cette crise, toutes les décisions prises au niveau de l'État, que ce soit sur la gestion des masques ou des tests, comme sur l'ouverture des écoles, des collèges ou des lycées, tout cela engendre l'incompréhension et parfois la contestation, quand elles sont prises sans concertation avec les collectivités locales. Ce sentiment de confusion est d'autant plus préjudiciable qu'en cette période de crise sanitaire grave, nous avons besoin d'actions concertées et de politiques claires.

Nous disposons dans l'organisation de notre collectivité de la Conférence des Maires, Conférence métropolitaine ou Conférence territoriale. Je sais que vous la réunissez la semaine prochaine mais, pour autant, je vous suggère, monsieur le Président, dans un contexte où nous allons vous déléguer plus d'attributions, de vous appuyer régulièrement sur cet outil qui vous permettra de prendre vos décisions au plus près des préoccupations de vos concitoyens, en prenant en compte les initiatives déjà engagées par un grand nombre de Maires et qui vous donnera également la vision nécessaire à une meilleure anticipation des actions à mener.

Par exemple, en ce qui concerne la distribution des masques dont on a parlé tout à l'heure ou la gestion des tests. Vous disiez, monsieur le Président, en mai dernier et j'ouvre les guillemets : "Je veux redonner à chacun des 59 Maires de notre territoire, la possibilité d'intervenir directement sur le choix de notre collectivité. Ils sont les élus les plus proches de nos concitoyens et je veux m'appuyer sur leur expertise et leur connaissance très fine de leur territoire". Et vous rajoutiez : "Avant d'engager des politiques publiques, il est essentiel pour moi, de m'appuyer sur les élus qui connaissent parfaitement les problèmes auxquels sont confrontés leurs concitoyens. Je veux réaffirmer ma volonté de décider, en concertation, des politiques publiques de la collectivité que je dirige."

La proximité nous paraît essentielle dans la gestion de cette crise, comme le montre d'ailleurs le choix du Gouvernement de s'appuyer désormais sur le tandem Préfet/Maire. Mais dans ce tandem, notre collectivité ne doit pas être seulement dans l'accompagnement des mesures prises au niveau national mais doit aussi être surtout

dans l'anticipation. Cela implique que nous devons probablement prendre des risques mais, comme le disait Nicolas Sarkozy dans la crise financière de 2008 : "Le pire risque, c'est de ne pas en prendre".

Monsieur le Président, au-delà des attributions qui vous sont maintenant confiées par délégations, il est urgent de commencer à prévoir aussi l'après confinement. La crise sanitaire que nous vivons, avec son lot de drames, va entraîner, nous le savons, une crise économique et une crise sociale majeures. Il nous semble là aussi que les Maires doivent être associés aux décisions d'après confinement que notre assemblée sera amenée à prendre. Ils sont imaginatifs. Certains ont déjà pris des initiatives et ils seront demain les acteurs majeurs de notre sortie de crise.

Merci monsieur le Président, au-delà des nouvelles attributions qui vous sont déléguées, de nous indiquer avec précision de quelle manière vous souhaitez associer les Maires dans les choix qui seront faits par notre collectivité sur la gestion de la crise, bien sûr, mais sur ceux de l'après confinement aussi. Nous voterons pour cette délibération bien évidemment et je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Hamelin. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole. Je n'ai pas le nom de l'intervenant ou de l'intervenante, vous m'en excuserez.

M. le Conseiller délégué DESBOS : C'est moi qui vais intervenir pour le groupe. Bonjour, monsieur le Président, chers collègues, avant d'entrer dans le fond de cette délibération, je souhaiterais remercier les agents de la Métropole pour l'incroyable travail qu'ils réalisent chaque jour.

Ces hommes et ces femmes assurent chaque jour la continuité du service public essentiel en ces temps de crise : éboueurs, personnels des collèges, agents de la protection maternelle et infantile, les agents administratifs ou de la propreté, tous sont essentiels pour que notre collectivité continue de fonctionner et nous leur devons notre reconnaissance. C'est par ailleurs aussi grâce à leurs réactions que nous pouvons nous réunir aujourd'hui et que le processus démocratique continue de fonctionner.

Cette crise est inédite, inédite par sa forme, inédite par son ampleur et inédite par les réponses qui lui sont apportées. Ces réponses sont massives, exceptionnelles et à la hauteur de la situation. Je souhaite souligner la mobilisation exceptionnelle des collectivités aux côtés de l'État, et particulièrement de la Métropole de Lyon et de son Exécutif. Grâce à lui, des dispositions importantes ont pu être prises, que ce soit pour les entreprises, pour les associations ou encore pour les collègues. Jamais nous n'avons connu un confinement généralisé pour toute la population. Jamais des mesures économiques de cette ampleur n'ont été prises en tant de paix. Il nous paraît alors essentiel que nous puissions agir efficacement durant cette période.

En cette période où les choses bougent très vite, où nous pouvons rapidement être dépassés, nous n'agissons pas avec rapidité et il est donc indispensable que le Président de la Métropole et son Exécutif puissent avoir toute l'agilité qui est prévue dans le cadre de la loi.

Cette mesure qui sera limitée dans le temps n'empêche pas, par ailleurs, que nous puissions nous réunir pour avoir un débat sur les diverses dispositions prises par l'Exécutif. C'est le cas aujourd'hui, à l'inverse de beaucoup de collectivités qui ont fait le choix d'attendre. Notre groupe votera bien évidemment ce rapport, je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Desbos. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, madame Picard.

Mme la Conseillère PICARD : Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les délégations que cette délibération propose de vous accorder répondent aux possibilités offertes par la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et l'ordonnance du 1^{er} avril 2020. Elles permettront, bien sûr, à la Métropole de continuer à fonctionner efficacement dans cette période très particulière. Nous approuvons, par ailleurs, la tenue de ce Conseil dans une période où il est plus que jamais nécessaire que la démocratie puisse s'exercer.

Néanmoins, j'insiste sur le fait que l'état d'urgence sanitaire dans lequel nous nous trouvons ne doit pas empêcher la transparence, le débat d'idées, le respect de la démocratie et des droits sociaux. À l'Assemblée nationale, notre groupe parlementaire a alerté sur les risques que comportent les pleins pouvoirs donnés à l'Exécutif. Nous avons également dénoncé avec vigueur les nombreuses dérogations au code du travail dont les justifications liées à l'état d'urgence sanitaire sont floues et qui, malheureusement, laissent présager de gros reculs sur nos droits sociaux à l'issue de cette crise.

À l'échelle de la Métropole, comme notre groupe vous l'a déjà demandé dans un courrier en date du 17 avril dernier, je réitère notre souhait de création d'un comité de suivi, associant les représentants des groupes politiques, qui permettrait aux élus d'être mieux informés et de pouvoir faire des propositions en amont des décisions qui pourront

être prises. Ce serait également un moyen de mieux garantir la conformité des mesures prises avec les besoins exprimés par nos concitoyens.

La crise que nous traversons donne un nouvel exemple de l'engagement total et sans faille des collectivités locales, de leurs services publics, de leurs agents, dans l'effort de solidarité nationale. Partout sur le territoire, les collectivités se mobilisent pour mettre en œuvre sur le terrain les mesures nationales et protéger les populations. Premier échelon de proximité, les Communes, notamment, innovent toujours plus pour accompagner les habitants dans cette période difficile et garantir le mieux possible les conditions de vie, la cohésion sociale et l'égalité de traitement.

Cet engagement des collectivités locales doit être pris en compte par l'État. J'ai demandé au Premier Ministre d'annuler le principe de la contractualisation pour les années à venir, et pas uniquement la règle des pénalités financières en cas de non-respect des plafonds des dépenses réelles de fonctionnement. Dans cette période de crise où les missions des collectivités locales sont plus que jamais essentielles, il est indispensable que toutes les collectivités contractualisées demandent, elles aussi, cette annulation et notamment la Métropole. Plus largement, cette crise doit être un signal pour le Gouvernement : les politiques d'austérité, les baisses de dotations et les logiques marchandes, à l'œuvre depuis de nombreuses années, n'ont réussi qu'à affaiblir nos services publics, locaux et nationaux. Nous en payons le prix aujourd'hui.

La sortie de cette crise passera par un renforcement des services publics, notamment locaux, car les collectivités territoriales seront en première ligne pour limiter les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Les dotations devront être renforcées et les collectivités devront retrouver une plus grande autonomie financière et une maîtrise de leurs budgets.

À l'échelle de notre territoire, et dans la perspective de la sortie du confinement, la collaboration entre l'État, la Métropole et les communes doit être totale et transparente. L'expertise de terrain des communes doit, notamment, avoir toute sa place dans les dispositifs mis en place par la Métropole : cellule de coordination et d'urgence, stratégie territoriale de déconfinement, comité métropolitain de relance.

Plus globalement, cette crise doit être l'occasion de repenser sur le long terme les relations entre les collectivités et l'État et entre les différents types de collectivités, dans un dialogue permanent et un respect mutuel.

Nous réservons notre vote en fonction de vos réponses, notamment sur la composition du comité de suivi et notamment le cadre et la régularité de ce comité de suivi. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picard. Trois minutes pour le groupe Avenir Métropole.

Mme la Conseillère déléguée POULAIN : Bonjour monsieur le Président et chers collègues, vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, très bien, c'est bon, allez-y !

Mme la Conseillère déléguée POULAIN : Monsieur le Président, chers collègues, alors je tiens tout d'abord à rendre hommage au nom de mon groupe, à tous ceux qui ont été touchés par le virus, donc les victimes du Covid-19 -et elles sont nombreuses- tellement nombreuses que nous connaissons tous quelqu'un touché par cette maladie ou des personnes ayant perdu un proche, victime du virus. Et derrière ces chiffres, il y a des noms que nous n'oublierons jamais et des familles sous le choc.

En cette période de crise sanitaire sans précédent, il est nécessaire d'agir rapidement et l'ordonnance n° 2020-391 permet au Président du Conseil de décider un certain nombre d'actions à mettre en œuvre dans ce cadre. Toute attribution de délégation inédite, tout "nouveau pouvoir", signifie ou du moins implique des responsabilités.

Bien entendu, les décisions prises feront l'objet d'une information à l'ensemble des élus du Conseil. Cependant, il s'agit aujourd'hui non seulement d'agir mais aussi de coordonner, de proposer, de partager les bonnes pratiques et les initiatives existantes sur nos territoires. Les élus doivent pouvoir participer à la gestion de cette crise. Ensuite, il s'agira pour nous, élus, de porter la responsabilité de ces actions. Cela signifie qu'au-delà d'être informés, les élus des 59 communes doivent être entendus. Ils sont les témoins et parfois les initiateurs de nombreuses bonnes pratiques, initiatives, expérimentations et idées qu'il peut être intéressant de partager afin d'alimenter cette dynamique de relance. Il a été sujet aussi d'un comité métropolitain de relance auquel tous les groupes politiques doivent être associés.

Ce comité ne pourrait-il pas permettre aux représentants des CTM (Conférences territoriales des Maires) de faire remonter des informations provenant des communes et ainsi permettre leur participation à la relance ? Un manque de communication entre les communes et la Métropole serait malvenu alors que les élus sont en première ligne et que le Gouvernement souhaite que le "couple Maire/Préfet", soit au cœur du dispositif du déconfinement. Une Conférence métropolitaine des Maires va se tenir lundi prochain et c'est une bonne chose.

Lors de la précédente CMM (Conférence métropolitaine des Maires) du 2 mars, beaucoup d'entre nous se sont saisis de cet espace de discussion pour exprimer leurs questionnements :

- sur les injonctions contradictoires (sortir, ne pas sortir),
- sur la multiplicité des canaux de communication (l'Agence régionale de santé -ARS-, la Préfecture, la Région) et donc, de la difficulté à délivrer une information claire à leurs administrés,
- enfin, sur la commande d'équipements sanitaires (notamment les masques) à prévoir ou non.

Nous nous sommes alors quittés, en nous fixant un objectif commun : avoir une action commune, donc d'amener la Métropole et toutes les communes qui la composent à partager les mesures préventives. Aujourd'hui, quasiment deux mois après cette CMM, nous partageons toujours cet objectif et certains d'entre nous partagent aussi le douloureux constat que, face à cette crise, trouver une réponse claire, notamment sur la date de livraison des masques commandés par la Métropole, n'est pas une chose simple.

De manière très concrète, en tant qu'élus, nous devons savoir si nous pouvons nous appuyer sur la Métropole pour la commande des masques ou s'il faut avancer seuls ; nous souhaitons avoir une réponse claire et je vous remercie de nous avoir apporté un début de réponse, tout à l'heure. Mais vous le savez comme nous, c'est une question vitale, ni plus, ni moins.

Je rappelle juste que certains Maires, au sein de notre groupe Avenir Métropole, ont pu obtenir des masques pour leurs EHPAD auprès d'autres entités que la Métropole, et toujours avec de grandes difficultés, ou encore certains d'entre nous, faute de réponse, ont commandé des masques en quantité pour les distribuer eux-mêmes à leurs administrés.

Alors ce que je veux évoquer, c'est la nécessité d'être proactifs et d'agir ensemble pour établir un plan de gestion de crise et de sortir du confinement avec :

- un calendrier de gestion de crise bien défini,
- un mode opératoire clair,
- des modes de fonctionnement associant davantage les communes et les représentants des groupes politiques.

La séquence que nous venons tous de vivre et que nous vivons encore aujourd'hui est celle de la réactivité immédiate, celle qui s'ouvre maintenant est celle de l'action collective et du rassemblement des forces, au-delà des annonces. C'est la raison pour laquelle les groupes Avenir Métropole et Métropole et Territoires voteront favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Gérard Collomb qui m'avait demandé la parole tout à l'heure, mais comme cela n'apparaît pas sur mon écran, je navigue un peu à vue là-dessus. Donc, je lui passe la parole et ensuite, on passera à monsieur Grivel pour Synergies-Avenir.

Monsieur Collomb, vous pouvez y aller, le micro ! Il n'y a pas de micro, on ne vous entend pas.

M. le Conseiller COLLOMB : Est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est bon, cette fois c'est parti !

M. le Conseiller COLLOMB : En fait, je disais monsieur le Président que je voulais intervenir sur la délibération précédente et donc sur l'interrogation de madame Perrin.

Je dois dire que le problème des masques est un problème extrêmement complexe et que nous avons, nous, en responsabilité, cherché à avoir des masques par tous les moyens.

Lorsqu'on allait sur la plateforme indiquée par le Gouvernement, très souvent les masques étaient déjà épuisés et donc il fallait chercher d'autres moyens pour pouvoir commander un certain nombre de masques.

Donc, le fait que nous soyons à des prix différents, et à Lyon ce sera évidemment la même chose, à la fois pour les FFP2 et pour les masques chirurgicaux mais aussi pour les masques en tissu, nous avons des prix qui étaient totalement différents.

Nous travaillons, et il faut bien le voir aujourd'hui, dans l'urgence avec d'ailleurs des différences extrêmement importantes suivant les régions. Il se trouve que ce matin, les associations d'élus et les Maires des grandes villes avaient une Conférence avec le Président de la République. Donc, chacun exposait la situation de sa ville ou de sa région et nous avons pu voir qu'à la fois sur les masques mais, en même temps sur les tests, les positions des régions étaient assez différentes : que certaines étaient dotées de tests depuis relativement longtemps et que, par exemple, nous, nous commençons tout juste les tests sur nos EHPAD et donc cela pose un grand problème.

Si nous voulons demain, on en reparlera la semaine prochaine à la Conférence des Maires, pouvoir ouvrir nos écoles dans des conditions de sécurité suffisantes, il faudra que, sur ces problèmes de masques et ces problèmes de tests, nous ayons résolu la question parce qu'autrement, nous ferons courir, à la fois aux personnels de l'Éducation nationale, aux agents des communes et en même temps à nos enfants, de grands risques sanitaires. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Grivel.

M. le Vice-Président GRIVEL : Oui, monsieur le Président, vous m'entendez, c'est bon ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, oui !

M. le Vice-Président GRIVEL : Donc, tout le monde rappelle que le contexte est grave et inédit. D'ailleurs, ce contexte conduit à l'ordonnance du 1^{er} avril qui étend les délégations déjà attribuées et permet aux chefs des Exécutifs d'intervenir avec la réactivité nécessaire à la situation et pour répondre aux besoins et garantir le bon fonctionnement des collectivités locales et territoriales. Ces dispositions, d'ailleurs, s'appliquent aussi à la Métropole et également aux communes et certains orateurs précédents l'ont bien dit.

Alors, pour ce qui nous concerne, évidemment, nous savons que ces délégations étendues, nécessaires dans la prise de décision et de leur exécution, n'exonèrent en rien l'Exécutif de rendre compte sans délai et par tous les moyens à tous les Conseillers métropolitains, obligations rappelées d'ailleurs dans l'ordonnance et c'est en place.

Il ne s'agit donc pas de donner un blanc-seing -et on le sait- mais permettre une réactivité indispensable et une efficacité nécessaire et j'ajoute agir avec des circuits courts, d'ailleurs de décisions. Et c'est d'ailleurs l'essence même... (propos inaudible)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Grivel, on vous entend un peu haché...

M. le Vice-Président GRIVEL : Vous m'entendez là ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, là c'est bon !

M. le Vice-Président GRIVEL : ...comme il est mentionné que monsieur le Président peut informer le Conseil ou la Commission permanente. D'ailleurs, à ce titre-là, on est tout à fait d'accord, et vous l'avez dit tout à l'heure monsieur le Président, nous sommes d'accord avec le fait que le vecteur de l'information vis-à-vis des élus soit celui du Conseil pour éviter une redondance partielle avec la Commission permanente et permettre à tous les élus d'être destinataires.

D'ailleurs, nous saluons les initiatives et les mesures prises par vous monsieur le Président, à destination des entreprises et des publics plus fragiles après avoir pris en compte les conséquences de cette crise mais également de la volonté d'informer et de maintenir un lien avec les Maires, les Présidents de groupe et les différentes visioconférences auxquelles nous sommes conviés, en témoignent dans les semaines précédentes.

Donc nous pouvons noter aussi que vous avez lancé deux ou trois initiatives qui sont aussi importantes : la mise en place de dispositifs comme le Conseil métropolitain de relance et la Conférence des Présidents -cela vient d'être rappelé- et nous nous réunirons d'ailleurs deux fois par mois, en plus de la cellule de coordination et d'urgence métropolitaine, avec bien sûr, toutes les lettres d'information que nous recevons régulièrement. J'ai d'ailleurs demandé à ce que ces lettres d'information partent le plus loin possible, bien sûr, qu'elles aillent vers les Maires et que les Maires n'hésitent pas d'ailleurs à les faire connaître et les faire passer à leurs propres Conseillers municipaux parce qu'ils ont aussi tout intérêt à les connaître et à être informés de ce qui se passe aussi dans la Métropole. Cela serait une excellente chose !

Enfin, il est important dans le cadre de ces délégations étendues de coordonner les actions entre instances bien sûr métropolitaines et communes. Les communes ont déjà pris de nombreuses dispositions, vous le savez bien, puisque vous êtes à notre contact et ont un rôle majeur, il n'est plus à démontrer, un rôle majeur à jouer dans ce contexte. Elles sont les partenaires des instances métropolitaines, c'est certain. Donc, certains l'ont d'ailleurs signalé, ce que l'on peut appeler "l'affaire des masques", à savoir les commandes, leurs livraisons, les dates de livraison, la répartition, et on va certainement jouer un rôle en tant que commune, parce que ce sera certainement le canal de distribution le plus sûr, illustre bien cette nécessité d'impérieuse coordination entre nous.

Si un temps d'adaptation, on l'a bien senti d'ailleurs, à la maîtrise des nouveaux outils et une nouvelle façon de travailler parce que l'on va être bousculés sur ce plan-là, pour certains d'entre nous a été nécessaire, on a tous vécu cette phase d'adaptation, il ne faut surtout pas, en ces temps un peu particuliers, se priver de l'expérience des territoires et de leur capacité à agir et donc, nous disons, nous en tant que groupe "place au pragmatisme" et vous

l'avez dit d'ailleurs, tout à l'heure "place à l'humilité", parce qu'on découvre un monde à peu près nouveau en termes d'organisation et aussi de comportement.

Alors le Président de la République l'a évoqué lors de ses allocutions et nous voyons d'ailleurs à nouveau, cela a été rappelé d'ailleurs, ressurgir très utilement dans les discours le "couple Maire/Préfet", preuve que, dans les temps de crise, les fondamentaux de la proximité se rappellent comme une évidence. Les Maires reprennent des couleurs, tant mieux ! Et dans cette période un peu difficile quand même, c'est un vrai plaisir que de l'entendre se généraliser entre nous ! Encore faudra-t-il que cela se vérifie dans toutes les prises de décision et nous sommes optimistes sur ce plan-là au niveau des communes et que tous les Maires y soient associés et concertés. Notre groupe votera cette délibération. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Grivel. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, qu'il me soit permis de vous souhaiter à tous ainsi qu'à vos proches mes vœux de bonne santé.

Je souhaite également au nom de notre groupe Les Républicains et apparentés remercier les agents de la Métropole qui se dévouent au quotidien pour les Grand Lyonnais. J'associe évidemment les équipes de direction sous votre responsabilité monsieur le Président pour leur engagement.

Dans ce contexte inédit, où nous ne pouvons malheureusement que constater certaines carences de l'État dans la gestion des conséquences de cette crise sanitaire, nous souhaitons souligner l'agilité et la réactivité des collectivités locales, à savoir les mairies, la Métropole de Lyon et la Région.

Cette visioconférence permet de souligner, quelles que soient nos divergences politiques, qu'à la fin du fin, nos compatriotes se tournent indéfectiblement vers les Maires. Ils sont encore et toujours les élus de proximité les mieux identifiés et ceux auxquels les citoyens accordent la plus grande confiance.

L'histoire politique de notre famille de pensée du Général de Gaulle à Nicolas Sarkozy a prouvé notre capacité à être responsables.

Le rapport que vous nous soumettez, monsieur le Président, vous donne capacité de décisions sur un nombre de domaines très importants et, dans cette période où la réactivité permettra de sauver des milliers d'emplois, nous ne contestons pas cette orientation qui cherche à conforter l'efficacité de la décision politique.

Néanmoins, nous ne souhaitons pas abandonner le rôle fondamental confié aux élus locaux qui est celui du contrôle des décisions.

Or, pour notre groupe, cela est d'autant plus difficile dans cette période de procédure dérogatoire que nous ne participons pas à la Commission permanente. Vous le savez, cette situation est, depuis la création de la Métropole, totalement ubuesque et unique en France. Nous avons interpellé plusieurs fois votre prédécesseur et vous-même jusqu'à présent sans succès.

Dans cette situation où chacun doit montrer sa bonne volonté, nous vous demandons d'ouvrir celle-ci à l'ensemble des groupes à due proportion de leur représentativité, et ce, d'autant plus quand on voit le temps pour étudier aujourd'hui huit rapports, il est nécessaire de réunir la Commission permanente pour alléger les Conseils dans le format que nous proposons.

Comme vous le constatez, nous sommes dans un état d'esprit de coopération pendant cette situation de crise et nous attendons de votre part une réponse à la hauteur des enjeux car dès aujourd'hui doivent être posés les fondements des politiques à venir pour gérer l'après-crise sanitaire.

Il ne faut pas tomber dans le catastrophisme car nous avons vu ces dernières semaines les capacités de nos habitants pour agir en solidarité, innover dans leur mode de travail, développer de nouvelles interactions, etc. Mais si louables soient ces actions individuelles, elles nécessitent à la fois une coordination et une amplification. La Métropole devra assurer, à la fois, le soutien social indispensable car les outils de solidarité seront fortement sollicités, aussi la relance économique de l'artisan jusqu'aux entreprises industrielles sans oublier le commerce et le lien sociétal notamment par les transports, la culture, le tourisme, le sport.

Dans le cadre de cette gestion pluraliste que vous avez vous-même appelé de vos vœux, notre groupe composé d'élus de terrain et responsables appuiera les décisions nécessaires pour le bien commun. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Quelques éléments, non pas de réponse mais en tout cas, quelques commentaires : d'abord, je crois que dans cette crise, je l'ai dit tout l'heure en préambule, il faut que nous allions

vite. Il faut le faire avec agilité, quelquefois sans doute avec humilité, accepter les contradictions, accepter les difficultés, accepter les ordres et les contre-ordres. Je crois que c'est extrêmement important de le faire et de le faire en s'appuyant bien évidemment sur l'ensemble des territoires.

On peut considérer que, finalement l'État, en quelque sorte, à travers cette crise, exerce ses fonctions régaliennes et sa fonction régalienne, pour autant, il ne faut pas qu'il oublie dans le règlement de cette crise sanitaire, l'ensemble des territoires, cela veut dire les communes et cela veut dire ici, eu égard aux nombreuses compétences, la Métropole de Lyon. Il y a la volonté de le faire mais il faut la traduire en acte et c'est notre action collective et commune qui doit faire en sorte que l'État traduise en acte l'écoute et la proposition des territoires.

Il est bien évidemment important que l'État puisse prendre en compte, et pas simplement dans le discours mais dans les actes, l'importance des territoires et l'importance des communes et de la Métropole de Lyon, pas simplement d'ailleurs, pour appliquer un certain nombre de décisions mais pour écouter les propositions que nous avons faites et que nous allons encore faire ensemble sur les territoires.

Finalement, quand on regarde ce qui vient de se passer, qui a assuré les services publics sur nos territoires ? Ce sont les communes et la Métropole de Lyon. Je pense notamment aux services urbains mais je pense aussi aux services sociaux, que ce soit dans les communes ou dans la Métropole, à travers les CCAS (centre communal d'action sociale) et à travers les Maisons de la Métropole. Qui a répondu de manière rapide à la nécessité, comment dire, des demandes de nos acteurs économiques ? C'est aussi la Métropole et les communes. Je crois que les Maires qui sont présents ici dans cette assemblée, si je puis dire, ont produit depuis maintenant presque deux mois, un certain nombre de solutions essentielles pour les habitants de cette Métropole et l'État seul n'aurait pu produire ces solutions-là.

Pour cela, il faut bien sûr que l'on continue dans cette dynamique-là et, bien évidemment, pour continuer dans cette dynamique-là, il faut du relais d'information, de la transparence, associer l'ensemble des acteurs à la prise des décisions. Bien évidemment, les élus métropolitains, bien évidemment, les Maires de toutes les communes de cette Métropole mais aussi les acteurs économiques, les acteurs culturels, les acteurs sociaux qui ont produit, eux aussi, des solutions rapides dans cette crise et chacun en a des exemples aujourd'hui en tête. Sans la mobilisation, et des élus locaux et des acteurs de terrain, je crois qu'aujourd'hui, la situation sur notre territoire ne serait pas tout à fait la même que si nous avions simplement attendu les décisions édictées par l'État, même si la collaboration est bonne sur cette Métropole. La collaboration est bonne entre l'Agence régionale de santé, la Préfecture, mais aussi les autres collectivités, et je pense -Philippe Cochet l'a évoqué- la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; nous y reviendrons sans doute, tout à l'heure, dans la délibération suivante.

Pour cela, il faut que l'on puisse multiplier les occasions d'échanger, les occasions de rapporter, les occasions d'écouter les propositions des uns et des autres. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai souhaité cette Conférence métropolitaine des Maires. C'est la deuxième dans cette période de crise à un mois d'intervalle et s'il faut et s'il est nécessaire de multiplier ce type de réunions, nous le multiplierons.

Emmanuel Hamelin ne l'a pas évoqué mais nous avons fait les Conférences territoriales des Maires, ce qui nous a permis aussi de voir la quasi-totalité des Maires dans cette période. Ce sont huit Conférences territoriales des Maires que nous avons tenues. Nous nous sommes entretenus et nous nous entretenons régulièrement avec les Maires, j'allais dire en *"Be to Be"* sur l'ensemble des sujets, deux Conférences des Présidents, c'est-à-dire l'ensemble des groupes politiques présents, avec un rythme qui sera fixé à 15 jours et si l'actualité le dicte, si la nécessité nous y amène, nous ferons des séances beaucoup plus rapprochées.

Je crois d'abord, peut-être, qu'il y a la relation entre les élus mais il y a aussi la relation entre nos équipes. C'est important de parler de cette relation entre nos équipes. C'est -et je voudrais aussi, cela a été fait par un certain nombre de groupes ici- rendre hommage à la direction générale de cette maison, à travers la direction générale, à l'ensemble des directions de cette maison et à travers eux, à l'ensemble des agents, parce que c'est au quotidien que cette direction générale est en lien étroit avec les directions générales de l'ensemble des communes.

On évoquait tout à l'heure, je crois qu'il part un mail ou une information par jour à l'ensemble des directeurs généraux dans toutes les communes de cette Métropole, c'est bien sûr, je l'avais souhaité, que tous les jours, tous les soirs, nous adressions le communiqué de presse qui reprend un certain nombre de décisions prises par la Métropole en lien très souvent avec les communes, à l'ensemble des Maires, à l'ensemble des Conseillers métropolitains mais aussi à l'ensemble des Parlementaires qui sont présents sur cette Métropole.

Conférence métropolitaine de relance : eh bien, ma foi dans le même état d'esprit, nous sommes en train de la composer. Nous en parlerons assez rapidement et c'est bien sûr pour y retrouver l'ensemble des sensibilités politiques, l'ensemble de nos territoires mais aussi encore une fois, j'y tiens beaucoup, les acteurs de la société civile qui ont produit des solutions et qui nous ont montré que les collectivités seules, l'État seul, ne pouvaient pas répondre à une crise de cette ampleur et qu'il nous fallait aussi écouter cette innovation en provenance des acteurs, qu'ils soient économiques, qu'ils soient culturels et qu'ils soient sociaux. Voilà ce que je voulais en dire rapidement.

Quant à la question de Nathalie Perrin-Gilbert, sur l'association des Maires d'arrondissement, nous sommes dans une situation inédite. Dans une situation inédite, cette présence pourrait être justifiée. J'en parlerai, non pas, dans cette assemblée mais avec le Maire de Lyon et il prendra la décision qui lui incombe.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Merci, donc le résultat du vote :

- pour : 147,
- contre : 0,
- abstentions : 3.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2020-4245 - Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2020 - Abrogation de la délibération du Conseil n° 2019-3983 du 16 décembre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, passons au dossier n° 2020-4245 relatif à la gestion de la dette et de la trésorerie.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : deux minutes pour le groupe Socialistes et apparentés. C'est madame Runel, je crois. Il manque le micro et tout va bien. On ne vous entend pas pour l'instant. Allez-y !

Mme la Conseillère RUNEL : C'est bon, vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est parfait.

Mme la Conseillère RUNEL : Très bien merci, excusez-moi ! Monsieur le Président, chers collègues, comme cela a déjà été dit, cette crise va affecter durablement notre société et notre économie. Le déficit public de la France va bondir cette année d'environ 3,9 % du PIB. En un peu plus d'un mois, deux projets de lois de finances rectificatives ont été nécessaires et un troisième n'est pas à exclure. Si ceux-ci donnent une estimation de l'impact considérable qu'aura la pandémie au niveau national, la question reste entière pour notre collectivité. A minima pouvons-nous être modérément sereins au vu des finances de la pré-crise de notre Métropole, et dont je souhaite souligner la bonne gestion de ces dernières années. Celle-ci devrait nous permettre d'agir fort et vite pour pallier au mieux les effets de la crise qui vient.

Alors, monsieur le Président, vous nous avez dit en Conférence des Présidents que les services travaillaient d'arrache-pied pour nous fournir de premières projections quant à ces effets. Pouvez-vous nous préciser quand de premières estimations seront disponibles ?

Si l'État, lui, peut s'endetter relativement librement pour sauvegarder l'économie, avec l'appui notamment de la BCE (banque centrale européenne), en tant que collectivité territoriale nous n'avons pas ce luxe. À ce titre, des discussions ont-elles lieu avec le Gouvernement à propos de mesures de soutien aux collectivités ?

Vous nous avez également indiqué avoir commandé des masques, et nous avons dans une délibération précédente pu en prendre connaissance. Si nous connaissons ainsi le coût et le détail de cette première commande, quel sera celui de son réassort, puisque réassort sera nécessaire si nous voulons fournir l'ensemble des concitoyens de la Métropole et quelles en seront les modalités de distribution ?

Nous sommes convaincus que sur ce point, c'est par l'échelon territorial que la réponse doit se faire, et même si elle a un coût, elle nécessite une méthode. Nous en appelons ainsi comme d'autres ont pu le faire à une nécessaire coordination avec les mairies, et bien entendu concernant Lyon, avec les mairies d'arrondissement qui doivent être le maillon de proximité privilégié pour une distribution de masques à toutes et tous.

De plus -mais nous aurons l'occasion d'en redébattre-, tout plan de relance élaboré par notre collectivité devra obligatoirement s'inscrire dans une transition sociale et écologique.

Et s'il est évident que ne pas profiter de cette situation incroyable pour changer serait gâcher une crise, espérons qu'à Lyon, nous sachions nous inspirer des mesures et des engagements pris, par exemple, à Rennes ou par la

Ville de Paris pour sortir au mieux de cette crise sans laisser trop de nos concitoyens au bord du chemin. Nous voterons, bien sûr, favorablement, cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Runel. Une minute pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, madame Vessiller.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, au titre de l'ordonnance du 25 mars 2020, les dispositions votées fin 2019 en matière de dette de la collectivité ne s'appliquent plus, ce qui vous conduit, monsieur le Président, à nous faire délibérer aujourd'hui sur la stratégie d'endettement de la Métropole et la gestion de la dette, c'est-à-dire l'optimisation des frais liés à cet endettement et à la souscription de nouveaux emprunts.

Comme chaque année sur le sujet, la Métropole va consulter plusieurs établissements bancaires pour de nouveaux emprunts, pour des instruments de couverture de risque et pour la gestion de la trésorerie. Nous voulons tout particulièrement insister cette année sur un critère qui est pour nous incontournable dans le choix des banques qui seront consultées puis retenues, celui du "désinvestissement carbone" de ces organismes.

En effet, rappelons-nous, en septembre 2018, notre assemblée a voté à une très large majorité le vœu présenté par notre groupe, sur le "désinvestissement carbone", vœu qui stipulait que nos partenaires financiers devraient respecter des critères environnementaux de désinvestissement dans les énergies fossiles que sont le charbon, le gaz, le pétrole (représentant 80 % des émissions de gaz à effet de serre) et largement responsables du dérèglement climatique.

En décembre dernier, dans le cadre du plan climat air énergie porté par notre collègue Bruno Charles, nous avons délibéré pour -je cite- "mobiliser les acteurs bancaires du territoire vers des démarches de financements vert et social" et pour "accompagner les acteurs bancaires dans leur réflexion sur les désinvestissements carbone".

Ces principes et objectifs, nous les avons posés, chers collègues, en 2018-2019, c'était donc "les jours d'avant", mais ô combien sont-ils pertinents pour le "jour d'après", celui dont tout le monde parle beaucoup et tout le monde s'accorde à dire qu'il doit être différent, au regard des enjeux écologiques, économiques, sociaux que met en lumière la crise sanitaire du Covid-19.

Alors, pour tous les "jours d'après" qui sont devant nous, refusons clairement de contracter des emprunts avec des banques climaticides, des banques qui, en France ou à l'étranger, directement ou dans leurs filiales, financent encore des projets d'énergies fossiles.

Nous confirmez-vous, monsieur le Président, le fait que ces critères seront effectifs dans nos consultations bancaires ? Nous l'espérons et, dans l'affirmative, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides, bien évidemment, madame Runel, comme nous nous y étions engagés et c'est bien normal et ce sera un moment extrêmement important, nous communiquerons, nous échangerons avec les Présidents des groupes politiques, en Conférence des Présidents, la prochaine dont je n'ai pas la date en tête, mais enfin sous huit jours ou sous 10 jours sur l'impact financier aussi bien en recettes qu'en dépenses de cette situation à l'instant T, parce que, bien évidemment, les choses vont je pense continuer à évoluer et on verra les difficultés, notamment en matière de recettes fiscales, en matière aussi de recettes.

Je rappelle aussi qu'on vend de l'eau, on vend du péage BPNL (boulevard périphérique nord de Lyon) et un certain nombre de recettes qui, de fait, vont baisser et des dépenses dont on verra, assez rapidement tout à l'heure, un certain nombre de décisions qui vont venir impacter en particulier notre autofinancement, d'environ sans doute, cela reste bien évidemment à caler précisément, mais de l'ordre de 50 % pour donner la grandeur et la difficulté et les difficultés auprès desquelles nous allons être confrontés et donc à faire des choix extrêmement importants.

Sur l'intervention de madame Vessiller, effectivement rien de changé, vous l'avez rappelé, le vœu voté en septembre 2018, une délibération finances/climat lors du Conseil de septembre 2019, je rappelle que nous avons rassemblé et mobilisé les établissements bancaires, nos partenaires en janvier 2020. L'idée était de les sensibiliser sur notre volonté d'avancer sur les financements verts et avec les banques, nous continuons à travailler à les rendre éligibles aux critères qui sont requis sur les thèmes que vous avez abordés, les énergies renouvelables, la mobilité douce, l'efficacité énergétique et l'aménagement urbain. Donc à cet horizon-là, rien de changé, bien évidemment, nous gardons les engagements que nous avons pris, y compris dans cette période de crise.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Merci, donc le résultat du vote :

- pour : 146,
- contre : 0,
- abstention : 1.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Avant d'aborder la dernière délibération, comme Pierre Hémon tout à l'heure m'a interpellé sur une DIA (déclaration d'intention d'aliéner), je voulais être plus précis encore que je l'avais été, tout à l'heure, vous comprenez bien que ce n'était pas une DIA liée à l'Anneau des sciences.

Il me semblait bien d'ailleurs que la communication que j'avais faite en février, était bien raccord avec ce que nous avons fait. Cette DIA, d'ailleurs, figure dans la décision de la Commission permanente, c'est une DIA qui nous permettait d'exercer notre droit de préemption en vue de constituer une réserve foncière pour organiser le maintien et l'extension ou l'accueil d'activités économiques parce que cette maison, puisque c'est une maison individuelle, ce n'est pas un immeuble, qui est en R+1 de 105 m² et sur un terrain de 1 600 m², est imbriquée au cœur d'activités économiques et la Métropole, fort justement, l'a préemptée pour faire en sorte, eh bien ma foi de répondre à l'opportunité d'activité économique, en aucune façon liée à l'Anneau des sciences.

N° 2020-4246 - Mesures d'urgence à caractère économique de la Métropole de Lyon en réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, passons au dossier n° 2020-4246 relatif aux mesures d'urgence à caractère économique de la Métropole de Lyon, en réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19.

La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour monsieur le Conseiller Gachet (non-inscrit).

M. le Conseiller GACHET : Oui, est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y !

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, les objectifs d'accompagnement et de soutien immédiat au tissu économique et social du territoire, sont évidemment bienvenus. Les entreprises, en particulier les plus petites, ont besoin de cette aide urgente.

Dans cette initiative, il faudra simplement assortir chaque subvention, des clauses qui feront que les plus petits ne seront pas oubliés. Dans beaucoup d'entreprises, les contrats salariés sont peu ou prou protégés mais la grande armée des "sans grades" (intérimaires, intermittents, précaires) ne doit pas être ignorée. Ces aides ponctuelles indispensables ne peuvent être que le prélude à l'avenir. Nous devons, dès maintenant, penser les évolutions structurelles qui répondront aux manques que la crise nous dévoile.

Sans ignorer l'urgence du moment qui fait l'objet de cette délibération, je voudrais nous inciter aussi à parler un peu d'avenir. La crise nous ouvre les yeux sur plusieurs champs de responsabilités de la Métropole, dans ses prérogatives et obligations, précisément celles qui sont inscrites dans le champ du prendre soin. Les conditions de travail et de vie des personnels de l'action sanitaire et sociale sont révélées. Le temps consacré au bien-être, à la restauration du lien social, tout cela, qui relevait de l'immatériel, devient tout à coup lisible. La place des femmes dans la gestion de crise conduit aussi à revoir l'égalité avec les hommes sous un jour très concret. D'une manière générale, avec la crise, nos certitudes d'avoir bien fait ou de bien faire sont mises en cause.

De la protection de l'enfance au grand âge, les enjeux sont multiples autour des moyens humains et du temps qu'il est possible de consacrer à la dignité et au bien-être de chaque personne. Je voudrais, avant de faire une proposition, prendre quelques exemples, simplement dans nos domaines de compétences.

Pour la protection de l'enfance, le constat du nombre effarant de jeunes issus de l'ASE (aide sociale à l'enfance) parmi les sans-abris n'est pas un phénomène conjoncturel. Le doublement des appels au 119 est, lui aussi, un signal fort. Or, la semaine dernière, quatre ordonnances ordonnent la Métropole et le Tribunal administratif nous rappelle d'une certaine manière, qu'en période de crise sanitaire la poursuite administrative de quelques gamins n'est pas une priorité. Il est temps de regarder les jeunes qui nous sont confiés avec une bienveillance qui semble échapper parfois à nos services jeunes.

Pour l'accompagnement du vieillissement, dans les maisons de retraite, les alertes sur les conditions de travail se sont multipliées ces dernières années. Nous avons constaté, ici-même, la faiblesse des taux d'encadrement.

Edgar Morin, en 1970, disait déjà : "Le processus de vieillissement facilite la tâche de la mort mais c'est toujours un facteur externe qui la déclenche". Or, nous savons qu'en EHPAD, on ne meurt pas seulement du virus mais aussi de la solitude et du découragement.

En situation de handicap, les auxiliaires de vie sont ces héros du quotidien dont on parle. La reconnaissance de leurs fonctions implique celle du temps nécessaire pour prendre soin et du temps qui doit être préservé pour la professionnalisation de leur métier. Nous sommes dans ce domaine, devant une page blanche.

Dans le domaine du logement, 25 % des ménages monoparentaux habitent des logements sur-occupés ; c'est ce qui ressort aujourd'hui. Ce n'est pas conjoncturel. L'absence d'intimité est soulignée par le confinement mais la réalité du logement inadapté, indigne ou insalubre pose les questions plus fondamentales. Sur quels critères organiser la production du logement adapté ? Pouvons-nous enfin passer du logement octroyé au logement choisi ? Face à la faiblesse des ressources aggravée par la crise, une réflexion sur nos politiques d'accompagnement et de prévention, en particulier pour les expulsions locatives, est devenue indispensable. Comment, demain, assurerons-nous la protection des plus vulnérables ?

Il s'agit évidemment ici simplement de quelques illustrations bien imparfaites et bien incomplètes de la tâche immense qui attend le politique pour demain. Mettre en place le cadre de réflexion sur ce qui doit être envisagé pour dépasser les mesures conjoncturelles et construire un avenir éclairé par les enseignements de la crise, voilà le défi !

Une Commission métropolitaine spécifiquement consacrée, plus qu'à la relance, à la réparation de l'action sociale, nous paraît un moyen de ne pas en rester à une action ponctuelle pour engager une amélioration durable. Une telle instance devrait rassembler autour du politique, les acteurs du quotidien, professionnels et usagers, ceux de la recherche, de l'entreprise sociale et solidaire, de la communication. C'est en tout cas ce que nous pouvons appeler de nos vœux. Je vous remercie de votre attention et puis, j'en profite aussi pour remercier également toutes celles et ceux qui ont permis la tenue de ce Conseil dans ces conditions particulières. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gachet. Cinq minutes pour madame la Conseillère Millet (non-inscrit).

Mme la Conseillère MILLET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je tiens à remercier le Président pour la tenue de ce Conseil qui permet au débat démocratique de s'exercer. D'ailleurs, il est assez improbable qu'il ait fallu attendre d'être confinés pour que nos débats soient retransmis en public et que nos votes soient enregistrés numériquement. Je salue cette avancée.

En préambule, je tiens, bien évidemment, à rendre hommage aux nombreuses personnes impliquées dans la lutte contre le virus, entre autres, les caissiers, les enseignants, les pompiers, les soignants, les magasiniers, les assistants sociaux, les conducteurs de bus, les forces de police, etc., tous ceux qui luttent chaque jour.

Et permettez-moi un hommage que je souhaiterais personifier pour mes collègues en EHPAD dont j'ai modifié le prénom car je connais leur modestie :

- comme Marie, infirmière qui n'a pas vu ses enfants depuis le début du confinement pour protéger les résidents de l'EHPAD,
- comme Amelle, aide-soignante qui a choisi de dormir sur place pour ne pas risquer d'être en retard au vu des transports aux horaires réduits,
- comme Jonathan, le kiné qui a réduit son activité pour ne se consacrer qu'aux seuls résidents et ainsi éviter le risque de contagion,
- comme Annie, l'animatrice qui déploie chaque jour des trésors d'inventivité pour rompre l'isolement des personnes âgées,
- comme Sylvie, aussi la maîtresse de maison qui, chaque jour, offre des petites attentions lors des repas.

Ils sont nombreux, je ne peux pas tous les citer mais ils encadrent concrètement la lutte contre le fléau.

Du concret, de l'immédiat, ce sont bien les mesures prises dans cette délibération et n'est-ce pas ce que l'on attend lors d'une catastrophe ? Et je félicite la réactivité de la Métropole, de son Président et de ses équipes.

Lors de l'adoption du pacte métropolitain le 10 décembre 2015 par l'assemblée, nous avons adopté, non seulement des modalités pratiques d'organisation, des compétences entre les communes et la Métropole mais nous avons aussi nommé les valeurs fondatrices de la Métropole, des valeurs d'égalité, d'équité, de solidarité, d'innovation, de bienveillance, de confiance.

Et il me semble aujourd'hui que ces mots s'incarnent dans les mesures d'urgence au soutien à l'économie, dans la coordination avec la SERL (Société d'équipement du Rhône et de Lyon), la SEMPAT (Société d'économie mixte patrimoniale) et les Offices de protection de l'habitat, dans le maintien des subventions à destination du tissu associatif, économique et social, dans le maintien des droits au RSA (revenu de solidarité active) assorti d'une incitation à l'engagement solidaire, aux activités de première nécessité engendrées par la crise sanitaire, en permettant le cumul salaire/allocation ; dans l'attribution aussi d'une aide d'urgence aux associations qui œuvrent sur le terrain dans la lutte contre l'épidémie et en faveur des personnes victimes de la crise sanitaire, une aide se sollicitant via une procédure simplifiée ; dans l'octroi aussi d'une aide aux étudiants en situation de précarité, notamment au niveau des repas distribués par l'association GAELIS (Groupement des associations et élus étudiants de Lyon, indépendants et solidaires).

À la fin du mandat, supposé il y a quelques semaines, j'exprimais mon regret d'avoir eu parfois le sentiment que notre Métropole patinait, d'avoir eu l'impression que notre organisation manquait d'agilité et d'innovation. Le pacte métropolitain semblait se réduire à des concepts et des mots compliqués. Cette catastrophe du Covid-19 nous a conduits à agir vraiment. Nous faisons des points de réunions interminables, à ergoter et reculer et avancer alors qu'en quelques jours, les SDF (sans domicile fixe) ont été relogés, des fonds débloqués, la télémedecine installée dans nos vies, la lutte contre l'isolement des personnes âgées mise en lumière et la charte Monalisa rendue opérationnelle.

La cycliste que je suis se réjouit aussi de la mise en place de l'urbanisme tactique et d'un grand "plan vélos" à la sortie du confinement. Cette capacité à agir rapidement et avec créativité sera clairement à conserver dans notre gestion de l'après.

Elle ne doit pas faire oublier aussi que cette crise a renforcé et mis en lumière les inégalités existantes, l'accès à l'alimentation, à l'éducation, au logement, au travail, l'isolement des personnes âgées et des précaires.

Au-delà de la capacité à agir, le rôle de pilote de la Métropole apparaît comme essentiel pour éviter la dispersion des énergies et des moyens. Il est louable que chaque commune, chaque association, chaque citoyen veuille agir mais une coordination est nécessaire. Edgar Morin a déclaré, il y a peu, que : "Le Covid-19 a démontré de façon irrécusable que, si la mondialisation économique et technique depuis 1990 a créé des interdépendances multiples entre les nations et les gens, elle n'a pas créé de la solidarité" et, ajoutait-il, "Dès que le virus est arrivé, les nations se sont refermées sur elles-mêmes". Pourtant, cette catastrophe nous impacte tous et notre intérêt commun est d'agir ensemble et non les uns contre les autres. Sinon, nous serons comme le scorpion de la fable qui pique la grenouille qui l'aide à traverser la rivière. Sachons-nous en rappeler dans nos territoires.

Au-delà des actions immédiates, il apparaît important de répondre à l'après, notamment à travers nos actions et nos façons d'agir solidaires. Bien sûr, cette crise a révélé de vrais élans de solidarité envers nos voisins, les personnes âgées de nos quartiers, un soutien au balcon des acteurs de la santé et du soin. Mais les conséquences de cette crise seront longues, douloureuses. Déjà, nous voyons arriver de nouveaux publics dans nos CCAS ou, au contraire, certains disparaître de nos écrans radars. Or, la Métropole a les moyens pour réaliser un travail d'observation et de diagnostic. Ce travail ne doit pas être reporté par une focalisation trop importante sur l'action, le concret dont je parlais en préambule.

Permettez-moi de vous remettre en mémoire la première proposition du pacte métropolitain, information croisée et coordination de l'action sociale entre Métropole et communes, avec l'objectif de partager des analyses tant globales qu'individuelles, dans le respect des compétences de chacun et afin de pouvoir intervenir de façon davantage concertée. Capacité à agir donc mais aussi capacité à comprendre, à anticiper, à générer une contagion de la solidarité, une véritable révolution fraternelle, comme la nomme Véronique Fayet, la Présidente du secours catholique.

Pour conclure, je souhaiterais reprendre une proposition de l'une de nos collègues pour que nous, élus métropolitains, dont le mandat a été prolongé par la crise, attribuons tout ou partie de notre indemnité durant la période de confinement à des actions de solidarité métropolitaine, comme celles menées par la Croix-Rouge ou les associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Millet. Six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), madame Perrin-Gilbert.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Vous m'entendez ? Merci. Monsieur le Président, vous nous présentez les mesures d'urgence mises en place par la Métropole face à la crise sanitaire liée au Covid-19, une crise que vous nous avez présentée en visioconférence des Présidents la semaine dernière comme, je vous cite "quelque chose d'inattendu".

Ici résidera ma première remarque : était-ce vraiment inattendu ? Ce virus, en tant que tel, l'était certainement, oui, et bien malins seraient celles et ceux qui diraient l'avoir prédit. Mais, au-delà du Covid-19 en tant que tel, nous étions nombreuses et nombreux à dire que notre modèle de développement national, local, était très vulnérable,

que nous foncions droit dans le mur et que nous ne pouvions pas continuer dans ce qui s'apparentait à une fuite en avant, périlleuse car déconnectée du monde du vivant, du monde de l'économie réelle, du monde des communs.

Nous étions nombreux mais cette pensée n'est pas nouvelle, je voudrais reprendre, par exemple, "Spinoza et sa réflexion dans son Éthique", le philosophe écrivait alors, je le cite, encore, "l'homme n'est pas un empire dans l'empire". L'homme n'est pas un empire dans l'empire, nous dirions aujourd'hui "les humains ne sont pas déconnectés du vivant". C'est cette réalité que notre modèle de développement nous a fait perdre de vue et qui nous revient aujourd'hui avec la crise en boomerang.

Dans le même ordre d'idée, la délibération que vous nous présentez cet après-midi, indique que la pandémie du Covid-19 engendre une extrême fragilisation du tissu économique et social. Là encore je pense que nous nous trompons si nous conservons cet angle de pensée, le Covid-19 n'est pas la cause mais le révélateur de l'extrême fragilité de notre modèle. Certes, tout en révélant cette fragilité, la pandémie précipite le mouvement mais elle ne fait que l'accélérer, ce mouvement était déjà là sous nos yeux.

Pour le coup, je me permets de rappeler ce que, avec les militants et les militantes de Lyon en Commun, nous disions il y a quelques petits mois : nous voulons une ville, mais on peut dire une Métropole, qui ralentit, qui protège, qui éduque, qui soigne, qui nourrit, eh bien nous y sommes. Nous y sommes et cet après-midi nous avons à délibérer sur des mesures d'urgence en réaction au Covid-19.

Alors oui il faut prendre des mesures d'urgence mais s'il faut les prendre, ces dernières ne doivent pas être déconnectées de l'analyse que nous faisons des causes de la crise, sinon nous allons encore une fois réparer. Réparer pour quoi ? Pour tenir encore quelques années de plus, puis quelques mois de plus, puis quelques semaines, avec des épisodes de crises qui ne feront que se succéder, de plus en plus rapprochés, de plus en plus aigus, de plus en plus porteurs de souffrances et d'injustices.

Pour le dire autrement, le plan de mesures que vous nous proposez aujourd'hui ne doit pas être déconnecté des réorientations fortes que nous allons devoir prendre très vite, ces réorientations que nous considérons, pour notre part, comme une chance pour rompre avec un monde fini, un modèle épuisé. Et nous sommes prêts, pour notre part, à relever nos manches mais cela ne sera pas au service du monde d'avant le Covid, ce sera au service d'une pensée et d'une action politique qui feront du lien, du vivant et du commun les étalons de nos politiques publiques. Or, nous trouvons que si vos réponses d'urgence sont là, et ont le mérite d'exister, elles ne vont pour le moment pas suffisamment dans le sens d'une proposition politique de taille à relever le défi du monde à venir.

Sur le plan de l'urgence économique, vous annoncez des mesures qui sont de bon sens pour toute collectivité : réduire le délai de paiement de nos factures, ne pas pénaliser nos fournisseurs ou prestataires, exonérer d'un trimestre de loyer les entreprises, artisans, associations occupant un local ou un foncier appartenant à la Métropole. Ce sont de bonnes mesures mais elles sont, on va dire, attendues de la part de n'importe quelle collectivité publique qui veut jouer son rôle contra-cyclique.

Une autre mesure que vous annoncez sur le plan économique consiste à abonder le fonds national de solidarité mis en place par le Gouvernement pour soutenir les petites entreprises. Pourquoi pas, en effet, car il faut soutenir l'activité économique. Mais nous regrettons que vous adoptiez les mêmes critères de sélection que l'État et que la Région. D'une part, il vaudrait mieux mailler plus efficacement le champ des petites entreprises à aider car le fonds national a des critères d'éligibilité qui peuvent être excluants. J'ai de nombreux témoignages en ce sens, je pense par exemple à celles et ceux qui ont créé leur entreprise ou qui ont ouvert leur boutique il y a moins d'un an et pour qui la comparaison au chiffre d'affaires, par exemple, de mars 2019 est rédhitoire, ils n'ont à ce jour aucune aide.

D'autre part, avoir un maillage métropolitain, ce serait l'occasion d'introduire des critères métropolitains déjà en phase avec les valeurs que nous voulons voir émerger. Soutenir prioritairement, par exemple, les petites entreprises qui, elles aussi, font porter leur effort sur la RSE (responsabilité sociale et environnementale) ou bien encore accompagner le secteur des commerces indépendants qui ne sont pas adossés à de grandes chaînes ou de grandes enseignes nationales ou multinationales, qui créent de l'emploi non délocalisable, qui participent à l'économie en circuit court, à l'économie réelle et qui paient des impôts en France.

Enfin, c'est une réflexion qui permet de lier mesures d'urgence et mesures d'avenir, nous devons réformer notre commande publique : abandonner toute commande par les plateformes d'achat, préférer les commandes aux commerces et entreprises du territoire. Je pense par exemple à tous les achats que nous pouvons faire via nos collègues métropolitains, nos EHPAD, le secteur de la restauration sociale et collective par exemple. Notre commande publique est un levier de transformation et de relocalisation de notre économie, nous devons l'utiliser autrement pendant la crise.

Sur le plan de l'urgence sociale, vous annoncez des mesures en matière d'insertion professionnelle ainsi que vis-à-vis du RSA. Ce sont des bonnes mesures et la Métropole joue bien son rôle en matière d'insertion. Nous avons, malgré tout, une proposition à laquelle nous tenons : étendre le RSA aux 18/25 ans qui, eux aussi, sont touchés de plein fouet par la crise sans pour autant bénéficier d'aucune aide. Alors, appelez le "RSA jeune" ou "allocation

d'autonomie" si vous voulez, si vous ne voulez pas froisser l'État, mais il faut venir en aide à une génération sacrifiée, celle des 16/25 ans, et qui n'est pas qu'une génération étudiante.

Une autre génération peu présente dans vos mesures d'urgence, monsieur le Président, pour le moment, est celle de nos aînés. D'une part la fermeture des Maisons de la Métropole et des solidarités n'a pas aidé à garder le lien avec ce public et, sur Lyon, je dois dire qu'heureusement, nous avons pu travailler avec la Ville, les CCAS, les Mairies d'arrondissement pour maintenir cette préoccupation de nos aînés, je le regrette, sans la Métropole.

Concernant les EHPAD, j'ai eu à regretter également le renvoi de balle auquel j'ai assisté entre la Métropole et l'Agence régionale de santé, devant au final interpellé le Ministre à la santé. Monsieur le Président, nous allons de déconvenues en déconvenues, je le crains, dans les semaines à venir quand nous allons découvrir la détresse physique et psychique de nos aînés confinés dans les maisons médicalisées. Nous devons anticiper cela et mettre en place un plan d'aide aux personnels et aux résidents des EHPAD incluant y compris du soutien psychologique. Il me semble que la Métropole est l'autorité de tutelle des EHPAD, elle doit réunir sans tarder ses partenaires autour de la table et mettre en œuvre ce plan d'urgence post-confinement.

De même sur la politique publique en matière de protection de l'enfance, je suis étonnée de ne rien voir à ce sujet dans la liste des mesures d'urgence que vous nous présentez, monsieur le Président. Cette politique publique nécessite une volonté politique, un cap et des moyens d'engorgement et ne peut se limiter à quelques subventions à des associations. À ce sujet, en tant que Présidente du groupe, je souhaite pouvoir me rendre au sein des bâtiments de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) la semaine prochaine, évidemment en respectant toutes les distances et gestes barrières de protection, afin de me rendre compte des mesures mises en place et de pouvoir discuter avec le personnel et donc je vous en fais la demande officielle. De même qu'en est-il du suivi des mineurs non-accompagnés, notamment ceux présents au sein des chambres d'hôtel ? Comment le lien est-il maintenu ?

Enfin, et je terminerai sur ce point, parmi nos biens communs, il y a les nourritures, les nourritures "terrestres" d'abord, je dirais l'alimentation. Il y a urgence à trouver une autonomie alimentaire à l'heure où seulement 5 % de ce que nous avons dans nos assiettes provient des productions locales. Notre groupe porte deux propositions depuis plusieurs mois à ce sujet :

- premièrement qu'un marché d'intérêt local soit installé sur une partie du foncier des usines Fagor qui appartient à la Métropole. Nous pourrions y installer un marché d'intérêt local,

- d'autre part, c'est notre deuxième proposition, qu'un organisme de foncier agricole solidaire soit créé pour pouvoir acheter ou préserver des terres arables autour de notre Métropole et de nos villes et y installer des agriculteurs.

Cette réflexion sur l'alimentation ne peut exclure l'eau évidemment et nous devons, en cette période de crise, mettre les bouchées doubles pour reprendre la main sur l'eau publique et mettre en place une véritable gestion publique, une régie publique de l'eau et garantir la sécurité de notre approvisionnement en eau potable. Je rappelle que nous sommes très dépendants d'un seul champ de captation. Nous devons avoir une politique d'approvisionnement en eau potable sécurisée.

Et puis j'en terminerai par-là, il y a l'autre nourriture, la nourriture culturelle et artistique et cette nourriture-là est tout aussi vitale. On le voit particulièrement en cette période de confinement. Et on peut saluer aussi le rôle des artistes en cette période de confinement. Alors je souhaite, car c'est un grand absent de vos propositions de mesures d'urgence, qu'un fonds d'urgence culturel et artistique soit mis en place sans délai afin de véritablement soutenir les entreprises mais également les artistes, les acteurs du secteur culturel qui sont en danger également, eux aussi, de vie ou de mort. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Si vous voulez je vais peut-être dire quelques mots, comme il y a beaucoup d'intervention, et pour répondre très rapidement à deux, trois éléments, ainsi ce sera fait. D'abord on n'abonde pas le fonds de solidarité, on paie directement les entreprises, ce qui change considérablement les choses parce que si on abondait, on abonderait une somme qui finirait dans le fonds et qui serait répartie non pas simplement sur les entreprises de la Métropole, et c'est toute l'originalité du dispositif qui est proposé. Ces 1 000 € viennent directement aux entreprises de la Métropole qui ont été éligibles au Fonds national de solidarité.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Sur les mêmes critères ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est tout à fait différent puisque ce ne serait pas le cas sinon, et c'est pour cela d'ailleurs que cette délibération est tournée ainsi, pour une efficacité et une rapidité d'exécution, j'en dirai un mot tout à l'heure.

Je ne comprends pas bien le renvoi de balle entre l'ARS et la Métropole sur les EHPAD. Non, madame Perrin, la Métropole n'exerce pas seule la tutelle des EHPAD, c'est une cotutelle avec l'ARS. On travaille tous les jours avec l'Agence régionale de santé. C'est l'ARS qui est en charge des contrôles PCR (polymerase chain reaction) et/ou

sérologiques et des EPI (équipement de protection individuel) pour le personnel de santé et, nous, on fait le reste donc il y a une répartition des responsabilités. Et je crois que l'on a aussi souhaité mettre, d'abord et avant tout, la priorité sur les services d'aide à domicile et j'aurai l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Sur la protection de l'enfance, bien évidemment, si vous souhaitez visiter l'IDEF, il n'y a aucun problème et pourquoi cela n'apparaît pas en subventions ? Parce que nous sommes en gestion directe et les efforts que nous faisons envers la protection de l'enfance, et j'aurai l'occasion sans doute d'y revenir, n'apparaissent pas, effectivement, dans cette délibération.

Cinq minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés, c'est monsieur Compan.

M. le Conseiller COMPAN : Merci monsieur le Président. Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui très bien.

M. le Conseiller COMPAN : Monsieur le Président, chers collègues, dans le contexte économique actuel, totalement inédit, notre groupe tient tout d'abord à saluer les initiatives prises par notre collectivité en faveur du monde économique. Nous vivons et allons vivre en effet, une des plus graves crises économiques depuis plusieurs dizaines d'années. De nombreux témoignages nous remontent faisant état de drames qui se nouent dans les familles face aux angoisses pour l'emploi, aux difficultés à payer les loyers et les charges, l'incertitude quant au dénouement de la situation.

L'État, sur le plan économique, a tenu son rôle en n'hésitant pas à faire jouer la solidarité et la protection :

- plus de 10 millions de salariés qui sont à ce jour bénéficiaires du chômage partiel,
- plus de 4 millions de foyers parmi les plus fragiles qui ont pu bénéficier d'une aide directe ainsi que leurs enfants,
- un fonds de solidarité a été mis en place pour les petites entreprises,
- les échéances fiscales ont pu être reportées,
- l'obtention ou le maintien des crédits bancaires via BPI (Banque publique d'investissement) France qui se porte garant de tous les prêts de trésorerie.

Mais il ne faut pas se voiler la face, l'édredon protecteur qui a permis le confinement va faire place, dans les mois qui viennent, à la violence de la lente et difficile reprise économique, c'est là que la casse risque d'être massive et douloureuse. De fait, c'est à l'échelon local que la Métropole doit intervenir pour accompagner l'ensemble des acteurs économiques et minimiser les conséquences de la crise.

Les mesures que vous annoncez dans cette délibération vont dans le bon sens :

- mesures sociales d'abord pour protéger les plus exposés de nos concitoyens,
- mesures pour les plus faibles, notamment les sans-abris, qui ont traversé cette période douloureusement,
- accompagnement du tissu associatif qui est en contact de proximité,
- lutte contre la fracture numérique et on sait notamment que, dans le cadre de l'enseignement distancié, elle fut difficile à vivre pour grand nombre de foyers. On estime aujourd'hui à 10 % le nombre d'élèves qui ont décroché totalement du système scolaire pendant le confinement,
- et enfin aide aux commerces de proximité qui animent d'ordinaire la vie quotidienne de notre Métropole.

Certains parlent beaucoup du monde d'après : décroissance, nouvelle façon de consommer, etc. Théoriquement c'est bien mais il ne faut pas oublier que grand nombre d'habitantes et d'habitants de notre Métropole ne vivent pas en théorie. Leurs salaires, leur travail, leurs revenus leur permettent tout juste de boucler les fins de mois, d'honorer leur loyer, de remplir le frigo. C'est cet impératif que nous devons prioriser sous peine de laisser beaucoup de personnes au bord de la route.

Ainsi, nous aimerions insister sur l'importance de l'aide apportée aux commerces et notamment aux restaurateurs qui seront parmi les derniers à profiter du déconfinement. Ce sont souvent des couples qui investissent de leur vie dans leur activité. On sait désormais qu'un fonds destiné à compenser la perte d'exploitation va être mis en place au niveau de l'État avec l'appui des assurances. À notre niveau, nous devons être vigilants pour leur permettre de reprendre dans les meilleures conditions. Les Français ne vont certainement pas se ruer dans les restaurants tout de suite, la reprise sera lente.

Vous avez souligné en préambule, monsieur le Président, l'efficacité et l'agilité des services publics métropolitains, et c'est vrai. Nous avons néanmoins pu constater dans cette crise sanitaire en France contrairement à d'autres pays, combien les lourdeurs administratives de l'État, la lenteur des prises de décisions, la complexité des superpositions décisionnelles étaient aggravantes. Nous soutiendrons toutes décisions visant à simplifier les démarches pour les commerçants et les restaurateurs et elles sont nombreuses dans d'autres collectivités. J'en citerai trois à titre d'exemple :

- facilitation accrue pour la livraison à domicile et la vente à emporter en termes de logistique,
- mise en avant des restaurants et commerces locaux via des plateformes, comme c'est le cas à Cannes par exemple,
- cartes cadeaux achetées par les collectivités ou des bons-repas ou de consommation dans les restaurants et commerces de proximité à destination des plus démunis ou des plus isolés.

Notre groupe approuve donc les démarches de la Métropole en soutien au monde économique et attend de notre assemblée une vigilance particulière à l'application de ces mesures et des initiatives qui seront prises dans les temps à venir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Merci aussi d'avoir respecté votre temps de parole. Je le dis parce que je sais qu'il y a quelques réactions en disant que certains ne respectent pas les temps de parole et que le Président ne les interrompt pas mais parce que je n'avais pas sous les yeux les temps de parole. Merci de faire quelques efforts sur ce terrain-là et je rappellerai les choses puisque l'on vient de s'organiser, ici, pour regarder les temps de parole.

Cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Bonjour à toutes et à tous, vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Très bien.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous vivons une situation complètement inédite, cela a été dit. La pandémie liée au Coronavirus est complètement inédite de par sa virulence de contagion et sa dimension mondiale. Pour limiter la propagation du virus, il nous faut être confinés et, aujourd'hui, plus de la moitié des habitants de la planète le sont. Et quand nous sortons aujourd'hui, pour des raisons indispensables, et demain tous, pour retravailler ou aller à l'école, il nous faudra adopter des gestes barrières et porter également des équipements de protection.

Les questions de respect des règles de confinement et des gestes barrières, comme celles des équipements de protection sont donc cruciales. Elles seront les indispensables conditions de la reprise des activités que nous soutenons dans ce rapport. Cette crise sanitaire a et aura d'énormes conséquences sociales, sociétales et économiques. Il est difficile aujourd'hui d'en mesurer tous les contours et l'ampleur. Je pense et j'espère profondément que nous ne serons pas les mêmes après. Toute cette crise va probablement changer nos schémas de penser, de penser le monde, de penser les autres et l'environnement, notre vie en société, notre service public, nos modes de production et de consommation. Cette crise attise aussi la conscience de nos fragiles existences et de notre nécessité à partager un bien précieux, un bien commun précieux : la vie.

C'est dans ce contexte particulier qu'il nous revient d'agir : pandémie mondiale, état d'urgence, confinement général. Dans ce contexte si grave et particulier, c'est bien l'État qui se doit de prendre les décisions et les mesures pour que le pays, l'ensemble du pays, puisse faire face à ce virus et à la crise sanitaire, sociale et économique qui lui est liée. Bien sûr notre premier rôle est d'appliquer les décisions prises et d'assurer la continuité du service public indispensable.

Et je salue et remercie la belle mobilisation des agents de la Métropole et de tous ceux qui travaillent pour elle. Notre rôle est aussi d'être à l'écoute des particularités de notre territoire, de soutenir les initiatives locales et, bien sûr, d'être proactifs avec bien sûr les Maires et les acteurs de terrain et d'agir, c'est ce que fait la Métropole. Elle le fait à travers le maintien du service public. Nous sommes tous heureux de boire une eau de qualité, de bénéficier d'une collecte de nos déchets, de trouver une écoute et un accompagnement dans nos MDM (Maison de la Métropole) pour ne citer que ceux-ci.

Elle le fait quand elle met en œuvre des dispositifs de solidarité envers les plus fragiles, les étudiants et les ménages en situation de précarité, les femmes victimes de violence, les personnes sans-abris, etc. C'est aussi l'objet de ce rapport qui présente à la fois des aides supplémentaires aux acteurs associatifs qui œuvrent dans l'urgence sur le territoire, le maintien des subventions métropolitaines aux associations, la reconduction automatique des droits au titre du RSA ou encore la participation au fonds d'urgence de l'université pour la fourniture de matériels informatiques des étudiants en difficulté.

La Métropole agit aussi dans le cadre des dispositions qui sont présentées dans ce rapport pour soutenir nos acteurs économiques et notamment les plus petites entreprises. Des aides complémentaires à celles de l'État et des autres partenaires, avec une enveloppe de 30 M€ pour compléter, à hauteur de 1 000 € par mois, l'aide versée par l'État. Et des aides propres à la Métropole comme le renoncement à certaines pénalités, l'échelonnement des paiements de la taxe de séjour ou encore l'exonération des loyers des entreprises hébergées par la Métropole.

Ainsi, dès les premiers jours de la crise, la Métropole a réagi et agi à travers cet ensemble de mesures essentielles pour préserver le tissu économique de notre territoire et, à travers cela, les emplois et les revenus des ménages qui en découlent. Je tiens à saluer votre énergie, votre mobilisation et votre efficacité, monsieur le Président, mais aussi la mobilisation de tous les élus métropolitains qui, au-delà d'un esprit totalement politicien, s'impliquent pour ensemble faire face au mieux aux conséquences de cette profonde et inédite crise dans notre Métropole.

Je terminerai cette intervention en vous disant que, bien sûr, nous voterons ce rapport et que nous souhaitons saluer la formidable expression de solidarité qui se joue sur notre territoire. Dans ces moments de crise, il est particulièrement important de défendre tous ces liens de solidarité, qu'ils soient portés par des institutions ou par des initiatives individuelles. Saluons à cet égard la mobilisation de milliers de personnes chaque jour dans notre Métropole et notamment les couturières et couturiers solidaires qui fabriquent des masques, les nombreux bénévoles, des jeunes étudiants associatifs qui distribuent des paniers alimentaires, ceux qui facilitent la distribution des paniers de nos producteurs locaux, les restaurateurs qui distribuent leur stock aux hôpitaux, les personnes qui, par leur appel ou leur attention aux plus âgés, luttent contre l'isolement et toutes les énergies qui se sont proposées pour aider dans le cadre notamment de la plateforme "Tous unis tous solidaires".

Cette mobilisation incroyable de tout un chacun, comme la belle mobilisation de notre service public et, en tout premier lieu, des soignants, doivent nous inspirer pour la suite, sur la façon dont nous voulons faire société et construire notre Métropole. C'est un vaste sujet et nous aurons, bien sûr, l'occasion d'y revenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Panassier. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires. Je ne sais pas qui intervient. Monsieur Jacquet ? Le micro monsieur Jacquet, on ne vous entend pas.

Ce que je vous propose peut-être, si vous en êtes d'accord, je vais passer la parole à madame Runel, quelqu'un appelle monsieur Jacquet et on règle le problème entre temps et comme cela il prendra la parole après. Je passe la parole à madame Runel si cela ne la dérange pas. Madame Runel, au titre du groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Pas de problème monsieur le Président. Si cette crise actuelle du Covid-19 a déjà et aura aussi par la suite des conséquences économiques et sociales extrêmement fortes et durables, nous devons agir vite et dès maintenant. Comme cela est rappelé dans cette délibération, l'arrêt immédiat, et parfois brutal de certains commerces et établissements, a de nombreuses répercussions sur l'activité économique de la région et, de fait, sur le niveau de vie des ménages.

Au-delà de la crise sanitaire, nous savons que c'est une crise sociale et économique que va vivre notre pays et qui aura des incidences dans les années à venir. Il est de ce fait ô combien naturel et responsable d'accompagner les plus fragiles d'entre nous tout comme le tissu économique, associatif et social de notre Métropole. De plus, les conséquences sociales de cette crise dépendront de son ampleur, de sa durée, et de l'effet des mesures compensatoires qui seront mises en place par l'État et les collectivités locales. Malgré la stabilisation à court terme des ressources des personnes bénéficiant des minima sociaux, la crise est susceptible d'aggraver les trajectoires individuelles. En effet, de nombreuses personnes risquent d'être licenciées, des indépendants et de nombreuses TPE (très petites entreprises) vont devoir cesser leur activité. Au-delà de la privation d'emploi, ces ruptures risquent d'induire une multiplication de situations de surendettement et l'aggravation de celles déjà existantes.

Aujourd'hui, c'est près de 50 % des entreprises qui ont subi une perte de leur chiffre d'affaires et qui ont recours majoritairement au chômage partiel. À ce sujet, je souhaite attirer rapidement votre attention, puisque nous y reviendrons en fin de séance, sur l'entreprise Famar dont les Députés et Sénateurs socialistes ont déposé un projet de loi qui vise à nationaliser les entreprises Famar et Luxfer. L'une comme l'autre sont des usines qui produisent des biens nécessaires à notre indépendance sanitaire. Les pénuries de masques et de gel nous ont montré ô combien notre autonomie était primordiale.

Aussi, nous aurions aimé croire à la déclaration du Président de la République qui nous promettait d'avoir pris conscience des changements de modèle à opérer. Dans les actes, il n'en est rien. Le rejet, d'un revers de main, de ce projet de nationalisation est une nouvelle faute pour La République en marche, un risque sanitaire qui se perpétuera donc lors de la prochaine pandémie, un mauvais coup aussi pour l'emploi régional dans une période qui n'en a pas besoin.

Cette crise fragilise aussi les acteurs culturels, dans un secteur disparate, avec l'annulation en chaîne des festivals, mais aussi des spectacles et des activités et des événements du quotidien. Par ailleurs, la crise sociale qui s'annonce met en lumière les besoins sociaux mais aussi les limites de notre modèle social. Elle confirme en grande partie le diagnostic sur lequel se sont fondées de grandes associations pour alerter le Gouvernement avant le début

de l'hiver. Devant ce constat, il convient d'engager des mesures fortes et immédiates. Nous réaffirmons, et vous savez monsieur le Président, que ce n'est pas la première fois qu'à travers cette assemblée je m'adresse aux responsables nationaux, notre positionnement pour lutter contre les inégalités. Cela passe par :

- garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux, avec l'alimentation, le logement, les prestations sociales afin de prévenir le basculement dans la pauvreté,
- investir massivement dans l'accompagnement des publics,
- réaffirmer la place des services publics et les financer à hauteur des besoins,
- et enfin maintenir le pouvoir d'achat. Vous l'avez énoncé précédemment, je vous ferai parvenir des propositions détaillées de notre groupe afin de ne pas alourdir cette séance.

Mais plus particulièrement, je m'attacherai à deux points de cette délibération. Sur les aides aux associations, vous expliquez dans cette délibération la mise en place d'une cellule validant au fil de l'eau les demandes de subventions venant d'associations, dont l'instruction se ferait par les services et la validation finale par vous-même. Sans remettre en cause votre légitimité, car l'ordonnance du 1er avril vous la confirme, je m'interroge sur la pertinence de ce mécanisme. Ce sont *in fine* les techniciens qui vont décider et cette crise mérite plus que jamais un positionnement et une responsabilité politique de la part des élus locaux. Aussi, je vous demande, au nom du groupe Socialistes et apparentés, de bien vouloir y associer les Présidents de commissions thématiques, puisqu'elles ne peuvent se réunir, quand cela est nécessaire.

De la même manière, vous avez annoncé la semaine dernière la création d'une mission de déconfinement que vous avez confiée à votre candidat aux élections municipales à Lyon. Je souhaiterais, comme d'autres élus, que nous puissions nous impliquer dans cette instance et dans cette mission, pas uniquement à travers l'envoi de propositions ou par la lecture de compte-rendu, mais dans un seul objectif qui est bien d'accompagner au mieux le déconfinement par des propositions et des mesures constructives car une réflexion stratégique doit être menée à tous les niveaux et en co-construction avec les citoyens, les associations et les acteurs de terrain pour faire les bons arbitrages et améliorer la politique de prévention de tous les risques majeurs et pas uniquement le risque sanitaire suite au Covid-19.

Le monde d'après doit privilégier la transparence, l'exemplarité, la concertation pour une meilleure prise en compte des risques et l'accompagnement de cette crise comme celles à venir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Runel. Dix minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, madame Baume.

Excusez-moi, je reviens en arrière, monsieur Jacquet ? Non c'est madame Cochet ?

Mme la Conseillère COCHET : Oui c'est ça, c'est Pascale Cochet.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y. On vous entend très bien.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, dans cette période de crise et de lutte contre le Coronavirus, il convient d'assurer l'information et le dialogue. Il a été mis en place une cellule de coordination et d'urgence qui a tenu sa première réunion le 16 avril. Vous nous direz certainement ce qu'il en est, aujourd'hui, vous l'avez dit déjà d'ailleurs, de la création que nous approuvons, du Comité métropolitain de relance ainsi que de la mission confiée à Georges Képénékian sur la stratégie de déconfinement.

Merci pour la publication régulière de la note #covid19 ainsi que des communiqués de presse comme celui du 15 avril sur l'entraide confinement indiquant la mise en place de la plateforme aide-covid.grandlyon. Ces notes et communiqués permettent une information et une diffusion auprès des relais de nos concitoyens nécessaires : associations, syndicats, conseils de quartier, MJC (Maison des jeunes et de la culture), Facebook, etc. Mais, dans l'autre sens et dans la durée, il nous faudra trouver d'autres formes de concertation, d'information et de débat associant et impliquant tous les partenaires cités.

J'en viens à la délibération sur les mesures d'urgence à caractère économique en réponse à la crise. Nous avons tous lu la délibération d'un peu plus de 13 pages concernant un très grand nombre d'actions pour un montant total de 67,242 M€ et 268 M€ de paiement de factures accéléré pour aider la trésorerie des entreprises. Je ne détaille pas les bénéficiaires ni les montants car cela a déjà été présenté.

Nous approuvons aussi positivement le maintien du montant des subventions aux associations, même en cas de chômage partiel de leurs salariés. Mais le groupe Lyon Métropole gauche solidaires pense que ces subventions devraient être significativement augmentées. Ces aides, de 200 à 2 000 € représentent près de 0,8 % du montant total des subventions et le RSA, avec ses 2,4 M€, en représente 3,5 %. Ces deux indicateurs relativisent le coût social de l'aide sociale aux plus fragiles.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires veut aussi attirer l'attention sur les associations d'éducation populaire et les plus petites associations très nombreuses qui, elles aussi sont au front. Nous voulons également souligner l'importance de l'engagement de notre Métropole en faveur des associations qui s'occupent des femmes et des enfants victimes de violence, ce qui s'aggrave en cette période de confinement. Il faudra ne rien lâcher lors du déconfinement qui peut s'avérer dangereux aussi pour ces populations.

En ce qui concerne les aides à domicile, nous proposons que les salariés des SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) qui prennent des risques en étant au contact des personnes âgées et handicapées, bénéficient d'une prime à laquelle la Métropole pourrait, si besoin, contribuer.

Sur un autre plan, celui des collégiens, nous voudrions suggérer que ceux qui ne peuvent plus bénéficier des cantines scolaires puissent toucher de la Métropole, sous conditions, des bons alimentaires.

Bien sûr, nous approuvons vivement les nombreuses mesures prises en faveur des étudiants. Nous le voyons, dans la situation actuelle de crise, ce sont toutes nos actions de solidarité qu'il convient de redimensionner en les augmentant. Sur le plan budgétaire, nous constatons que nos dépenses de fonctionnement explosent du fait de la lutte contre la pandémie. Vous nous confirmerez, monsieur le Président, le fait que la contractualisation avec l'État limitant nos dépenses de fonctionnement à + 1,19 % seulement pour 2020, est suspendue.

Pour avoir refusé de la voter, le groupe LMGS (Lyon Métropole gauche solidaires) propose que la Métropole, avec l'AMF (association des Maires de France), exige sa suppression pour les années à venir. Une phrase sur notre dette pour dire que si notre capacité d'endettement se réduit depuis 2015 et se situe environ à trois années, un mois pour un plafond à 10 ans, même presque 11 ans, nous pouvons largement utiliser cette marge de manœuvre aussi permise, sans risque pour nos équilibres. Dépenser sur des critères d'efficacité sociale, environnementale et sanitaire, c'est aussi savoir bien gérer.

Il est également nécessaire de parler de la recherche, ce qui ne se fait pas dans la délibération. La journaliste Sylvie Montaron a bien raison lorsqu'elle écrit, dans Le Progrès du 20 avril : "les financements de la recherche restent concentrés sur les créneaux porteurs au lieu de se diversifier pour s'intéresser à tous ces microbes, identifiés dès les années 50, négligés et sous-diagnostiqués mais pouvant devenir un jour redoutables."

Enfin, récemment et par courrier, j'attirais votre attention, donc Rolland Jacquet, sur la situation de l'entreprise Famar à Saint Genis Laval et sous-traitante de laboratoires pharmaceutiques. Il semble que la situation ne s'améliore pas rendant nécessaire l'intervention de l'État, voire de la Métropole.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, les quelques réflexions que le groupe Lyon Métropole gauche solidaires voulait soumettre à notre assemblée et à vous-même, nous voterons bien sûr cette délibération. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Cochet. Comme il y a beaucoup d'interventions, je me permettrai, ce n'est pas mon habitude, de répondre à un certain nombre de choses au cœur des interventions.

Sur les collégiens et l'aide alimentaire que vous évoquez pour les familles qui paient, en réalité, 1 € ou 2 €, c'est-à-dire les parents qui ont les ressources les plus faibles, on annoncera dans les prochains jours une aide exceptionnelle. On travaille sur les modalités de règlement de cette affaire-là le plus rapidement possible. Cela concerne environ 12 000 enfants.

Je voulais dire aussi à madame Runel mais j'y reviendrai tout à l'heure, que peut-être avant de pointer le risque que les élus, en particulier le Président de la Métropole que je suis, valide sans aucune réflexion les propositions que pourraient faire les services, je crois qu'il faut surtout souligner la qualité des propositions qui nous ont été faites par les services en matière d'urgence. Et puis ensuite, bien évidemment, c'est aux élus, en l'occurrence là au Président de la Métropole qui en a discuté avec un certain nombre d'autres élus de son Exécutif pendant les quelques jours qui ont permis de prendre des décisions rapides et ce sera, bien sûr, et c'est pour cela d'ailleurs que je crée ce comité de relance en quelque sorte, c'est pour associer au plus près l'ensemble des élus pour que les décisions, bien évidemment, reviennent, au final, aux politiques mais en étant le plus efficace possible et en jouant rapidement et de manière collective les décisions que nous pourrions prendre.

Je vais passer la parole dix minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, madame Émeline Baume.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : On vous entend très bien.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, cette crise sanitaire révèle l'intense vulnérabilité de nos sociétés. Il y a eu, de notre point de vue, un net retard à "l'allumage" du Gouvernement face à cette pandémie, comme le montre la triste comédie, ou plutôt le drame, de la pénurie de masques. Ce décalage est le fruit de l'accélération par ce Gouvernement de logiques ultralibérales. En effet, il devient évident que les réformes de l'hôpital, des retraites, de l'assurance-chômage ne sont pas tenables. Oui, cette crise sanitaire bouscule tous les vieux discours, dont celui des néolibéraux en guerre constante contre le service public et les biens communs.

Nous savons désormais que sans stratégie cohérente, avec la seule main invisible du marché comme boussole, notre société est incapable d'absorber les chocs et de se transformer démocratiquement. C'est une autre boussole que nous voulons vous proposer.

Pour les écologistes, cette crise sanitaire s'imbrique dans une crise systémique dont nous avons déjà tous perçu certains effets en 2003, par exemple, avec le SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), en 2008 avec les "bulles spéculatives" et, dans le même temps, le virus Ebola, puis, depuis peu, des incendies à forts impacts en Australie et en Amazonie. Comme le rappelait Dominique Bourg sur une radio publique, 75 % des nouvelles maladies ont une origine animale. Or, notre système économique fondé sur la prédation des ressources, modifie structurellement nos écosystèmes, en faisant disparaître certains habitats, en uniformisant le vivant avec les OGM (organisme génétiquement modifié). Tout ceci tend à nous exposer, nous, les êtres humains, à de véritables risques sanitaires qu'il nous est impossible de prévoir précisément.

Les écologistes interpellent depuis de nombreuses années sur l'urgence à préserver notre biodiversité et les équilibres des écosystèmes qui garantissent notre survie. C'est pourquoi nous avons proposé, à l'instar de nombreuses ONG (organisation non gouvernementale), que notre collectivité soit exemplaire et cesse notamment tout soutien aux industries fossiles, par exemple en ne contractant pas de produits financiers auprès de banques liées à ces industries. Cela a été évoqué tout à l'heure par Béatrice Vessiller et vous-même, monsieur le Président.

Si nous vivons une crise impactant fortement le quotidien de salariés et d'entrepreneurs, mettant à mal leur pouvoir d'achat, leurs conditions de vie dignes mais aussi, par ricochet, mettant à mal la redistribution nationale et locale, alors pourquoi ne pas se doter tout de suite d'une nouvelle boussole ? Jusqu'à présent, avec le travail porté par Bruno Charles et ses équipes, une démarche de budget "climat compatible" a été lancée ou dit autrement, autour d'indicateurs de limitation d'émissions de gaz à effet de serre. Pour amplifier cette logique, notre boussole devrait être celle du "bien-être" pour toutes et tous, comme développé par certains économistes, parmi lesquels Éloi Laurent, en s'accordant sur l'essentiel et en agissant "pour", en nommant l'inutile et en cessant de l'accumuler et en bannissant le nuisible.

Concrètement, l'ensemble des décisions de ce jour et des jours suivants pour atténuer les inégalités mais aussi pour réorganiser sous peu nos activités économiques et sociales doivent garantir ce "bien-être", en limitant les vulnérabilités et sans revenir à un fonctionnement biocide ou climatocide. Par conséquent, il ne saurait être question dans un plan de relance demain assurant "le rebond" de nos gaz à effet de serre et des emplois délocalisables, de soutenir des entreprises versant des dividendes et ne respectant pas les politiques publiques locales en faveur de la justice sociale et du climat.

Pour en arriver au plan d'urgence que vous nous proposez, nous avons sept commentaires et points de vigilance.

Premier point : avoir recours à des prêts pour assumer nos aides d'urgence doit être fait auprès d'organismes financiers non biocides. La responsabilité de notre collectivité dès demain est, de notre point de vue, de favoriser le développement et la création de nouveaux fonds et circuits financiers responsables pour notre territoire à l'instar de la Ville de Paris avec leurs *greens bonds*.

Deuxième point : soutenir les organisations collectives à but social qui maintiennent le lien avec les plus vulnérables d'entre nous est prioritaire. Elles doivent pouvoir, avec des fonds publics, trouver des solutions pour les besoins du quotidien et pour un confinement acceptable. À ce sujet, nous considérons, comme d'autres groupes, que toutes les personnes vivant dans des squats et des campements à Lyon, à Vaulx en Velin, à Villeurbanne, sur notre territoire, doivent être mises à l'abri et confinées dans de bonnes conditions. Des hôtels sont disponibles, des bâtiments vacants pourraient faire l'objet de conventions d'occupation temporaire. Avec le Préfet, la Métropole et les Communes doivent s'y engager. C'est ce que nous avons écrit au Préfet dans un récent courrier et nous rappelons ici, si vous ne le saviez pas, que le Conseil scientifique Covid-19 a aussi écrit au Gouvernement dans son avis du 2 avril que les personnes en grande précarité doivent être confinées dans de bonnes conditions.

Troisième point : assouplir sous différents aspects les conditions d'obtention du RSA est juste et nous nous félicitons de la possibilité de cumuler avec une activité dans un secteur prioritaire. Nous en appelons à votre vigilance, monsieur le Président, pour que ces personnes vulnérables ne soient pas sacrifiées car elles seraient surexposées au risque de contracter le virus. Cette souplesse ouvre la voie vers un revenu contributif ou un revenu de base qui permettrait, en particulier aux jeunes, apprentis, lycéens, étudiants, de vivre dignement, tout en ayant une activité au service de projets qui font sens pour eux.

Autre point : exonérer le loyer pour certains acteurs économiques installés dans des locaux de la Métropole ou ses satellites ou ses partenaires est un geste très positif. Toutefois, cette charge va être aussi conséquente pour des habitants en situation de chômage partiel ainsi que pour des artisans, des intermittents, des étudiants, des structures de l'économie sociale et solidaire qui paient un loyer à un propriétaire privé. C'est pourquoi nous devons avoir un état des lieux et agir en coordination avec l'État et nos Maisons de la Métropole, équitablement.

Concernant le tourisme, flécher des fonds sur notre Office du tourisme pour qu'à son tour il soutienne ses adhérents très temporairement semble utile. Toutefois, on peut penser que les touristes internationaux ne seront pas au rendez-vous avant 2021 au mieux. De fait, certaines capacités d'hébergement touristique devraient être converties en logements temporaires pour des situations d'urgence ou pérennes, pour des étudiants par exemple.

L'évènementiel est au point mort. Décaler les redevances de délégations de service public concernées est heureux pour ces groupes qui restent très pourvoyeurs d'emplois. Toutefois, doit-on garder des contrats pour de telles capacités d'accueil sur notre territoire pour des activités qui n'auront pas lieu comme pour le tourisme avant, au mieux, la fin d'année 2020 ?

Enfin, lutter contre la fracture numérique d'une partie des étudiants, est-ce suffisant ? Combien d'entre eux ont perdu leur source de revenu et devraient être accompagnés pour passer de la précarité à la dignité, entre autres, alimentaire et d'habitat ? Un RSA jeune, demain, semblerait adéquat.

Ce plan d'urgence devrait être accompagné de trois compléments que je vous livre. Notre collectivité doit agir auprès des plus vulnérables, c'est sa compétence. Dans cette urgence qui est la nôtre, alors, envoyons au-delà des mots, un message concret et positif : créons un fonds d'urgence sociale pour garantir à toutes et à tous des conditions de vie dignes malgré un chômage partiel ou une perte de revenu. Ce fonds d'urgence devrait s'articuler avec les dernières annonces gouvernementales et en sortie de crise, encadrons les loyers.

Deuxième point autour des personnes vulnérables : participons au versement de primes exceptionnelles de risques à celles et ceux qui agissent auprès de nos aînés et des personnes en situation de handicap à domicile et en structure d'accueil, en réajustant le montant des subventions dues à l'ensemble des associations qui assurent ces services.

Autre complément, les acteurs culturels, vous l'avez indiqué dans le texte monsieur le Président, vont faire l'objet d'un soutien dédié. Nous partageons l'objectif d'aider ces acteurs et ces artistes et proposons que, dans ce cadre, il y ait une réflexion avec les communes, pour une offre d'activité enfance et jeunesse adaptée aux périodes de canicule et au retour des temps scolaires en septembre et que, pour l'année 2020-2021, la Métropole propose à ses collégiens une offre culturelle inédite pour la pause méridienne, par exemple, les mercredis et samedis et pendant les vacances. Il semblerait judicieux que les critères de soutien à venir, au-delà de cette forme d'achat public, soient débattus et partagés lors d'une commission spéciale.

Enfin, avec cette crise, il convient d'adapter notre espace public aux nouvelles contraintes pour nos déplacements. Nous n'avons que des incertitudes, et pourtant il faut répondre, il faut des solutions, provisoires, dont on verra si elles doivent ou si elles peuvent se pérenniser. Quid des 1 800 000 déplacements en transports en commun par jour ? À combien seront-ils réduits ? Quelle part aura migré vers la voiture individuelle ? Quelle proportion aura glissé vers la pratique du vélo, de la trottinette, de la marche à pied ? Comment redonner confiance dans les transports en commun et à quelles conditions ?

Nous savons qu'une augmentation, ne serait-ce que de 10 % du trafic automobile en période de pointe, outre les dommages accentués en termes de pollution, aurait pour effet une totale paralysie du trafic. À la faveur de la sortie progressive du déconfinement, durant au moins tout le mois de mai, va immédiatement se poser la question des transports collectifs qui ne pourront assurer la distanciation physique indispensable. On ne peut parier bien sûr, comme dit précédemment, sur le report massif vers la voiture individuelle. Une des solutions, que Pierre Hémon vous avait proposée dès le 3 avril dernier, monsieur le Président, est de réaliser des aménagements cyclables provisoires. Les services sont désormais en mouvement.

Nous souhaitons aussi qu'un travail soit fait avec les communes, dans la continuité des diagnostics de marchabilité, qui ont été réalisés par les services, pour chacune des communes et arrondissements de la Métropole, pour améliorer les espaces dédiés aux piétons. Là encore des aménagements temporaires sont nécessaires, en particulier dans les rues commerçantes, où la distanciation physique nécessaire est impossible à organiser pour l'instant.

Pour conclure, si nous devons assumer une partie de la sécurité nationale, par défaut de l'État, et répondre à l'urgence économique et sociale suite à cette crise sanitaire et au confinement, nous souhaitons que ce soutien momentané de la Métropole de Lyon n'obère néanmoins pas l'avenir, sur des choix structurants, que devra faire notre collectivité dès les prochaines élections passées, pour le prochain mandat. Plus que jamais, le programme écologiste que nous portons est d'une grande acuité pour cette transition écologique, solidaire et démocratique

aujourd'hui nécessaire à différentes échelles du territoire. Nous voterons ce rapport et je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Baume. Quelques mots pour évoquer les programmes électoraux, je crois que ce n'est ni le moment ni la bonne temporalité. Mais puisque vous évoquez le revenu de base, quelques-uns avaient fait quelques propositions il y a quelques mois, quelques semaines, qui ont sans doute inspiré votre intervention.

Pour ce qui est des prêts finance verte, je crois que l'on a répondu tout à l'heure à travers la délibération que nous avons adoptée il y a quelque temps. Sur les squats, j'ai proposé dans une cellule de crise au Préfet, à l'ARS, un certain nombre de locaux.

En ce qui concerne les loyers hors de notre proposition sur l'immobilier de la Métropole, c'est dit d'ailleurs dans la délibération je crois, ou en tout cas je le dirai tout à l'heure, de redemander à ce que l'on appelle, ce n'est pas très élégant mais "nos satellites", la SERL, la SEM (société d'économie mixte) patrimoniale, de faire la même chose et elles sont engagées dans cette même prise de décision et dans cette dynamique. J'aurai l'occasion, je crois, samedi matin de réunir un certain nombre de bailleurs sociaux pour évoquer ces sujets, tout comme la relation aux locataires qui est encore une autre chose que celle des entreprises, des PME (petites et moyennes entreprises), des TPE, des commerçants, des artisans, qui sont hébergés, qui paient des loyers dans notre patrimoine immobilier.

Quant à la place du vélo et du piéton, je vais remercier Pierre Hémon d'éclairer la voie mais, plus concrètement, nous sommes bien sûr engagés dans cette dynamique-là, tout simplement parce que la date du déconfinement nous amène, bien sûr, à un risque, celle d'un report, comme vous l'avez dit important sur le véhicule individuel. Pour répondre à cela, il s'agit sans doute de faire une meilleure place à la pratique du vélo, pas simplement d'ailleurs, de la trottinette mais aussi des piétons et donc d'envisager un aménagement que l'on a qualifié d'urbanisme tactique, qui nous permettra de créer de nouvelles pistes cyclables sans doute temporaires, sur une temporalité peut-être assez longue, de permettre ainsi de dégager aussi des espaces pour les piétons qui ne viendront pas se percuter avec les vélos ou avec d'autres deux-roues et d'envisager aussi des lieux et des places plus importantes pour pouvoir stocker, notamment parquer les vélos, les surveiller. Ces propositions-là seront faites. Elles vont être faites en lien étroit avec les Maires des différentes communes. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines.

Quant aux propositions plus larges, le comité métropolitain de relance vous donnera l'occasion effectivement d'évoquer un certain nombre de vos propositions.

Je passe la parole au groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés pour cinq minutes.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le président, vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui bien sûr, allez-y.

M. le Conseiller GEOURJON : Merci monsieur le Président. En introduction de mon intervention, je souhaite, comme mes collègues, rendre hommage à tous ceux qui, depuis des semaines et des mois, se battent contre cette épidémie et permettent à la vie de continuer. Je pense, bien évidemment, en premier lieu, au personnel soignant à l'hôpital ou en ville qui fait preuve d'un engagement et d'un dévouement exceptionnels pour soigner et sauver des vies. Mais au-delà des professionnels de santé, ce sont des centaines de milliers de salariés qui sont mobilisés au quotidien pour que la vie continue dans notre pays. Je terminerai en remerciant les agents de la Métropole de Lyon, les éboueurs, les travailleurs sociaux mais aussi la direction générale, qui se sont engagés avec détermination dans ce combat et qui ont incarné le service public au service de tous. Il conviendra que la Métropole valorise au niveau salarial cet engagement remarquable.

Cette crise sanitaire a été aussi, et c'est un point positif que je souhaite souligner, l'occasion de très nombreuses actions de solidarité, de beaucoup de bénévolat, notamment pour rompre l'isolement des plus fragiles, distribuer l'aide alimentaire, aider à fabriquer des masques, des surblouses ou autres équipements de protection. Cette crise a sublimé notre individualisme en une mobilisation collective au service de tous.

L'épidémie du Coronavirus, et surtout le confinement qu'elle impose, auront des conséquences graves sur l'ensemble des économies de la planète. Leurs effets seront bien plus rapides, profonds et durables que ceux de la crise financière de 2008. Le confinement touche aux fondements de l'économie, c'est-à-dire les échanges commerciaux. Le confinement met à l'arrêt la production industrielle, le négoce, les transports et *in fine*, la consommation. L'impact sur les trésoreries des entreprises est immédiat, qu'elles soient petites ou importantes, locales ou internationales.

Plus que jamais nous avons besoin de solidarité nationale et européenne. Plus que jamais nous avons besoin que l'ensemble des acteurs publics travaillent en synergie. Et c'est le cas sur notre territoire où État, Région, Métropole et communes avancent ensemble pour coordonner leurs actions et additionner leur force.

Cette synergie trouve son expression dans la délibération qui nous est soumise. Le groupe UDI et apparentés approuve l'ensemble de ces premières mesures d'urgence qui représentent à ce jour un budget global pour notre collectivité de 100 M€. Ces mesures, comme je l'indiquais, sont des mesures d'urgence et en aucun cas elles ne constituent des solutions d'évitement ou de sortie de crise économique et sociale à venir.

Je souhaite évoquer plusieurs axes de travail.

Le premier concerne l'éducation et particulièrement les collèges dont la Métropole a la responsabilité. L'éducation est mère de toutes politiques. Elle doit être notre priorité. L'Éducation nationale estime qu'entre 5 et 8 % des élèves ont été perdus par les enseignants durant cette période de confinement. C'est malheureusement une estimation optimiste, qui ne prend pas en compte la grande disparité selon les établissements. Au lendemain du déconfinement, nous devons aller plus loin et proposer un accompagnement scolaire personnalisé pour raccrocher l'ensemble des collégiens à l'Éducation nationale.

Autre point qui concerne cette fois la réouverture des commerces dès le 11 mai : cette réouverture est importante pour ces entreprises indépendantes mais elle l'est aussi pour notre ville et pour nos concitoyens. À Lyon, les commerces ont déjà été lourdement affectés par 16 mois consécutifs de grèves et de manifestations parfois violentes, c'est particulièrement le cas des commerces de la Presqu'île, mais aussi de ceux de la Guillotière, avenue Jean Jaurès, cours Gambetta. Avec leur fermeture sanitaire imposée, beaucoup sont aujourd'hui fragilisés à l'extrême. Certains risquent de disparaître. Nous souhaitons que la Métropole, en partenariat avec les communes, puisse accompagner financièrement ou matériellement avant le déconfinement ces commerces. Ils doivent en effet installer et acquérir dès maintenant des équipements de protection. Pour ce qui concerne plus spécifiquement la restauration, qui rouvrira dans un deuxième temps, il pourrait être pertinent d'agrandir les terrasses non pas pour augmenter la capacité, mais pour permettre une distanciation sociale efficace et inciter les consommateurs à revenir dans ces établissements.

Un autre point concerne les investissements publics. En effet, du fait de l'incertitude qui pèse sur la date finale des élections municipales et métropolitaines, nous risquons d'avoir au final six à 18 mois sans lancement de nouveaux investissements par nos collectivités. Dans la situation actuelle ceci n'est pas supportable car l'activité économique de 2021/2022, particulièrement dans le BTP (bâtiment et travaux publics), la construction, y compris la construction de logements sociaux, dépend des décisions que nous prendrons aujourd'hui.

Nous souhaitons donc que, très rapidement, un programme d'investissements puisse être étudié puis adopté avec un double critère de choix :

- retenir les investissements publics qui auront le plus grand effet levier sur l'emploi avec un effet d'entraînement des investissements privés,
- ces investissements doivent être réalisés avec une ambition environnementale forte, l'objectif de notre territoire doit être la neutralité carbone à horizon 2050.

En parallèle, dans les semaines et les mois à venir, des plans de relance nationaux et européens vont être adoptés, il est indispensable que nous travaillions dès maintenant à l'élaboration de projets ambitieux pouvant bénéficier de ces financements.

Dernier point, l'ensemble de ces mesures nécessitera des budgets importants de la part de la Métropole de Lyon, mais dans un contexte économique très difficile pour chacun, pour chaque entreprise, la pression fiscale ne doit pas être augmentée et ne doit pas être le financement supplémentaire nécessaire.

À terme, cette pandémie va bouleverser notre façon de vivre, de travailler et de consommer. Il y aura clairement un avant et un après Covid-19. Je ne citerai qu'un exemple : notre indépendance alimentaire ou industrielle. Il n'est pas acceptable que les principes actifs de nos médicaments, que nos masques, nos respirateurs, nos ordinateurs soient majoritairement produits en Chine ou en Inde. Où est l'indépendance nationale ? Il est urgent d'avoir à nouveau une politique industrielle européenne et nationale, nous devons accompagner la relocalisation de notre savoir-faire. Il y a là, me semble-t-il, des opportunités pour la Métropole de Lyon. Cette crise va nous permettre de réinventer notre société avec plus d'audace, de solidarité et d'agilité ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Geourjon. Bien évidemment, dans ce comité de relance, il faudra, sans doute, aborder le sujet que vous avez indiqué, en matière d'investissement parce que nous serons à même de faire des choix, bien évidemment avec l'objectif de neutralité carbone et des solidarités renouvelées.

Monsieur Collomb, cette fois je vous ai vu et donc je vous passe la parole. Et ensuite madame Burricand. Monsieur Collomb.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'aujourd'hui nous avons plusieurs batailles à mener. D'abord il serait faux de penser que la bataille sanitaire est une bataille terminée. Nous avons vu hier la conférence de presse de monsieur le Directeur général de l'ARS avec monsieur le Préfet, il disait, je le cite : "Nous sommes toujours dans un plateau endémique qui ne décroît pas forcément". Et quand on lui demandait pourquoi, il répondait aux journalistes : "parce que, lorsque je regarde par la fenêtre, le confinement est un peu élastique".

C'est dire que le déconfinement que nous allons mener nécessite des conditions de sécurité sanitaire extrêmement rigoureuses. Et pourtant, je pense qu'il fallait effectivement que nos écoliers puissent retourner à l'école. Je pense que nous devons rouvrir nos entreprises mais nous devons le faire dans des conditions de sécurité qui soient extrêmement rigoureuses. Parce que, lorsque l'on regarde finalement ce qui se passe au niveau national, comme ce qui se passe au niveau local, au niveau de notre agglomération, nous voyons que nous sommes dans une situation extrêmement difficile. Lorsque l'on annonce, par exemple ce matin, que la production française a reculé de 49 %, quand on regarde les chiffres qui sont indiqués dans votre rapport sur l'activité économique métropolitaine, on voit que la situation dans laquelle nous sommes ne peut pas, effectivement, durer.

Pour pallier à cette situation, l'État a déjà investi des sommes considérables puisque nous en sommes aujourd'hui à 150 milliards d'euros et que, peut-être, ces sommes vont encore augmenter. La Région, la Métropole, la Ville de Lyon et toutes les communes sont, elles aussi, en train de faire des efforts exceptionnels, en train d'accompagner nos entreprises, que ce soit par l'exonération de taxes, du report des redevances, de la suppression des loyers, de l'accélération de nos paiements, du maintien des subventions ou bien de la création d'un fonds aux entreprises, comme ceux de la Région et de la Métropole qui viennent accompagner, comme vous l'avez dit tout à l'heure, le fonds national de solidarité créé par l'État. J'aurai l'occasion de présenter les mesures prises par la Ville de Lyon lors du Conseil municipal du 7 mai prochain.

L'effondrement de notre système productif et les conséquences sociales qu'il génère doivent nous amener à tirer des leçons pour l'avenir. On pouvait hier considérer l'économie comme un problème qui était secondaire, on voit aujourd'hui que, lorsque l'économie s'effondre, c'est toute la société qui se déstructure. Ce sont d'abord les plus fragiles qui en subissent les conséquences. On comprend peut-être mieux, dès lors, pourquoi notre Métropole a toujours mis l'accent sur l'économie et, en particulier, sur un certain nombre de secteurs qui se révèlent aujourd'hui fondamentaux : sciences du vivant, chimie verte.

Sciences du vivant : quand nous avons développé le Biopôle et le Biodistrict de Gerland, c'est bien sûr parce que nous pensions développement économique et emploi mais aussi parce que nous voyons, après la maladie de la vache folle, le SRAS, Ebola, nous pressentions que le XXI^e siècle risquait d'être celui des grandes pandémies. C'est parce que nous avons eu cette volonté de faire des sciences du vivant un pôle d'excellence, qu'aujourd'hui un certain nombre de nos médecins, de nos chercheurs sont au premier rang des travaux menés pour analyser la nature du virus mais aussi pour produire demain un vaccin qui nous permettra d'éradiquer la pandémie.

À Lyon d'ailleurs ce combat est parti de notre histoire pasteurienne, c'est pourquoi quand certains appelaient à ne plus faire vacciner les enfants, nous avons lancé à Lyon l'opération "Immunisons Lyon" parce que l'on voyait réapparaître certaines maladies que l'on croyait définitivement disparues. Aujourd'hui, dans cette pandémie, les médecins nous disent qu'il y a une résilience plus grande des enfants et que c'est sans doute parce que leurs vaccins sont plus récents. Alors c'est bien pour nous d'avoir mené une politique qui nous a permis d'accueillir des firmes comme Sanofi, comme BioMérieux, comme Boehringer Ingelheim dans le domaine de la santé animale parce que c'est là que se trouvent les capacités de recherche pour développer les tests mais aussi les vaccins qui vont nous permettre d'éradiquer le Coronavirus.

Si nous n'avions pas, par exemple, une entreprise comme BioMérieux dans notre agglomération, nous serions en grande difficulté pour produire les tests virologiques dont nous avons besoin. Nous en parlerons sans doute lors de la Conférence des Maires mais ces tests sont essentiels, à la fois évidemment pour sauver des vies dans nos EHPAD mais aussi pour rouvrir nos écoles, pour assurer la reprise du travail dans nos entreprises car nous avons besoin de tests massifs pour connaître exactement les personnes touchées par le virus et pour permettre qu'elles puissent continuer à être confinées, chez elles ou à l'hôtel, comme cela a été proposé.

Les mesures prises au niveau national, comme au niveau régional, comme au niveau de notre agglomération vont empêcher notre économie de s'effondrer mais il nous faut voir plus loin. Avant que le Coronavirus ne frappe notre pays, nous entrons dans cette nouvelle révolution industrielle qui est la révolution 4.0. Il faut sauver nos entreprises mais il faut aussi qu'elles pensent à préparer l'avenir. On le voit déjà aujourd'hui, si dans des entreprises comme PSA (Peugeot société anonyme), Renault, Air liquide, on a pu reconverter des fabrications pour produire des respirateurs, si d'autres ont pu fabriquer des visières de protection, c'est parce qu'ils avaient intégré cette nouvelle révolution industrielle.

Nous devons aujourd'hui tous ensemble mener de front la lutte contre le Coronavirus comme pour le sauvetage de nos entreprises, leurs réouvertures progressives, mais aussi contribuer à préparer l'avenir en prenant le tournant de la nouvelle révolution industrielle en cours.

Mes chers collègues, dans la période actuelle, j'ai entendu les uns les autres, nous pouvons avoir des sensibilités différentes, nous pouvons penser que, sur tel ou tel point, nous avons des options qui ne sont pas les mêmes, nous pouvons nous opposer mais nous devons être ensemble pour combattre le Coronavirus. Pour remettre notre économie en route, nous devons être unis dans un combat dont dépend finalement l'avenir de notre pays.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, notre précédente séance était tout juste hier, mais cela paraît un siècle, la crise sanitaire amenée par le Covid-19, la crise économique et financière exacerbée par la pandémie, en quelques semaines, nous sommes entrés dans une autre histoire.

Cette situation a remis en avant l'utilité essentielle et l'engagement pour l'intérêt général de femmes et d'hommes que les gouvernements successifs avaient maltraités : en premier lieu le personnel des hôpitaux et des EHPAD, les salariés des services publics, tout particulièrement ceux de la collecte des déchets, de la Poste, du nettoyage, des services sociaux, les agents des TCL (transports en commun lyonnais) mais aussi tous ces salariés souvent précaires, mal payés, mal protégés des grandes surfaces et des sociétés de sécurité qui permettent que la distribution alimentaire continue.

Les collectivités locales, particulièrement les communes, sont au premier rang de la mobilisation pour protéger des vies en faisant respecter le confinement, en permettant la continuité des services publics, en organisant la solidarité et, bientôt, en rendant possible la sortie du confinement, nous l'espérons évidemment. Nous sommes fiers de tout ça ! Mais nous n'oublions pas comment nous avons été ponctionnés, contractualisés. Nous n'oublions pas les discours qui ont présidé à la naissance de la Métropole et qui visaient à affaiblir ce lieu essentiel de citoyenneté et d'action que sont les communes. Nous n'oublions pas non plus le prix payé au dogme de la réduction de la dette. Nous n'oublions pas que, si les masques, les tests, les respirateurs nous ont manqué, c'est parce que ce Gouvernement, après d'autres, a choisi de délocaliser, de supprimer des fabrications essentielles (comme à Luxfer ou à la Famar), de réduire jusqu'à la corde le nombre de lits d'hôpitaux.

Vous annoncez une série de mesures urgentes autour de trois volets : soutien au tissu économique, associatif et solidarité aux personnes.

Le soutien au tissu économique tient une grande place. Nous ne le contestons pas, dans la mesure où il s'agit de préserver l'emploi dans les petites entreprises, notamment dans les secteurs commercial et artisanal, de fait sinistrés. Nous approuvons, pour l'essentiel, les mesures qui complètent les dispositions du fonds de solidarité nationale comme celles concernant les loyers des entreprises que nous percevons.

Nous partageons aussi les quelques exclusions qui sont pointées concernant ceux dont les profits augmentent dans la période, ceux dont les réserves financières sont suffisamment colossales, ceux dont les ressources ne sont pas modifiées, je parle des entreprises, nous ajouterons ceux qui vont continuer à verser des dividendes.

Mais il demeure des questions. Vous annoncez vouloir aider les PME et ETI (entreprise de taille intermédiaire), d'accord mais sur quels critères et avec quel contrôle sur les retombées pour l'emploi ? Vous envisagez de renforcer l'effort sur les petites entreprises qui ne répondent pas aux critères du FSN (fonds de solidarité nationale), c'est nécessaire. Quid des artisans, commerçants, auto-entrepreneurs qui ne sont, pour l'instant, pas aidés, souvent les plus fragiles, et qui se trouvent en grandes difficultés, d'autant que les assurances (à l'exception de l'annonce faite ce jour par l'une d'entre elles) ne prennent pas en charge les pertes d'exploitation pour pandémie ? Quelles décisions et actions utiles de la Métropole pour ces personnes qui démarraient souvent leur activité et ne disposent d'aucune réserve financière, y compris pour eux-mêmes ? Des réponses urgentes sont attendues.

Concernant le tissu associatif, nous approuvons le maintien des subventions, mais les mesures annoncées sont très en deçà de votre engagement auprès des acteurs économiques. Pourtant, les associations vont subir une baisse importante de leurs rentrées du fait de l'annulation de nombreuses initiatives et elles représentent à peu près 10 % des emplois dans la Métropole. Surtout, elles sont essentielles pour le maintien du tissu social, et leur fragilisation serait dommageable pour l'avenir alors que chacun sait que nous sommes entrés dans une nouvelle grave crise économique et financière, aggravée encore par le Coronavirus. Nous sommes très attentifs aux associations d'insertion. Certaines se trouvent en difficulté du fait de la disparition des chantiers. Nous souhaitons un point précis sur leur situation.

Concernant les bénéficiaires du RSA, nous approuvons, suite à la décision de l'État de reconduction automatique des droits et de suspension des procédures, nous approuvons les mesures prises pour permettre la mise en œuvre

de ces décisions sur notre territoire ainsi que la simplification des procédures d'accès. Mais nous avons noté que l'ordonnance nationale concernant le RSA précise que les droits seront examinés pour la période écoulée depuis le confinement à compter du mois de septembre, avec des effets donc potentiellement rétroactifs. Nous imaginons déjà les difficultés dans lesquelles pourraient être plongées des familles qui auront à rembourser des trop-perçus, liés parfois à des variations minimes de revenus. Il ne faudrait pas reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre. Nous devons adopter une ligne de conduite qui préserve les plus en difficulté.

Votre mesure concernant le cumul possible, durant la période d'urgence sanitaire, entre un emploi lié aux besoins essentiels et le RSA peut aller dans ce sens, à condition qu'elle ne pèse pas pour une concurrence sauvage entre salariés, la baisse des salaires et contre la sécurité au travail. Nous voulons des mesures précises en ce sens, des contrôles. Nous avons vu trop de salariés, y compris dans les plus grands groupes de distribution, travailler dans des conditions dangereuses au regard du Covid-19. Il faut plus de garanties sur les conditions de travail.

Enfin, concernant les mesures de solidarité, il manque vraiment trois volets, même si nous comprenons qu'il est difficile de répondre à tout en même temps.

Le premier concerne le logement social. La bienveillance ne suffira pas. Les difficultés accrues des locataires pour régler leur loyer se confirment et il faut absolument éviter l'endettement des familles tout en soutenant les bailleurs. Nous proposons qu'une aide "Covid-19" soit créée dans le cadre du FSL (fonds de solidarité logement), financée par l'État et la Métropole pour compenser les pertes de revenus de nombreux locataires suite à la fermeture d'activités économiques et au chômage technique : une aide versée aux bailleurs, facilement attribuable sur critères simples par les bailleurs et les services sociaux.

Notre deuxième remarque concerne les EHPAD. S'il y a un lieu où l'absence de tests et de masques a coûté des vies, c'est bien là ! La décision de tester tous les résidents et personnels est venue bien tard. Les premières réponses de l'ARS justifiant l'absence de tests systématiques relèvent du déni de responsabilité. Nous savons tous le drame vécu par ceux dont les proches sont partis sans au revoir, avec le doute que l'absence de visites ait accéléré leur fin. Nous nous rappelons les manifestations des personnels des EHPAD quant à leurs conditions de travail. Une réflexion sérieuse doit s'engager vite, tant sur le ratio résidents/personnels que sur l'organisation du travail, la forme et la taille des établissements. Nous sommes là au cœur de nos compétences et c'est une question urgente.

Enfin, nous prenons acte de ce que vous annoncez sur la cantine des collègues : une aide aux familles qui paient les tarifs les plus bas et nous nous en félicitons.

Pour le reste, nous approuvons les mesures proposées, tout en considérant qu'il faut soutenir les grandes associations nationales de solidarité auprès de l'État, à qui elles demandent de l'aide, qu'il faut aborder toutes les difficultés des étudiants, notamment les difficultés matérielles et sociales, pour prévenir les décrochages en liaison, évidemment, avec la Région et l'État qui doivent assumer leurs responsabilités sur cette question.

Monsieur le Président, l'État va-t-il rattraper son retard concernant les masques, les tests, la mise à l'abri des malades pour éviter les contagions ? Il faut bien dire que les collectivités locales ont été plus réactives que lui, mais cela ne le dédouane pas de ses responsabilités. Serez-vous de ceux qui demanderont, comme nous, la levée de la contractualisation, la fin du dogme de la dette et des coupes sur les dotations, l'abandon de la réforme des retraites et de l'assurance chômage ?

Malgré les coups portés, ce qui reste en France des "jours heureux", que le Président de la République se permet de citer sans vergogne, contribue encore à une protection sociale des populations, si l'on compare, par exemple, avec la situation des États-Unis. Nous doutons que le Gouvernement en tire les leçons, malheureusement.

Le "jour d'après" a plus la couleur d'un ciel nuageux que celui d'un ciel de grand soleil. Nous voterons cette délibération, en espérant que vous entendrez nos demandes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Burricand. Effectivement, vous l'avez dit, on ne peut pas tout régler dans l'urgence et en une seule délibération. Et un certain nombre de chantiers vont s'ouvrir, vous en avez esquissés quelques-uns. En ce qui concerne l'encadrement financier, là le contrat a pris fin en quelque sorte et c'est une discussion qui devra bien évidemment avoir lieu pour la suite.

Huit minutes pour le groupe La Métropole autrement, je crois avec monsieur Jean-Paul Bret et monsieur Gilbert-Luc Devinaz.

M. le Vice-Président BRET : Seulement moi. Monsieur Devinaz n'interviendra que sur le vœu. C'était prévu.

Je souhaiterais d'abord faire une remarque. Finalement comme à chaque Conseil métropolitain, même si celui-ci est un peu particulier, il y a des interventions minutées, même s'il y a eu quelques écarts pour chacun des groupes,

et nous venons d'entendre, avant madame Burricand, une intervention qui à l'évidence, s'en affranchissait totalement, longuement, sans que ce soit indiqué dans les différentes interventions des groupes, sur un ton ex-présidentiel. Je trouve que certains manquent un peu d'humilité et puissent intervenir simplement de cette manière-là dans notre débat sans avoir prévenu, sans avoir fait ce que chacun fait avec humilité.

Ceci étant, je voudrais dire que le diagnostic fait par la Métropole dans cette délibération fait acte d'un état d'urgence, d'une fragilisation économique et sociale. C'est une évidence, c'est évidemment le résultat brutal de l'activité liée à l'urgence sanitaire mais aussi d'une situation de confinement qui fait qu'une très grande partie de la population est à son domicile.

Mais la crise dans laquelle nous sommes est tout autant économique que sanitaire et sociale et ces différents champs risquent de s'alimenter mutuellement. Et je voudrais dire d'abord qu'il faut que les enjeux sanitaires et sociaux soient pris en compte au même niveau et avec la même urgence et c'est là-dessus que je souhaitais d'abord insister.

C'est un impératif pour la Métropole comme pour les communes. La crise sanitaire a mis à jour des fragilités de nos sociétés locales qu'il faut bien mesurer et notamment parce que nous aurons une réponse dans les moyens qui devront être optimisés. Les fragilités en termes d'accès au numérique et à ses multiples ressources, des fragilités au niveau des conditions de vie, de logement, d'accès aux soins. Elle a mis à jour aussi des précarités multiples au niveau alimentaire, éducatif ou social.

Et face à ces fragilités, face à ces précarités, face à ces inégalités, les digues et les ressources ne sont pas si nombreuses. Les services publics ont eux aussi montré une certaine fragilité dans leurs capacités à répondre. Je ne mets en cause personne, chacun a investi beaucoup d'engagements mais le principe d'accueil sur rendez-vous qui a été retenu dans les modalités de fonctionnement des Maisons de la Métropole ne s'avère pas véritablement adapté aux besoins. Excusez-moi de citer ce qui se passe dans les communes et, dans la mienne en particulier, mais le CCAS est resté le seul guichet accueillant en continu les demandes d'aides d'urgence, notamment au niveau alimentaire.

La coordination gérontologique dont on parle souvent et dont on a eu l'occasion, depuis de nombreuses années, avant avec le Département, maintenant avec la Métropole -sans être véritablement entendus- de dire qu'il était nécessaire qu'elle soit réalisée au plus près du terrain et dans une grande proximité avec les différents acteurs, eh bien c'est revenu essentiellement à la Ville à travers le lien entre les différents établissements de soins, les services de soins à domicile, les services de portage de repas, les services téléphoniques de veille, et ce n'est pas tout à fait une situation normale, eu égard aux compétences sociales de la Métropole.

Tout cela pour dire qu'il faut, dans la période qui s'ouvre, sans doute aussi au-delà, que nous sachions adapter nos interventions à la réalité des territoires et nous organiser en conséquence. C'est bien d'avoir des Maisons de la Métropole en proximité mais il faut aussi qu'elles puissent adapter leur organisation, leurs priorités, non pas selon des schémas métropolitains ou un plan de continuité d'activité homogène mais en fonction d'une analyse des besoins du territoire partagé avec les acteurs de ce territoire.

Les besoins sanitaires sont très différents en fonction des quartiers et la prise en compte par exemple des résidents de foyers de travailleurs migrants est aujourd'hui une réalité, c'est l'évidence que ne partagent pas l'ensemble des communes. Et donc cette capacité d'adaptation, je finirai sur la partie sociale que je voulais associer à l'action économique, et ce travail collectif, c'est une condition d'efficacité de l'accompagnement public de cette période puis de celle qui va suivre à la sortie du confinement. Je fais référence aussi au pacte métropolitain sur lequel je pense qu'il y a eu une occasion un peu manquée pour exercer cette meilleure coordination entre la Métropole et les communes.

J'en viens à la situation économique qui fait l'objet de cette délibération. Les réponses financières constituent à l'évidence une intervention forte, multiple auprès d'un ensemble d'acteurs qui est nécessairement et fortement, forcément je dirais, hétérogène. 60 M€ sont débloqués à cette fin dont on ne peut pas dire encore aujourd'hui s'ils seront imputés en investissement ou en fonctionnement. C'est une intervention qui va se faire en complémentarité avec celle de l'État et celle de la Région. Première question : en complémentarité ou en additionnalité ? C'est vraiment une question, et je pense qu'il faut que nous intervenions davantage dans une optique d'urgence -même si c'est le titre de cette délibération- que de relance.

L'urgence, c'est évidemment de diminuer les charges, éventuellement de prévoir des aides directes. Les communes et la Métropole ont un rôle direct à jouer à ce niveau-là. Les loyers évoqués sont un des outils possibles mais il va aussi jouer de manière assez aveugle et très différemment suivant les difficultés réelles des acteurs. Il faut donc définir ces interventions d'urgence sur un temps assez court et que nous soyons en veille sur cette question.

À terme, et je terminerai mon intervention par-là, après l'avoir indiqué, l'autre enjeu, c'est celui de la relance globale de l'économie qui devra aussi nécessairement s'inscrire dans les compétences métropolitaines. Il faut par exemple que les dispositifs d'accompagnement mis en place au titre de la ZFE (zone à faible émission), tiennent compte du

contexte économique, non pas pour diminuer les exigences environnementales mais pour peut-être mieux les prioriser et tenir compte des difficultés des entreprises à les intégrer. Ouvrir une aide, par exemple, à l'équipement non pas seulement aux véhicules 100 % électriques, 100 % propres mais aussi aider les artisans et les petites entreprises à s'équiper de véhicules moins onéreux restant compatibles avec la ZFE, catégorie Crit'air 2 par exemple. Je pense qu'à défaut, il faut le faire car autrement l'ambition globale de la ZFE risque d'être remise en cause.

Je terminerai donc par-là. Tout cela, c'est pour mettre en lumière qu'il faudra faire des choix d'intervention et que ces choix ne peuvent pas simplement conduire la Métropole à s'aligner sur les dispositifs de l'État ou de la Région mais aussi à partir de ses compétences et ses enjeux, pour déterminer des priorités. Voilà, monsieur le Président, ce que je souhaitais dire dans le temps qui m'était imparti. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Avenir-Métropole. Madame Bouzerda, on ne vous entend pas.

Je vous propose que quelqu'un essaie de joindre madame Bouzerda et que, dans l'intervalle nous passions à l'intervention de huit minutes pour le groupe Synergies-Avenir, messieurs Marc Grivel et Max Vincent. Quelqu'un a-t-il la gentillesse de l'appeler ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, les conséquences de cette crise que l'on appelle, et on l'a tous dit cet après-midi qu'elle était inédite pour le coup, et les mesures prises pour garantir la sécurité des populations seront importantes, sont depuis bientôt six semaines dans notre pays de plus en plus criantes et parfois inattendues et encore une fois inédites.

Au niveau national, il est déjà annoncé, et on a cité d'autres chiffres d'ailleurs dans l'après-midi, mais là, pour le coup, une chute, une récession de 8 à 9 % du PIB (produit intérieur brut). Tous les secteurs socio-économiques et culturels sont impactés, on le sait, mettant en péril l'activité de plusieurs entreprises, les commerçants, les artisans et n'oublions pas les agriculteurs aussi, alors qu'ils irriguent par capillarité le tissu économique local. Et derrière ces effets, se cachent des drames humains ou devrais-je dire finalement qu'ils se cachent de moins en moins et même plus du tout.

Les Maires et les élus que nous sommes sont au contact quotidien des habitants. Ils partagent leurs inquiétudes, ils assurent (... propos inaudibles...) la continuité du service public et d'ailleurs, si nous pouvons l'assurer, nous l'assurons aussi grâce à l'aide des services publics et des services de la Métropole. Quand je dis services, c'est au sens général : tous, directeurs, direction générale, donc avec les services de la Métropole que nous remercions très très vivement de le faire au quotidien avec nous.

Nous sommes donc au contact des habitants pour le lien social, la solidarité, et nous sommes confrontés au désarroi, autant le dire, et nous sommes témoins des difficultés que traversent les commerçants, les artisans, les entreprises jusqu'aux associations de toute taille qui font face à une baisse parfois drastique de leur chiffre d'affaires. Il faut remonter ces informations et ces constats auprès des services de l'État, on l'a vu, des instances métropolitaines, mais nous assurons aussi le mieux possible certains de ces problèmes au niveau des communes.

Je voudrais dire d'ailleurs que nous nous apercevons tous les jours que le social, il faut le dire, n'est pas forcément dans la totale dépendance de l'économie, et de la solidarité, en tout cas, oui, les actions collectives dans les communes, oui. Il s'agit bien de l'humain, il s'agit bien en tout cas pour nous, dans les efforts que nous avons à faire, par le biais des financements et pas forcément que l'économie au sens large du terme, il s'agit bien d'aider et de fédérer tous ceux qui en ont besoin.

Donc à l'échelle des communes et selon l'attribution de leurs compétences, les décisions ont aussi déjà été prises comme l'annulation des paiements de loyers d'entrepreneurs ou de commerçants dont les communes sont bailleurs, l'attribution d'aides d'urgence pour permettre le maintien d'associations avec des salariés, le suivi à l'assistance par les CCAS, on en parlait à l'instant, des populations identifiées comme les plus fragiles.

Les mesures d'urgence mises en place par la Métropole de Lyon d'abord, par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettent et permettront d'amortir -et pas forcément d'ailleurs de tout régler, on le sait, nous aurons d'ailleurs à reparler de tout cela- les effets financiers de la crise pour les prochaines semaines et les prochains mois. Aussi, nous ne pouvons que souscrire aux aides voulues, initiées et présentées dans cette délibération.

Les populations fragiles sont encore plus fragilisées par cette période de crise. Le confinement exacerbe, on le sait, les violences faites au sein des foyers, les soins rendus sont plus difficiles, les personnes en situation de handicap se retrouvent davantage isolées, la perte de revenus de certains ménages rend difficiles les fins de mois et même les débuts de mois, sans oublier les élèves qui, pour beaucoup, beaucoup plus qu'on ne le croit et qu'on ne le compte, se retrouvent en décrochage scolaire, les étudiants isolés ou les aînés davantage exposés

physiologiquement au virus, qui se trouvent, pour être protégés, isolés et éloignés de tout lien social et ceci est loin d'être une liste exhaustive.

Alors cependant, tout l'enjeu pour les mois à venir, cela nous semble important :

1° - de garantir un déconfinement dans les meilleures conditions possibles, c'est un vœu, mais comment faire ? D'abord d'aller au-delà et de sortir de cette préoccupation majeure qui a été rappelée plusieurs fois, le manque de matériel sanitaire qui est essentiel et indispensable pour déconfiner, qui doit être mis à la disposition des collectivités, des entreprises et de la population. La Métropole a d'ailleurs fait des annonces dans ce sens-là. Nous n'en sommes d'ailleurs qu'à des dates aléatoires, et donc c'est la faiblesse d'aujourd'hui,

2° - celui d'assurer une relance d'une nouvelle croissance économique indispensable. Alors, pour le coup, avec un nouveau modèle, c'est sûr, plus soucieux d'un équilibre entre l'humain, l'environnement et beaucoup plus équilibré pour éviter l'effondrement des entreprises puis les drames humains souvent secrets, discrets, induits par un chômage qui exploserait.

Les initiatives prises sans attendre par le Président de la Métropole sont les bienvenues, c'est pourquoi nous les soutenons pleinement et nous soutenons pleinement ces mesures d'urgence et la mise en place de dispositifs qui placent tous les acteurs autour de la table, pour non seulement une réflexion commune, il ne faut pas simplement que réfléchir, mais un vrai travail partenarial, et derrière agir proche des territoires et de façon pragmatique pour les habitants.

Et je vais passer la parole à Max Vincent parce que cette crise ne doit pas être le prétexte d'un repli sur soi. Il faut le souligner et, nous appelons à cette dimension-là, la dimension internationale qui ne peut pas être négligée et les compétences de la Métropole en matière de coopération décentralisée doivent pouvoir s'exercer et je passe le témoin à Max Vincent.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Mon intervention a pour objet l'action spécifique en matière de solidarité internationale puisque personne jusqu'à maintenant n'en a parlé et je pense qu'il est aussi important que notre Métropole, comme l'a dit Marc Grivel, dans le cadre de ses compétences, assure aussi un effort en matière de solidarité internationale.

En effet, aucun pays, aucun territoire n'est aujourd'hui épargné par la pandémie du Covid-19 et la priorité aujourd'hui est de stopper la propagation et de sauver les populations. Et la sécurité et la santé des habitants d'un pays constituent bien sûr la préoccupation première des États. Que se passera-t-il, quand une fois les pays développés "guéris", l'épidémie pourrait continuer à décimer les populations des pays les plus vulnérables et notamment en Afrique ?

Une approche concertée et solidaire entre les États, articulant l'action locale et l'action internationale est indispensable pour être efficace. La solidarité doit aussi être internationale et s'exercer pour agir ensemble contre le Covid-19. Dans cette lutte mondiale, nous élus locaux, sommes particulièrement inquiets pour le continent africain qui doit faire face à plusieurs défis dans cette lutte pour limiter la pandémie. Les systèmes de santé, sans sous-estimer l'expérience et la résilience africaine face aux épidémies, sont le plus souvent trop fragiles. Les concentrations de populations sont extrêmement fortes en milieu urbain mais aussi dans les lieux où sont regroupées les personnes déplacées en raison de crise humanitaire, conflits armés ou attaques terroristes.

L'absence de tests de détection patente, la croyance non vérifiée que la vie pourrait être protégée grâce à sa jeunesse, fait baisser la garde et la vigilance.

Tous, États, élus locaux, ONG, associations, entreprises, chercheurs, doivent donc agir ensemble pour soutenir l'action des États et les autorités locales africaines afin de juguler la propagation du Covid-19 et limiter les conséquences sur l'économie et l'alimentation.

C'est pour cela que nous ne pouvons que donner un avis favorable à cette délibération, monsieur le Président, qui prend donc en compte l'action spécifique de notre Métropole en matière de solidarité internationale. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains, madame Brugnera.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Merci monsieur le Président. Chers collègues, bonjour à toutes et tous. En préambule, monsieur le Président, je voulais m'excuser, j'ai eu un problème en Conférence des Présidents, et je vais dépasser mon temps de parole, si vous me le permettez, et je m'en excuse auprès de tout le monde, surtout arrivant en fin de Conseil.

En introduction, je voudrais tout d'abord avoir une pensée, bien sûr, pour les victimes de l'épidémie. Le Covid-19 a tué plus de 21 000 de nos compatriotes depuis le début de la pandémie et, au-delà de la froideur des chiffres, ce sont des vies et des familles qui sont et qui ont été frappées. Et bien sûr je pense aussi à ceux qui, aujourd'hui, sont malades, hospitalisés, dont le sort est incertain et dont les familles sont dans l'inquiétude.

Je voudrais bien évidemment remercier les personnels soignants qui assurent courageusement leur mission, remercier aussi tous les professionnels indispensables à la marche de notre pays et qui sont en première ligne tous les jours.

Je voudrais enfin, au nom des élus de notre groupe, également saluer l'ensemble des personnels de la Métropole qui, dans le cadre du plan de continuité d'activité, assurent le service public de façon tout à fait exemplaire. En premier lieu, les agents du service de la propreté, et également les services support, dont l'investissement a permis de mettre en place le télétravail à une échelle sans précédent et dans des délais records, et aussi grâce à qui ce visio-Conseil inédit peut se tenir en cette période de confinement durant laquelle nos institutions sont mobilisées et notre vie démocratique doit se poursuivre. En tant qu'élus, nous pouvons être fiers de nos agents métropolitains.

Cette délibération porte sur les mesures d'urgence pour faire face aux conséquences économiques, sociales et sanitaires. Alors que les commerces non essentiels sont fermés, que le pays est confiné depuis le 17 mars, que nos enfants ne vont plus à l'école, que les familles sont cloîtrées chez elles, notre activité économique a connu un coup d'arrêt brutal, sans précédent, qui menace de nombreuses entreprises, de très nombreux emplois et qui fragilise également le tissu associatif.

La Métropole de Lyon a très rapidement réagi et je veux ici saluer la détermination du Président, de l'Exécutif et de tous nos agents. Passés les premiers jours nécessaires à la mesure du changement de contexte, les premières mesures ont vite été prises en coordination avec la Préfecture et avec les Mairies. Puis secteur par secteur, difficulté après difficulté, des mesures plus spécifiques ont été élaborées et mises en œuvre et ce sont ces mesures réunies dans un plan d'urgence dont nous débattons aujourd'hui.

L'économie est un des axes d'interventions principaux de notre Métropole, il est donc logique qu'elle prenne toute sa part dans le soutien aux entreprises en difficulté. Ces entreprises qui, nombreuses, ont vu leur activité s'arrêter net, leur chiffre d'affaires s'effondrer, qui ont dû mettre leurs salariés en chômage partiel. Et malgré les reports de charges, les délais de paiement accordés, leur équilibre financier est menacé à très court terme.

Sur ce plan, nous tenons à saluer l'aide d'urgence en trésorerie mise en place par la Métropole qui vient compléter celle du fonds de solidarité national. Cette aide est bienvenue, d'autant plus qu'il a été veillé, et c'est important, je trouve, à l'opérationnalité du dispositif pour ne pas multiplier les démarches pour les entreprises, bien sûr, pour alléger l'instruction des dossiers. La décision d'exonérer de loyers les professionnels locataires de la Métropole est aussi une action importante de notre collectivité. Nous espérons que cette mesure sera suivie par d'autres acteurs publics comme privés.

Ce plan prévoit un dispositif spécifique pour les acteurs du tourisme et de l'événementiel car le tourisme est un pan important de notre économie, qui représente 7,4 % de notre PIB national et 5 % des emplois métropolitains. Ce secteur est touché de plein fouet par le confinement et les impacts seront durables. L'activité ne pourra en effet reprendre que lorsque les mesures de distanciation sociale et d'interdiction des regroupements seront très allégées. L'année tourisme 2020 risque d'être une année blanche. Et même si les professionnels du secteur travaillent à une charte de bonnes pratiques, un label pour cet été, nous ne savons pas quand cette reprise pourra avoir lieu. Dans ce moment, il s'agit d'agir directement pour les aider avec la réduction des charges des entreprises de ce secteur, en reportant le reversement de la taxe de séjour, en travaillant avec l'Office du tourisme à l'annulation de l'appel à cotisation qui sera compensé par la Métropole.

Toujours dans le registre des mesures sectorielles, il y a un secteur que nous souhaitons signaler, c'est celui de la culture. C'est un secteur qui, nous le savons, fait l'objet aujourd'hui d'un travail important. C'est un secteur qui a été très rapidement touché par le confinement, surtout par l'interdiction, en fait, des rassemblements précoces et c'est un secteur qui va avoir besoin d'un plan de relance conséquent. Aujourd'hui, pour l'aider à survivre, les besoins sont énormes. Toutes les aides sectorielles sont mobilisées mais aussi les aides de crise : le chômage partiel, le fonds de solidarité, la gratuité des loyers. Et les subventions doivent être maintenues, même celles prévues pour des spectacles qui n'auront finalement pas lieu.

La Métropole maintiendra ces subventions et notre groupe tient à l'en remercier. Le dynamisme culturel de notre agglomération est une de nos fiertés et il nous faut le préserver. Je sais que Myriam Picot et nos services y travaillent d'ores et déjà avec ardeur, en coordination avec tous les acteurs culturels du territoire et les élus de notre groupe tenaient à les en remercier.

Enfin, sur les mesures sectorielles, un dernier point sur le soutien très rapide de la Métropole au secteur du BTP. C'est également un secteur qui souffre énormément et la Métropole de Lyon a été l'une des premières collectivités à réagir à ce sujet. Notre groupe tient à souligner l'engagement de David Kimelfeld et de Michel Le Faou. Mais ce

plan d'action ne se résume pas à des mesures économiques. Il comprend aussi des mesures de solidarité. C'est le sens que nous avons voulu donner à notre Métropole, celui d'une collectivité qui assemble les questions économiques et sociales.

Il a ainsi été rapidement prévu la reconduction automatique des droits des bénéficiaires du RSA et une suspension des procédures. Il était en effet primordial de garantir aux familles ce revenu de subsistance dans un tel contexte. Nous avons également souhaité permettre aux bénéficiaires du RSA de cumuler cette aide avec un revenu lié aux activités de première nécessité engendrées par la crise sanitaire. Cette mesure incitative exceptionnelle relève du gagnant-gagnant, à la fois pour les bénéficiaires comme pour les entreprises des secteurs de première nécessité qui ont été confrontées à des pénuries de main d'œuvre.

Enfin, nous souhaitons souligner les actions spécifiques à destination des étudiants en situation de précarité. C'est là aussi un sujet de première nécessité. Nombre d'étudiants sont rentrés dans leurs familles, certains dans leur pays, mettant fin à regret à leur Erasmus mais d'autres sont restés à Lyon dans leur logement étudiant, souvent minuscule, souvent isolé. Ces étudiants sont particulièrement affectés par le confinement. Certains rencontrent des problèmes financiers graves, faute de leur petit boulot. À cela, s'ajoute une inégalité face à la fracture numérique. Dans ce contexte actuel, il est impossible de poursuivre ses études sans accès à un équipement performant. C'est le sens de ce fonds d'urgence pour l'équipement informatique instauré par l'Université de Lyon que la Métropole a décidé de soutenir.

Pour conclure, ces mesures d'urgence sont une réponse à la hauteur des événements que nous traversons. Face à la crise sanitaire, la Métropole de Lyon est en première ligne. Très réactive, elle prend sa part à l'effort collectif mais dans le respect de ses compétences et des spécificités de notre territoire, en collaboration avec les mairies, et c'est bien là ce que les Français attendent de leurs collectivités territoriales.

Mais il s'agit aujourd'hui de répondre à l'urgence, aux besoins immédiats d'entreprises, d'associations, de particuliers qui jouent leur survie en ce moment, du fait de l'arrêt brutal de l'activité économique. Et ce n'est là que le premier des défis auquel nous allons être confrontés.

Nous ne savons pas aujourd'hui combien de temps durera cette crise sanitaire, comment elle évoluera dans le temps et dans l'espace. Nous savons qu'elle révèle des fragilités déjà connues qu'elle aggrave et qu'elle en crée des nouvelles et peut-être que nous ne connaissons pas encore toutes celles qui vont apparaître dans le cadre de cette pandémie.

Nous voudrions ici, monsieur le Président, saluer le choix que vous avez fait, de confier à notre collègue Georges Képénékian, dont l'expertise est reconnue, une mission sur le déconfinement. Nous lui faisons confiance pour travailler ce sujet avec l'ensemble des acteurs concernés et pour préparer dans les meilleures conditions cette transition cruciale entre le confinement et la vie de tous les jours avec le virus. Nous voudrions également saluer les initiatives locales et permettez-nous de souligner le travail réalisé par notre collègue Béatrice Gailliout, Maire du 5^{ème} arrondissement, qui a mis en place sur son territoire des groupes de travail pour préparer le déconfinement progressif.

Épreuve sanitaire, crise économique, enjeux sociaux majeurs, les mois qui viennent réclament tout notre engagement et toute notre responsabilité collective d'élus. La relance économique devra être à la hauteur mais elle devra également prendre en compte les défis d'un monde qui change : défis sociétaux, défis du vivre ensemble, défis écologiques. La Métropole sera au rendez-vous de cette nouvelle ère qui s'ouvre, nous n'en doutons pas, et les élus de notre groupe seront mobilisés pour participer au travail, notamment grâce à la mise en place d'un comité métropolitain de la relance que vous allez instaurer, monsieur le Président. Notre groupe votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Brugnera. A-t-on retrouvé le son avec Fouziya Bouzerda ? Non. Pour éviter de rallonger, si vous le voulez bien, je vais passer la parole à Véronique Sarselli, six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère SARSELLI : Monsieur le Président, beaucoup de choses ont déjà été dites depuis le début des interventions sur ce rapport alors, je vais peut-être aller à l'essentiel pour ne pas, encore une fois, dépasser les temps.

Les mesures d'urgence que nous allons voter, monsieur le Président, vont effectivement dans le bon sens. C'est dans cette logique constructive que le groupe Les Républicains et apparentés aborde l'examen de cette délibération. Les plans de sauvetage apparaissent malheureusement comme une impérieuse nécessité face à cette crise, même si les conséquences économiques de la pandémie grèveront longtemps nos finances publiques.

Vous le savez et cela a été dit dans plusieurs interventions, la croissance est réévaluée à - 8 % pour 2020. Quant à la dette, elle atteindrait provisoirement 115 % du PIB. Autant de raisons de voir la croissance s'effondrer un peu

plus et les recettes de la Métropole également. Le Covid dessine une économie au mieux en récession, au pire en "dépression".

Monsieur le Président, les objecteurs de la croissance l'ont rêvé, le confinement l'a fait : l'activité productive est à l'arrêt, le krach boursier est arrivé, les perspectives de croissance sont en berne, les déplacements sont réduits, les voyages en avion annulés. Nous vivons l'expérience de la décroissance. Si certains imaginaient la décroissance comme une opportunité pour le monde d'après ou comme un projet de politique métropolitaine, la réalité met en lumière son caractère dramatique.

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous vous suivons sur cette proposition de mesures d'urgence car il s'agit d'éviter une déstabilisation durable de notre économie et de notre modèle social. Par ces mesures exceptionnelles, vous ciblez les publics fragiles et c'est une très bonne chose. Le filet social doit permettre d'amoindrir cette crise. Les acteurs associatifs sont aussi au centre de cette délibération et nous nous en réjouissons.

Même si personne ne connaît le bilan financier des propositions votées aujourd'hui, avec certitude on peut se dire que la Métropole devra présenter un acte 2 et certainement un acte 3 d'aides exceptionnelles. Et il ne s'agira pas seulement de la reconduction de ces aides mais, en fonction du contexte sanitaire que nous ne maîtrisons pas, d'apporter les moyens de la relance économique et du soutien.

Sans reprendre les différentes aides, monsieur le Président, une par une, qui sont ciblées dans cette délibération, beaucoup de choses ont été dites, évoquons par exemple l'aide aux universités et aux étudiants. À la lecture de la délibération, nous aurions souhaité que la Métropole se penche sur d'autres situations, notamment celles, par exemple, des étudiants salariés. Les petits boulots sont les premiers à servir de variable d'ajustement en période de crise et la situation sociale de ces étudiants va être particulièrement difficile.

De la même façon, certains étudiants confinés, parfois tout seuls, loin de leurs proches, rencontrent des difficultés majeures en matière alimentaire, notamment. Si l'État a bien prévu d'accompagner ces jeunes, la Métropole peut également apporter sa contribution au travers du fonds d'aide aux jeunes pour permettre d'instruire des dossiers d'aides supplémentaires.

Monsieur le Président, assurer la survie de la continuité économique, c'est soutenir notre capacité nationale de rebond car les entreprises sont les principales contributrices à la croissance, à l'emploi et aux finances publiques. La France doit agir vite, fort, tout en anticipant.

Pour intervenir dans le domaine économique, la Métropole de Lyon a dû conventionner avec la Région. Saluons ce bel exemple d'intelligence collective. La synergie et la complémentarité au service de la survie des créateurs de richesse se conjuguent ainsi à l'action de l'État, un travail commun dépassant les limites partisans et nous n'en attendons pas moins en temps de crise.

L'attribution d'aides directes aux entreprises dont il est question dans la délibération, doit être applaudie. Elle est une pierre complémentaire nécessaire pour affronter cette crise. 89 % des entreprises du territoire ont moins de 10 salariés. Cet écosystème, qu'on peut parfois qualifier de travail non salarié, est structurant et doit être protégé. L'aide est ambitieuse tant en volume qu'en montant et vous pouvez compter sur l'appui de notre groupe à ce sujet.

Toutefois, éligible uniquement aux bénéficiaires de l'aide du fonds de solidarité national, cette aide est conditionnée à ces lacunes : quid des entreprises en première année d'ouverture qui ne pourront pas démontrer les écarts de chiffre d'affaires, quid des professions libérales ? La délibération n'est pas explicite à ce sujet. Elle méritera certainement un complément.

Certes, l'aide métropolitaine amplifie l'aide nationale mais elle amplifie évidemment les effets de seuil. Les conditions d'éligibilité sont les mêmes et le dispositif fait l'économie de toute aide pour les PME. Elles ne sont éligibles à rien au niveau de l'État, sauf à bénéficier du prêt garanti par l'État qui, par définition, devra être remboursé dans un an. Et à ce sujet, donnons-nous rendez-vous dans un an pour voir combien d'entreprises, monsieur le Président, auront franchi le mur de la dette. N'oublions pas nos PME, elles qui font preuve de résilience et d'agilité pour adapter leurs outils de production et répondent présentes dans cette crise sanitaire.

Des centaines d'entreprises ne pourront pas faire face, même avec les aides prévues. Quid des entreprises de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de la culture qui ne repartiront pas immédiatement après le 11 mai ? Leur chiffre d'affaires perdu le sera définitivement. On ne rattrape jamais une saison ratée. Il faut donc répondre vite.

Nous devons aussi nous garder de créer des procédures trop complexes pour les aides. Il y aura bientôt autant d'aides qu'il y a de taxes, c'est dire l'ineffectivité du secteur public. Nous pouvons parler ici d'infobésité des dispositifs. Nous avons besoin de rationaliser, de coordonner les aides pour offrir aux entrepreneurs une certaine lisibilité. Les interprofessionnels auront ici un rôle clé à jouer.

Cette crise crée d'ores et déjà un problème d'offre, mais aussi, dans certains secteurs, un problème de demande. Son accentuation devra conduire la Métropole à envisager des mesures de soutien aux entreprises en facilitant la commande publique. Vous parlez de reprise des chantiers de maintenance, surtout. Quid des chantiers structurants qui doivent aussi repartir au plus vite ?

Nous sortons d'une année préélectorale où les fins de chantier s'accumulaient et où les acteurs publics retenaient leur souffle jusqu'aux élections. Les seconds tours sont parfois décalés dont celui de la Métropole. Mécaniquement, la commande publique est à l'arrêt. Il faut absolument relancer le moteur économique en facilitant les possibilités de travaux. La Métropole doit pouvoir proposer aux communes des PPI (programmation pluriannuelle des investissements) en procédure d'urgence.

Monsieur le Président, la Métropole doit construire nos résiliences territoriales au plus près des citoyens en privilégiant une relance locale. Appuyez-vous sur les Maires, sur les 59 communes. Les Maires, soyez-en certain, seront au rendez-vous pour aider la Métropole à flécher les priorités. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Sarselli. Cinq minutes pour le groupe Avenir Métropole. Je reviens vers madame Bouzerda.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, mes chers collègues, après l'hommage à nos victimes auquel nous nous sommes tous associés, nous avons également salué tous ces travailleurs bénévoles, souvent ceux qu'on appelle en fait les invisibles qui ont permis à nos territoires, en tout cas à l'ensemble de notre population confinée, de pouvoir s'approvisionner, se soigner, se déplacer, voire nettoyer ces rues et l'enlèvement des déchets.

Notre Métropole a répondu avec des mesures d'urgence en mobilisant tous nos leviers avec une description très complète qui a été faite dans le cadre de ce rapport sur l'ensemble des secteurs sociaux, éducatifs, culturels, économiques et nous approuvons les mesures qui ont été faites dans une réactivité absolue : aides directes mais aussi exonérations, reports, voire allègements de charges, tout ce qui pouvait contribuer à alléger la pression financière qui pèse sur l'ensemble des acteurs économiques mais également sociaux et culturels et tout ce qui peut nous permettre également, et cela est vraiment indispensable et très important, de soutenir la poursuite de l'activité parce qu'en faisant cela, nous sauvons bien évidemment l'emploi.

J'ai entendu beaucoup de propositions et je pense que, dans le cadre de cette première délibération et de ce premier Conseil métropolitain, tout cela doit être organisé, proposé, reconstruit sans dogmatisme et avec beaucoup d'humilité. Nous devons tous prendre notre part dans cette mobilisation des acteurs et dans la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures très concrètes.

Mais après l'urgence, nous devons nous mobiliser désormais pour accompagner les acteurs durablement vers la sortie de ce confinement annoncée le 11 mai avec une grande difficulté des nouveaux enjeux à traiter. Que ferons-nous pour les entreprises qui sont en grande difficulté mais qui ne rentreraient pas dans les cases fixées pour les aides d'État et dans lesquelles nous nous sommes pressés pour pouvoir déclencher automatiquement des aides ? Qu'allons-nous faire pour ces entreprises ? Allons-nous mobiliser également un fonds d'aide d'urgence à ces entreprises ? Allons-nous le faire en partenariat avec la Région comme nous l'avons fait maintenant ? Tout cela, c'est tout de suite et c'est déjà sur la table.

Qu'allons-nous faire pour accompagner encore mieux nos artisans dont une journée nationale va se dérouler le 24 avril prochain ? Qu'allons-nous faire pour ces commerçants, ces indépendants ? Pour certains, ils bénéficient des aides qui ont été mises en place mais comment les accompagner pour le redémarrage de leurs activités ? Chaque collectivité, nous à la Ville de Lyon sommes mobilisés dès l'origine, bien sûr des aides et des exonérations mais également des maintiens de subventions, un accompagnement à la dynamique commerciale. Comment leur donner les moyens d'accéder aussi à ces plateformes à ces Marketplaces dans le cadre de l'accès au numérique ? Tout cela effectivement nous force à revoir les modèles et à accélérer en fait sur les démarches qui avaient été faites.

Et puis, un grand sujet aujourd'hui qui nous mobilise beaucoup : l'exonération des loyers. Alors les collectivités l'ont majoritairement mise en œuvre mais comment permettre en fait aux acteurs économiques de bénéficier d'exonérations des bailleurs privés qui ne sont pas tous des fonds de pension ? Pouvons-nous également nous mobiliser pour accompagner un certain nombre de bailleurs privés et les acteurs pour les aider à bénéficier aujourd'hui d'aides et de les soulager pendant cette période, et notamment la restauration qui, pendant plusieurs mois, ne pourra pas travailler et devra faire face à des reports de charges, qui vont quand même arriver à échéance, et des exonérations avec des suspensions de loyers qui, à elles seules, ne seront pas suffisantes.

Bien évidemment, le secteur culturel, et beaucoup de mes collègues l'ont dit, comment faire pour accompagner l'ensemble des secteurs culturels au-delà de cette période de crise et d'urgence ? Parce que durablement, notre société va avoir un nouveau modèle qui sera un modèle de post-confinement mais sans mobilisation de foule et sans contact. Ce sera exactement la même chose, qu'allons-nous faire, allons-nous accompagner les entreprises

dans la protection des personnels, sommes-nous en capacité de permettre aux entreprises d'être équipées massivement en masques, entreprises, commerces ? Devons-nous les accompagner aussi au niveau de la Métropole comme nos agents, comme les agents dans les transports publics ? Devrons-nous les accompagner en organisant des tests ?

Tout cela fait qu'aujourd'hui, ce sont des sujets sur la table, nous n'avons pas toujours des retours nationaux ou gouvernementaux. L'agilité est aussi une agilité locale de tous les acteurs et nous devons aujourd'hui le résoudre, communes, Métropole, Région avec une collaboration qui a été mise en place et la nécessité de pouvoir effectivement mobiliser tous les acteurs autour de ces sujets.

On le voit dans les transports en commun, cela a été évoqué, on est à une offre de 50 %, on passera à une offre de 80 % mais la distanciation dans les transports en commun est quelque chose de très complexe à organiser. Nous devons avoir des usagers équipés de masques. Comment vont se généraliser les masques ? Comment faire en sorte de reprendre les transports en commun, il y a un vrai enjeu, comment reprendre les transports en commun pour conserver nos objectifs effectivement environnementaux sans avoir un recours au tout-voiture ? Comment être agile et comment sécuriser de manière sanitaire le réseau ?

Tout cela, ce sont des objectifs qui devront bien évidemment faire l'objet d'une mobilisation de toutes nos collectivités pour nous aider à équiper l'ensemble des habitants, l'ensemble des usagers des transports et l'ensemble des salariés.

Et puis, on s'est bien rendu compte aujourd'hui avec la crise que l'on vit dans le cadre de l'approvisionnement en masques, qu'on n'arrive pas à produire suffisamment de masques, on n'arrive pas à s'équiper suffisamment en tests, c'est effectivement un enjeu pour nous de réorientation des filières, on a des écosystèmes, notamment dans les sciences du vivant, qu'il faut accompagner, on l'a vu. Il y a eu une certaine agilité avec la réorientation de la part productive, du gel hydroalcoolique, des masques, eh bien il faut accompagner la structuration de ces filières, il faut que, sur certains axes stratégiques, nous puissions relocaliser une production et que nous puissions revoir à la fois nos marchés publics et peut-être notre législation en matière de marchés. On le voit bien, l'élan de solidarité a déclenché aussi une effervescence d'initiatives, d'actions du tissu économique, social et citoyen.

L'enjeu pour nous est vraiment de pouvoir accompagner cette dynamique, de pérenniser les bonnes actions. Il faut déterminer à la Métropole quelles sont nos marges de manœuvre financière ? Comment pouvons-nous faire encore plus preuve d'agilité et de souplesse administrative pour pouvoir effectivement accompagner aussi les autres initiatives qui se déclenchent ? La Métropole a une véritable responsabilité d'impulsion, de coordination et de communication. Il n'y a pas si longtemps, en 2019, on a adopté une stratégie alimentaire métropolitaine. On souhaite avoir un système plus autonome et plus durable, eh bien, on a vu qu'avec la fermeture des marchés alimentaires, on a été contraint d'organiser des alternatives, de trouver les nouvelles solutions et d'aller sur des circuits courts. Aujourd'hui plus que jamais, il faut pérenniser et accélérer ce mouvement parce qu'il est déjà en cours aujourd'hui. Une dynamique globale de sécurité pour les plus précaires, cela a été évoqué dans l'ensemble de la délibération et je trouve que c'est très positif, il faut vraiment accompagner cette fragilité tout en anticipant la suite.

C'est pour cela, et sans être trop longue parce que les aspects techniques ont été un peu compliqués, je pense qu'aujourd'hui, tous, élus dans nos collectivités, dans les satellites, nous devons travailler, proposer, expertiser, le faire sans dogmatisme ni posture parce que ce n'est pas le temps, c'est le temps de l'action et du partenariat, et notre groupe Avenir Métropole et le groupe Métropole et territoires s'associent et voteront bien évidemment favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Bouzerda. Quelques mots, je vous promets, très rapides et très synthétiques à l'issue des différentes interventions et toutes nos excuses pour les quelques problèmes techniques mais c'est une première pour tout le monde ici, et encore merci au service qui s'en occupe.

Je ne vais pas revenir sur la délibération, je crois que tout le monde a bien détaillé, tout le monde l'a bien lue et tout le monde a bien compris qu'elle se structurait en trois axes : un axe de mesures urgentes pour soulager la trésorerie des entreprises mais aussi des associations exemptes dès ce mois d'avril, des mesures sectorielles qui sont rendues nécessaires à l'urgence de la situation et des mesures d'accompagnement et de solidarité.

Je crois que tout le monde a dit que ce plan d'urgence est conséquent mais que, néanmoins, il reste insuffisant bien évidemment et qu'on doit à présent accompagner la phase de déconfinement et la reprise économique qui sont nécessairement liées. Donc, bien sûr, quelques axes mais que nous devons travailler collectivement et cela a été dit : poursuivre, amplifier les mesures de soutien aux TPE, aux PME, industries, filières stratégiques du territoire. C'est bien sûr accompagner aussi la reprise économique par des commerces, par des mesures qui doivent être absolument immédiates et efficaces, et je ne vais pas rentrer dans les détails.

Je dirais simplement que tout ceci doit être fait dans un état de vigilance, cela a été dit tout à l'heure, d'un équilibre entre des enjeux économiques et des enjeux environnementaux et bien sûr à mener de pair avec des enjeux sanitaires et des enjeux sociaux.

Je voudrais avoir une dernière parole pour dire, on a beaucoup parlé des EHPAD et c'est extrêmement important, c'est un sujet majeur, je pense qu'il faudra aussi, dans nos mesures, parler aux plus jeunes d'entre nous parce que ces jeunes sont particulièrement inquiets pour leur avenir, les jeunes des années 2000, ce sont leurs études, leur premier emploi, leur premier logement. Il faudra que, dans les mesures que nous pourrions adopter, nous pensions aussi à l'avenir des jeunes de cette Métropole.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

- pour : 145,
- contre : 0,
- abstention : 1.

Le dossier est adopté. Un grand merci à toutes et à tous pour votre mobilisation et les mobilisations à venir.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

**Vœu déposé par le groupe La Métropole autrement
relatif à la situation de l'entreprise Famar -
Contribution de la Métropole de Lyon**

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer, mes chers collègues, à une proposition de vœu qui a été déposée par le groupe La Métropole autrement, un vœu relatif à la situation de l'entreprise Famar - contribution de la Métropole de Lyon.

Je donne la parole à monsieur Jean-Paul Bret, Président du groupe La Métropole autrement.

(VOIR vœu annexe page 52)

M. le Vice-Président BRET : C'est Gilbert-Luc Devinaz qui va présenter.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gilbert-Luc Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, tout d'abord, monsieur le Président, je vous remercie d'avoir accepté que ce vœu soit présenté, même si les délais ne sont pas tout à fait ceux qu'il fallait respecter et, du reste, du fait de ces délais, nous n'avons pas pu interroger d'autres groupes qui pourraient cosigner ce vœu. Il concerne le sous-traitant pharmaceutique Famar, situé à Saint Genis Laval. Il est en redressement judiciaire depuis le 24 juin 2019, il est menacé de fermeture alors que les craintes s'élèvent chaque jour sur la pénurie de médicaments, sa production pourrait s'arrêter le 3 juillet et son secrétaire au comité social et économique précise que, pour le moment, aucune commande de leurs clients n'est passée après le 3 juillet.

Un débat hier soir et cette nuit a eu lieu au Sénat sur le sujet de Famar, à travers deux amendements, pour l'un cosigné par notre collègue Annie Guillemot et moi-même. Ces deux amendements demandaient la nationalisation des groupes Luxfer et Famar. En séance, le Gouvernement s'est engagé pour que Famar continue de produire. En politique, il y a ce que l'on dit, il y a ce que l'on écrit et il y a ce que l'on fait. Alors pour le moment, prenons acte de ce qu'a dit la Secrétaire d'État, faisons confiance à ce qu'elle a dit mais, pour autant, la confiance n'exclut pas la vigilance. Je trouve que d'ailleurs, sa réponse illustre bien les lacunes de la gestion de cette épidémie. Nous n'apprenons pas forcément de nos erreurs.

Une crise majeure semblable à celle du Covid-19 était prévue depuis longtemps. La CIA (agence centrale de renseignement) dès 2008, dans son rapport sur les tendances globales en 2025, il faut citer ce que disait la CIA à l'époque : "l'émergence d'une maladie respiratoire humaine hautement transmissible et pour laquelle il n'y aurait pas de contre-mesure adéquate, pourrait déclencher une pandémie mondiale. Si une telle maladie surgit, elle

apparaîtra probablement dans une zone densément peuplée où les animaux et les hommes vivent à proximité les uns des autres, comme en Chine ou en Asie du sud-est."

En France aussi, il y a eu des prospectives similaires dans les livres blancs de la Défense nationale et dans la revue stratégique de la Défense nationale. Cette crise n'est donc pas une surprise stratégique. Pour autant, est-ce qu'au niveau de l'État, on a su l'anticiper et s'y préparer ? Je pense que nous sommes bons pour faire de la prospective, beaucoup moins bons pour intégrer cette dernière dans nos politiques publiques, et là en plein cœur de l'épidémie, nous avons à nouveau la possibilité d'anticiper la réponse à une nouvelle crise.

Nous avons la possibilité de mettre en œuvre la reconquête de notre souveraineté industrielle, technologique, agricole et sanitaire. Du reste, dans un article du Monde, j'ai lu que la Métropole de Lyon et la Région souhaitaient s'engager pour sauver l'entreprise. C'est pourquoi au passage je vous interroge, monsieur le Président, que souhaitez-vous faire et est-ce que vous avez engagé une discussion avec la Région pour participer à la reprise de l'entreprise ?

Pour autant, en cas d'échec de la reprise de Famar, le Gouvernement doit pouvoir activer le fonds spécifique pour la prise de participation de l'État et c'est le sens de ce vœu qui, en même temps, a une force symbolique, celle de voir tous les élus d'un territoire, de sensibilité politique différente, s'engager pour la reconquête industrielle et sanitaire de notre pays.

Donc nous appelons, à travers ce vœu, pour que la Métropole demande au Premier Ministre, que son Gouvernement accompagne l'engagement des clients de Famar après le 3 juillet et examine la possibilité de nationaliser, même temporairement, l'entreprise Famar. Voilà ce que propose ce vœu, monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci monsieur Devinaz. Il y a trois demandes d'intervention, je crois. Il y a une demande d'intervention du groupe Avenir Métropole, si j'ai bien compris, monsieur Crimier. Allez-y, monsieur Crimier, et je passerai à la suite.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Chers collègues, je veux dire quelques mots sur la situation de Famar qui concerne bien sûr également la Commune de Saint Genis Laval avec 250 emplois à la clé sur une zone d'activité économique.

Alors, en lisant ce vœu, je me suis félicité de cette proposition parce que cela rejoint ma préoccupation et les actions de sensibilisation que j'ai menées auprès des différents Présidents de la Métropole et de vous-même, monsieur le Président, pour intervenir auprès des différents partenaires.

À cette occasion, je voudrais remercier l'ensemble du service économique de la Métropole et de l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la Région lyonnaise) qui travaillent déjà depuis plusieurs mois, ce n'est pas d'hier, pour trouver des investisseurs et des repreneurs dans le domaine pharmaceutique et nous n'avons pas abouti à ce jour parce que la situation de l'entreprise est extrêmement complexe.

Alors ce vœu, c'était aussi le sens de mon appel du 23 mars qui posait la problématique de la poursuite temporaire de l'activité, à plus long terme la question suivante : comment cette entreprise et sa production peuvent entrer dans le champ de l'indépendance nationale et plus largement européenne de production de médicaments ?

Je proposais donc à l'époque, il y a déjà quelques temps puisque le redressement judiciaire qui date de 2019 était quand même anticipé par quelques craintes et quelques alertes au niveau des services économiques de la commune et de la Métropole, donc je proposais à l'époque, dans mon communiqué, une vision à court terme et une à long terme.

À court terme, il s'agissait de réorienter et de maintenir la production afin d'avoir à nouveau des clients un peu à l'image des exemples qu'on a mal entendus mais évoqués par Fouziya Bouzerda pour les mesures d'urgence économiques et sur le long terme, de permettre à cette entreprise de participer à l'effort national de production de médicaments sur le sol français, ce qui fait d'ailleurs aujourd'hui et qui a été remis d'actualité et qui fait débat par rapport à la crise que nous connaissons sur le Covid.

Aujourd'hui, la situation n'a pas changé. J'en appelle toujours aux investisseurs, aussi aux collectivités et à l'État pour sauvegarder le potentiel de production de l'entreprise. Il faut savoir que nous ne sommes pas ici dans le cadre de la production d'hydroxychloroquine qui a perturbé un peu et même brouillé le débat parce que ce n'était pas ce médicament-là qui était fabriqué à Saint Genis Laval, qui était testé dans les hôpitaux, ce sont des choses importantes, mais Famar était sur une production d'autres produits pharmaceutiques et la difficulté, c'est qu'il n'y a aujourd'hui plus de clients et donc plus de production, et c'est bien la quadrature du cercle.

Je ne suis pas convaincu pour ma part que la nationalisation soit la bonne formule pour sauver cette entreprise car il faut en réalité reconstituer aussi le réseau de clientèle et de production. Il faut donc revoir les choses plutôt sur le long terme que dans le court terme. Mais néanmoins, cet outil de production est à préserver d'une manière transitoire. Il faut essayer de passer d'un plan de liquidation à un plan de continuation d'activité.

Nous sommes d'avis, et moi je suis d'avis également en tant que Maire, avec mon groupe, que le partenariat privé-public serait une solution plus adaptée avec donc un soutien de la collectivité pour permettre à cette entreprise de se réadapter au niveau de son offre et donc de retrouver des clients pour être à nouveau indépendante et en bonne santé. Alors je sais que la Métropole, puisque j'ai été informé, que la Métropole est venue aussi estimer le site, voir la réindustrialisation possible parce que ce sont des possibilités de reclassement qui peuvent naître à terme de l'action économique de la Métropole, et donc nous avons effectivement déjà œuvré dans ce sens-là puisque la question a été posée par Gilbert-Luc Devinaz.

Je voudrais aussi vous demander, monsieur le Président, d'être étroitement associé aux discussions parce que, compte tenu de la crise et du réseau d'information qui est parfois difficile, je n'ignore pas cet aspect, il y aurait eu (je dis au conditionnel) une réunion en Métropole avec les administrateurs judiciaires et c'est une information qui m'a échappé, donc je souhaiterais être associé le plus possible à l'évolution de ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci monsieur Crimier. Au passage, je dirai un mot tout à l'heure, mais sur les réunions de travail, je ne sais pas, cela m'a échappé mais c'est bien possible qu'il y ait des réunions de travail comme il y en a régulièrement entre nos services et l'administrateur judiciaire, des réunions avec les élus, en tout cas, dans les délais, récemment, sûrement pas, mais bien évidemment, vous serez associé comme il en convient.

M. le Vice-Président CRIMIER : Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a plusieurs interventions. Je vais essayer d'organiser cela à ma façon. Je vais prendre cela par ordre d'arrivée sur la demande. Monsieur Pierre Hémon.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Merci monsieur le Président. Notre groupe votera ce vœu ce que je comprends mal quand même, c'est que c'est la grande journée des passe-droits parce que, si un Conseiller métropolitain de base a pu intervenir longuement, comme cela a été remarqué par certains, et je vois qu'un groupe a même le droit de déposer un vœu en dehors des délais, je ne suis pas tout à fait contre, je voulais juste dire qu'il fût une époque où le groupe Europe Écologie, les Verts et apparentés, parce qu'il avait déposé son dossier avec une minute de retard, son vœu avait été refusé. Ceci dit, cela n'a pas transformé ni dans un sens ni dans l'autre l'avenir de la Métropole.

Revenons-en au vœu. Effectivement, si on avait eu le temps -mais je comprends que c'était dans l'urgence- on aurait pu travailler ensemble un certain nombre de choses sur lesquelles on aurait pu, de notre point de vue, améliorer. En particulier il y a une chose complètement absente de ce vœu, c'est la question de la dynamique européenne pour tout ce qui est de l'ordre de la recherche du médicament. Autre chose peut-être, oui il faut maintenir une industrie de la recherche en termes de médicaments et surtout pas non plus se satisfaire d'avoir des entreprises qui, en gros, ce qui arrive souvent, ce qui arrive aussi pour celle-ci, ne font que l'enrobé sucré autour du principe actif qui lui-même est fabriqué en Inde. Voilà ce sur quoi il faut se tourner.

Sur les solutions proposées, moi ce que je note, c'est qu'on propose en urgence de tout faire pour que cette entreprise continue, il y a certainement du travail pour elle, d'étudier et d'examiner la possibilité de nationaliser même temporairement, pourquoi pas, tant qu'il s'agit d'examiner, moi je suis pour qu'on examine. Quand je dis "moi" je parle bien aussi au nom de mon groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés qui votera donc ce vœu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Je m'exprime au titre du groupe Les Républicains et apparentés. Par rapport à ce vœu qui a été soumis par le Sénateur, le terme "nationalisation" n'est peut-être pas le meilleur terme. Si ce terme était enlevé, nous pourrions effectivement voter ce vœu. Je crois que, tout d'abord, il y a plusieurs sujets, la Région et la Métropole pourraient trouver conjointement leurs capacités à travailler ensemble pour sauver Famar. Il y a déjà des avances qui ont été faites par la Région dans ce sens-là, notamment pour des possibilités d'avance sur prêt, d'aides à la transmission interne de cette entreprise et, s'il y avait un travail conjoint entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon, je pense que cela montrerait les choses de manière beaucoup plus simple et beaucoup plus efficace.

Par ailleurs, il y aurait des aides directes à pouvoir apporter mais vous le savez, mes chers collègues, aujourd'hui le droit européen interdit cette possibilité. Dans cette situation, j'espère que les Députés européens se saisiront de cette situation pour permettre la solution, notamment au niveau bien sûr de Famar, de ses salariés et bien sûr de l'intérêt de leur production.

Enfin, je crois que sur l'approche qui a été faite et notamment pour être en relation avec le vote positif que nous avons tous fait pour les aides d'urgence, monsieur le Président, nous demandons à la Métropole d'intégrer la production industrielle locale dans les mesures d'urgence de relance qui ont été étudiées et Famar peut tout à fait en faire partie. L'addition des différentes collectivités territoriales par rapport à une situation telle que Famar nous paraît tout à fait possible.

Si le terme "nationalisation" était enlevé, on le votait, s'il n'est pas enlevé, nous nous abstenons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Madame Guillemot.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Merci monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit monsieur le Maire de Saint Genis Laval, Roland Crimier, ou monsieur Hémon ou monsieur Cochet, mais il nous semble, avec Gilbert-Luc Devinaz, parce que nous travaillons sur ce dossier déjà depuis de nombreux mois, et comme l'a dit Roland Crimier, aujourd'hui il n'y a pas de clients parce que le 3 juillet est la date butoir. Il y a donc vraiment une urgence, c'est pourquoi cette nuit nous avons proposé une nationalisation, même temporaire, le temps que nous puissions voir tous ensemble comment on peut sauver Famar parce qu'on est dans une telle situation aujourd'hui et on le voit bien, pour une souveraineté économique sur le médicament, il est quand même très utile, voire beaucoup plus efficace de conserver des industries qui sont déjà et en plus sur notre territoire.

C'est pourquoi, je pense qu'il faut intervenir vite. C'est vrai que la Secrétaire d'État cette nuit nous a dit qu'il y avait aussi le fonds de 40 milliards d'euros mais on sait qu'il y a des grandes entreprises aujourd'hui qui vont avoir besoin d'aides financières, je pense d'ailleurs à Air France. Donc, je crois vraiment qu'il y a une urgence le 3 juillet, sinon on risque de se retrouver d'ici 15 jours à trois semaines, s'il n'y a pas de commandes à Famar, eh bien dans une fermeture et aussi avec 250 à 260 emplois en moins.

Je crois qu'il faut vraiment que nous agissions vite et je le redis, comme l'a dit Gilbert-Luc Devinaz, il y a vraiment urgence, même si c'est une nationalisation temporaire. Je crois qu'il faut vraiment que l'on trouve la voie pour sauver cette entreprise.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Guillemot. Monsieur Pierre-Alain Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, brièvement, d'abord je vois que certains hésitent encore sur le mot nationalisation. Je me permets de faire une citation, peut-être d'un homme politique que personne ne soupçonnera d'être un "nationalisateur". Il a dit : "Si, pour protéger notre patrimoine industriel, il faut aller jusqu'à la nationalisation de certaines entreprises parce qu'elles seraient attaquées sur les marchés, je n'aurai aucune hésitation." C'était donc Bruno Le Maire. Je suis très heureux pour ce qui me concerne que l'enjeu des nationalisations redevienne d'actualité.

Une deuxième courte remarque : c'est amusant comme certains cherchent encore désespérément à faire jouer un rôle positif à l'Europe pour nos habitants et nos territoires. On voit bien aujourd'hui que, si l'Europe a été très efficace pour défendre les banques et casser les services publics, eh bien aujourd'hui tout le monde a constaté qu'elle ne servait à rien pour le coronavirus, et par conséquent que l'enjeu effectivement du rôle de l'État, de la Nation, de la République apparaissait aux yeux de tous.

Enfin, la troisième petite remarque, c'est que nous sommes favorables évidemment à la nationalisation de la Famar, comme d'autres entreprises, même si, pour nous, la nationalisation ne veut pas dire "socialisation" des pertes avant de revendre pour la privatisation des profits. C'est pour cela que nous nous méfions beaucoup d'une nationalisation temporaire, comme nous avons connu dans le passé, et que nous voulons absolument lier la nationalisation à une vraie stratégie industrielle et technologique, qui est évidemment l'essentiel pour assurer le développement de l'activité.

Et puis enfin, la question qui est derrière, c'est : qui décide ? Parce que qui a décidé de mettre la Famar dans cette situation ? Eh bien, ce sont des investisseurs, des financiers, des dirigeants, c'est le modèle économique qu'on a évoqué à plusieurs reprises. Nous voterons bien sûr ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Et pour terminer monsieur Grivel pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Je reprends un peu les termes qui ont été évoqués. Pour le groupe Synergies-Avenir, quand nous avons pris connaissance du vœu, on s'est tous mis d'accord pour dire qu'on était d'accord avec son contenu.

Quelques remarques à partir de ce qui vient d'être dit : nous souhaitons nous d'abord que l'on travaille d'abord et avant tout sur les soutiens financiers, sur les soutiens économiques et les soutiens commerciaux comme cela a été dit par Roland Crimier, cela paraît quand même majeur et, pour le coup, ne nous engageons pas ni oui ni non

avant de connaître les conditions d'une nationalisation, même temporaire, a priori c'est une décision très importante pour décider d'une manière induite comme cela à l'intérieur d'un vœu.

Autrement dit, pour faire simple, ce sont des aides surtout avant un statut et puis surtout une nationalisation en général, et moi j'ai bien été impliqué dans pas mal de reprises et de survies de pas mal d'entreprises et je sais qu'une nationalisation, ça n'amène pas de clients par définition. Donc, d'abord des aides, d'abord un soutien économique, un soutien financier et surtout trouver des clients, cela nous paraît important avant d'aller sur des statuts.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je croyais que c'était terminé mais Emmanuel Hamelin a demandé la parole donc je lui passe.

M. le Conseiller HAMELIN : Merci monsieur le Président, très rapidement parce que, effectivement je vois qu'il y a débat sur ce vœu. Nous avons fait le choix pour ce qui nous concerne, au niveau du groupe AGIR - la droite constructive, de le voter même si on partage les quelques attitudes quant à la nationalisation, préciser qu'elle est exprimée de manière temporaire mais je reviens sur l'argument principal qui est effectivement dans le traitement du Covid-19. Plusieurs solutions sont envisagées dont une que l'on connaît tous par le professeur Raoult à base de chloroquine. Ce groupe pharmaceutique est un fabricant de chloroquine.

En admettant que d'autres études nous montrent qu'effectivement le traitement à la chloroquine est efficace, si cette entreprise est fermée, on va se retrouver dans la situation de devoir acheter à l'extérieur, auprès d'entreprises, soit européennes, soit même pas européennes, asiatiques ou autres, et je trouverai extrêmement dommage, alors qu'on a une entreprise dans la Métropole qui peut assurer la fourniture de ce type de produit, qu'on soit amené à se fournir ailleurs, surtout dans un contexte où le Président de la République l'a dit très clairement, nous devons essayer de repenser notre système sanitaire, notamment au niveau industriel pour retrouver un peu d'indépendance.

C'est la raison pour laquelle, nous, nous apportons notre soutien à ce vœu, même si, encore une fois, l'idée de la nationalisation n'est pas forcément la meilleure mais si c'est un des outils qui permet *in fine* de sauver l'entreprise, pourquoi pas. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Hamelin. Je crois que madame Perrin-Gilbert voulait donner une explication de vote, n'est-ce pas ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, très rapidement, pour indiquer le vote favorable et sans réserve de la part du GRAM, à ce vœu présenté, et remercier les deux Sénateur et Sénatrice pour leur travail.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots sur ce vœu pour lequel je suis favorable, d'abord, parce que la situation de cette entreprise, nous la suivons ici à la Métropole depuis maintenant de nombreux mois. Des alertes à Bruno Le Maire, nous en avons déjà fait, en septembre 2019 et dernièrement en avril 2020, avec des propositions extrêmement concrètes sur ce que pouvait proposer la Métropole.

La Métropole proposait, d'ailleurs je l'indiquais dans le dernier courrier à Bruno Le Maire, que dans ce cadre-là, nous nous engageons à étudier, en fonction de l'intérêt du repreneur potentiel, c'est pour cela d'ailleurs que nous sommes en relation régulière avec l'administrateur judiciaire, que nous travaillons en étroite collaboration avec lui et, comme l'a dit Roland Crimier, avec l'ADERLY qui est porteuse d'un certain nombre de repreneurs potentiels, nous proposons l'acquisition des actifs immobiliers du site, ce sont 50 000 m², et d'assurer aussi le portage immobilier en soutien du projet de reprise, tout simplement pour permettre à un industriel d'orienter prioritairement ses investissements plutôt sur l'outil de production plutôt que sur l'immobilier et sur le foncier.

Bien sûr, cette nationalisation temporaire n'est pas totalement inadaptée, si c'était une des solutions dans une urgence telle qu'Annie Guillemot l'a indiquée. Ce qui me fait penser d'ailleurs au passage que la Métropole, sur ce dossier ou sur d'autres, en tout cas ce sont peut-être des pistes que nous étudierons dans le comité de relance, on peut tout à fait se poser la question, dans le cadre de localisation sur notre Métropole, d'une montée au capital dans un certain nombre d'entreprises et, d'ailleurs, nous discutons en tout cas avec la Banque des territoires, non pas sur des dossiers précis mais sur le principe même, pour pouvoir à un moment donné éclairer collectivement notre lanterne sur ce genre de dispositif.

Je vous propose, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, de déclarer le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

- pour : 101,
- contre : 0,
- abstentions : 24.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2020-2047.)

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais simplement et très rapidement d'abord vous remercier toutes et tous d'avoir assisté à ce Conseil métropolitain dans des conditions très particulières et nos excuses pour des délais souvent trop longs mais il faut qu'on se rôde. Et je voudrais surtout remercier les services qui sont présents et qui ont travaillé d'arrache-pied pour cette organisation-là. Je pense à la DAVI (direction des assemblées et de la vie de l'institution), à la DINSI (direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information) et à la DPMG (direction du patrimoine et des moyens généraux) et bien sûr toutes les équipes qui ont préparé le contenu de ce Conseil.

Vraiment un grand merci à vous, parce que ce que l'on nous aurait décrit, il y a quelques mois, comme possible, personne ne l'aurait cru, nous l'avons fait, on s'en serait passé bien évidemment comme de cette épidémie mais enfin, il faut prendre les choses comme elles sont et un certain nombre de choses et d'événements, même malheureux, nous feront progresser, celui-là en fait partie. Très belle soirée à vous. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 19 heures).

Annexe (1/2)

Vœu déposé par le groupe La Métropole autrement
relatif à la situation de l'entreprise Famar -
Contribution de la Métropole de Lyon



Conseil métropolitain du 23 avril 2020
Vœu du groupe Métropole Autrement

Relatif à la situation de l'entreprise FAMAR – Contribution de la Métropole de
Lyon

Monsieur le Président,

Mesdames, messieurs,

Le sous-traitant pharmaceutique Famar, situé à Saint-Genis-Laval, en redressement judiciaire depuis le 24 juin 2019, est menacé de fermeture. Alors que des craintes s'élèvent chaque jour sur des pénuries de médicaments, sa production pourrait même être à l'arrêt dès le 3 juillet prochain, faute de commandes de clients.

Créée par Rhône-Poulenc en 1982, cette entreprise sous-traitante de Sanofi, Merck, Mylan et autres labos, qui emploie 250 salariés et une quarantaine d'intérimaires, aura tout connu des affres de la mondialisation.

La crise sanitaire que nous vivons pose évidemment la question de notre souveraineté sur des secteurs stratégiques, tels que la production de médicaments. Le Président de la République l'a également reconnu lors de sa dernière intervention en évoquant la nécessité de « rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française. » Dans ce contexte, comment abandonner l'entreprise à son sort judiciaire et sa mort programmée en juillet prochain ?

Annexe (2/2)

Plusieurs partis ont réclamé la nationalisation de l'entreprise compte tenu de son intérêt stratégique pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Les sénateurs Gilbert-Luc Devinaz et Annie Guillemot ont par exemple demandé le 1^{er} avril dernier la nationalisation de l'entreprise.

La Métropole de Lyon s'est également préoccupée du devenir de l'entreprise puisqu'elle a évoqué, dans un article publié du Monde le 13 avril dernier, la possibilité de « racheter les 15 hectares de terrain et 50 000 m² de bâti pour apporter quelques millions d'euros de liquidités » à l'entreprise FAMAR, située à Saint Genis Laval.

C'est pourquoi nous appelons la Métropole de Lyon, en sa séance du 23 avril, à demander au Premier Ministre que son gouvernement :

- accompagne l'engagement des clients actuels après le 3 juillet. Il s'agit notamment des laboratoires MERK et SANOFI. A défaut, la pérennisation du site serait problématique. Il apparaît d'ailleurs que la solution d'un repreneur avec un engagement des collectivités territoriales dans un projet industriel à long terme soit un projet qui ne pourra être tenu pour le 3 juillet.
- examine la possibilité de nationaliser (même temporairement) l'entreprise FAMAR